

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

B.P. : 1850 BUJUMBURA

Tél. : +257 22 22 2087 / +257 22 22 5141

Site web: www.burundi-gov.bi/minagrie

PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA)

2012 – 2017

BUJUMBURA, Juin 2011

Table des matières

Table des matières	i
Liste des abréviations	iii
Liste des tableaux	v
I. INTRODUCTION	1
1.1. Rappel.....	1
1.2. Processus.....	2
II. CONTEXTE GENERAL.....	2
2.1. Contexte économique et social.....	2
2.2. La Coopération régionale	3
2.3. Résultats atteints.....	4
2.4. Cadre politique et stratégique	4
2.4.1 Vision Burundi 2025.	4
2.4.2 Le CSLP.....	5
2.4.3 Autres documents sectoriels et sous sectoriels	5
2.4.4 Vision du secteur agricole	5
2.5. Cadre institutionnel.....	6
2.6. Cadre financier	7
2.7. La Coordination entre les départements ministériels.....	10
2.8. Coordination de l'aide	10
III. LE SECTEUR AGRICOLE.....	11
3.1. Caractéristiques et aspects essentiels.....	11
3.2. Contraintes	13
3.3. Potentialités du secteur agricole.....	14
3.4. Défis du secteur.....	16
IV. Le PNIA	18
4.1. Raison d'être et justification du PNIA	18
4.2. Objectifs, principes et programmes du PNIA.....	18
Programme 1 : Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire	20
Programme 2 : Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation	29
Programme 3 : Développement des filières et de l'agro-business	36
Programme 4 : Renforcement des institutions publiques	40
Priorités du PNIA	44

V.	PLAN DE FINANCEMENT	45
5.1.	Analyse globale.....	45
5.2.	Analyse globale du déficit financier	50
VI.	ANALYSE ECONOMIQUE	51
6.1.	Rentabilité	51
6.2.	Bénéfices	52
6.3.	Bénéficiaires	53
VII.	MISE EN ŒUVRE	54
7.1.	Modalités et mécanismes de mise en œuvre du PNIA.....	54
7.2.	Suivi Evaluation de la mise en œuvre du PNIA.....	55
7.3.	Mise en place du SAKSS et Liaison avec les initiatives régionales.....	55
7.4.	Mesures de sauvegarde et accompagnement	55
VIII.	ANALYSE DES RISQUES ET PERENNISATION	57
8.1.	Risques.....	57
8.2.	Pérennisation	59

Liste des abréviations

ACSA	: Agents Communautaires de Santé Animale
AGRs	: Activités Génératrices de Revenu
AMITSA	: Regional Agricultural Input Market Information and Transparency System
ARFIC	: Autorité de Régulation de la Filière Café
ASBL	: Association Sans But Lucratif
AUM	: Association des Usagers des Marais
B2B	: Business to Business
BEI	: Budget Extraordinaire d'Investissement
BM	: Banque Mondiale
BNDE	: Banque Nationale pour le Développement Economique
BTP	: Bâtiment -Travaux Publics
BV	: Bassins Versants
CCDC	: Comité Communal de Développement Communautaire
CNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CECM	: Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel
CDC	: Comité de Développement Collinaire
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEA	: Communauté Est Africaine
CEAC	: Communauté Economique de l'Afrique Centrale
CEP	: Champs Ecoles Paysans (Farmer's Field School)
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CERs	: Communautés économiques Régionales
CFCIB	: Chambre Fédérale pour le Commerce et l'Industrie du Burundi
CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNAC	: Confédération Nationale de Caféculteurs du Burundi
CNCA	: Comité National de Coordination des Aides
CNTA	: Centre National des Technologies Alimentaires
COFIDE	: Compagne Financière pour le Développement
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
CPDC	: Comité Provincial de Développement Communautaire
CSA	: Chambre Sectorielle Agriculture
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGPAE	: Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage
DOS-Elevage	: Document d'Orientation Stratégique Elevage
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
EAC	: East African Community
EC	: Equivalent Céréale
ETN	: Equipe Technique Nationale
FACAGRO	: Faculté d'Agronomie
FBU	: Franc Burundais
FFS	: Farmer's Field School (Champ Ecole paysan)
FMCR	: Fonds de Micro-Crédit Rural
FMI	: Fonds Monétaire International
GCP	: Groupe de Coordination des Partenaires
GdB	: Gouvernement du Burundi
GRH	: Gestion des Ressources Humaines
GSADR	: Groupe sectoriel Agriculture et Développement Rural
GSE	: Groupe Suivi et Evaluation
Gvt	: Gouvernement
HACCP	: Hazard Analysis Critical Control Point (méthode d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques)
IBN	: Initiative du Bassin du Nil

IDH	: Indice de Développement Humain
IFPRI	: International Food Policy Research Institute
IRAZ	: Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique
ISA	: Institut Supérieur d'Agriculture
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
LAE	: Lutte anti-érosive
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MINEEATU	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MUTEC	: Mutuel d'Epargne et de Crédit
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OBR	: Office Burundais des Recettes
OCDE	: Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OCIBU	: Office des Cafés du Burundi
OHP	: Office de l'Huile de Palme du Burundi
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation des Producteurs
OPA	: Organisation des Producteurs Agricoles
OSC	: Organisation de la Société Civile
OTB	: Office du Thé du Burundi
PAI-MINAGRIE	: Projet d'Appui Institutionnel au MINAGRIE
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PANA	: Plan d'Action Pour l'Adaptation aux Changements Climatiques
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PDDAA	: programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PEMFAR	: Public Expenditure Management and Financial Accountability Review
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNG	: Politique Nationale Genre
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PPP	: Partenariat Public-Privé
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PRODAP	: Programme Régional de Développement de l'Aquaculture et de la Pêche
PROPARCO	: Promotion et Participation pour la Coopération économique
PTF	: Partenaires Techniques et Financier
REGIDESO	: Régie de Distribution d'Eau et d'Electricité
RH	: Ressources Humaines
RN	: Route Nationale
SADC	: Organisation pour la Coopération et le Développement de l'Afrique Australe
SAKSS	: Strategic Analysis and Knowledge Support Systems
SAN	: Stratégie Nationale Agricole
SE	: Suivi-Evaluation
SGI	: Système de Gestion Informatisée
SIGEFI	: Système de Gestion informatisé des Finances publiques
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement (café)
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage (café)
SRDI	: Société Régionale de Développement de l'Imbo
SRI	: Système de Riziculture Intensif
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCODE	: Union pour la Coopération et le Développement
UGP	: Unité de Gestion du Programme
VAN	: Valeur Actuelle Nette
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise
ZLE	: Zone de Libre Echange

Liste des tableaux

Tableau 1 : Budget du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Tableau 2 : Programmes et sous-programmes du PNIA

Tableau 4 : Financement du Programme 1 par sous-programme

Tableau 5 : Financement du Programme 2 par sous-programme

Tableau 6 : Financement du Programme 3 par sous-programme

Tableau 7 : Financement du Programme 4 par sous-programme

Tableau 8 : Synthèse des Besoins/Ressources

Tableau 9 : Synthèse du Plan de financement par programme et sous-programme

Tableau 10 : Synthèse des besoins par programme et sous-programme

Tableau 11 : Ressources disponibles par programme et sous-programme

Tableau 12 : Analyse de sensibilité

Tableau 13 : Matrice des risques

I. INTRODUCTION

1.1. Rappel.

Le Burundi émerge d'une longue crise socio politique. Dix années après les accords de paix, la situation économique reste encore très fragile avec un PIB de 110 dollars US par tête et la pauvreté affecte plus de 65% de la population. La situation alimentaire et nutritionnelle est particulièrement préoccupante. Le déficit global en équivalent céréales avoisine 470 000 T par an et l'insécurité alimentaire touche plus de 75% de la population. Tous les indicateurs sociaux restent à un niveau bas. Les dernières analyses montrent que les OMD fixés pour 2015 ne seront pas atteints et qu'une action urgente est à prendre en vue de redresser la production agricole pour éviter que l'insécurité alimentaire ne s'ajoute aux autres sources de tensions sociales.

A l'instar d'autres pays membres du NEPAD, le Burundi a pris l'engagement : (i) de créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural ; (ii) d'atteindre l'objectif de croissance de 6% dans le secteur agricole et de mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants, (iii) d'allouer des ressources à hauteur de 10% du budget national au secteur agricole, conformément aux engagements de la déclaration de Maputo et (iv) de créer un cadre de référence coordonné pour le financement bilatéral et multilatéral du secteur.

A cet effet, le Burundi a besoin d'un cadre de cohérence où toutes les actions menées dans le secteur agricole sont coordonnées. Or, actuellement, les financements du secteur agricole ne le sont pas et le montant global des financements acquis ou en cours de négociation n'est pas connu d'une manière précise. Partant, les activités sur terrain ne sont pas maîtrisées et leur impact n'est ni analysé ni anticipé.

Une Stratégie agricole nationale (SAN) a été élaborée voici plus de trois années mais n'a pas encore été opérationnalisée malgré l'élaboration d'un Programme d'action de la SAN et d'un ensemble de stratégies sous sectorielles. Par la suite, dans le cadre du NEPAD, un PDDAA a été élaboré. En concertation avec tous les partenaires du secteur, il a été convenu de mettre en place un PNIA cohérent, priorisé et opérationnel capable de répondre à l'impératif de maîtrise de la gestion et de la coordination du secteur agricole.

Le présent PNIA est donc le cadre stratégique de priorisation et de planification des investissements dans le secteur agricole. Il est élaboré spécifiquement pour opérationnaliser la SAN et le PDDAA- Burundi signé le 24 Août 2009 par la Ministre des Finances côté gouvernement, du représentant des PTF (Banque Mondiale), d'un représentant des organisations des producteurs (FORSC) et d'un représentant de l'Union Africaine.

Le PNIA est aligné sur la vision Burundi 2025 élaborée en 2009 et approuvée en 2010. Il est cohérent avec les documents stratégiques du gouvernement (CSLP, SAN, DOS Elevage, PNSA), avec les orientations du NEPAD (PDDAA) et les politiques communes régionales (East African Community, CEEAC et COMESA).

1.2. Processus

Le processus d'élaboration du PNIA s'est voulu le plus inclusif possible et a impliqué toutes les parties prenantes. Il a été confié à une équipe technique nationale (ETN) associant l'administration et la société civile. Il a été formulé avec l'appui financier et technique des partenaires techniques et financiers ainsi que du COMESA et en collaboration avec les représentants de la société civile, des organisations paysannes et du secteur privé. Il a fait l'objet de plusieurs ateliers et consultations provinciales auxquels ont pris part tous les segments de la société civile et du monde rural (secteur privé, associations communautaires et paysannes, organisations de producteurs) ainsi que les représentants des groupes vulnérables. Les consultations des producteurs ont été organisées et menées par les organisations de la société civile et les organisations faitières des producteurs opérant dans le secteur agricole avec l'appui méthodologique de l'Equipe Technique Nationale. Le lancement du PNIA a été le fruit d'une large consultation et de nombreuses réunions d'information ont été tenues jusqu'à son adoption au cours de l'atelier de validation du 24 juin 2011.

II. CONTEXTE GENERAL

2.1. Contexte économique et social

L'histoire récente du Burundi a été ponctuée de crises sociopolitiques (1965, 1972, 1988 et 1993) dont la dernière a duré plus d'une décennie et entraîné la destruction de la quasi-totalité des infrastructures et des systèmes de production. Depuis les signatures en Août 2000 de l'accord d'Arusha en Tanzanie et du cessez-le feu en 2003 entre le Gouvernement et les partis d'opposition, le pays connaît une situation politique stable et la phase de reconstruction généralisée est en voie d'achèvement. Des élections générales se sont déroulées 2005 et en 2010.

L'économie du pays est caractérisée par des faiblesses structurelles, au premier rang desquelles il faut mentionner : l'enclavement du pays, la faible diversification de l'économie, la faible compétitivité du commerce extérieur, ainsi qu'une croissance démographique non maîtrisée. Ces faiblesses ont été aggravées par les conflits vécus ainsi que la récente crise et les chocs économiques dus aux augmentations des prix des produits alimentaires.

Dans le rapport du PNUD 2010, le Burundi est classé 166^{ème} sur 169 pays pour ce qui concerne l'IDH. La majorité des indicateurs sociaux économiques sont très bas. La malnutrition fait encore des ravages parmi les enfants et contribue pour 46% à la mortalité des enfants de moins de 5 ans. La croissance économique a été affectée par la crise. Après avoir atteint 4,5 % en 2008 le taux de croissance est tombé à 3,5% en 2009. Le produit intérieur brut a chuté à 100 US\$ en 2006 alors qu'il avait atteint 250 US\$ en 1985. Il est estimé à 110 US\$ en 2010. L'endettement du pays a constitué un handicap sérieux au développement économique du Burundi jusqu'en 2009, date de l'atteinte du point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTTE. La situation s'est nettement améliorée au cours de ces 2 dernières années. Le stock de la dette publique extérieure a enregistré une baisse de 6% entre décembre 2009 et décembre 2010¹. Le pays n'a plus recours qu'à des dons ou des prêts à taux concessionnels pour financer ses investissements. Malgré tout, le service de la dette reste encore très élevé.

¹Rapport de la BRB (Bulletin de décembre 2009)

L'économie Burundaise repose essentiellement sur une agriculture de subsistance, caractérisée par une très forte population agricole (plus de 90% de la population totale), un émiettement des exploitations (moyenne inférieure à 0,5ha) et une très faible productivité. Au cours de la dernière décennie la croissance de la production agricole (2 %) était inférieure au taux d'augmentation de la population qui tourne autour de 2,6% à 3%².

Des réformes ont été entreprises par le Gouvernement du Burundi pour améliorer la situation économique. Des mesures adoptées avec l'appui du FMI ont permis d'améliorer les performances fiscales (recettes en augmentation et dépenses contenues). L'application de la TVA a simplifié le système d'imposition. La politique monétaire conduite par le gouvernement a permis une certaine stabilisation des prix tout en préservant la reprise économique des chocs extérieurs. Le code des marchés publics a été révisé pour faciliter la passation des marchés publics et pour se conformer aux procédures de passation des marchés des différents partenaires techniques et financiers. Le programme de privatisation marque le pas bien qu'il soit poursuivi avec attention par le gouvernement.

2.2. La Coopération régionale

Le Burundi occupe une position géostratégique qui pourrait en faire un pôle d'attraction important au niveau sous-régional, régional et international et qui l'ont conduit à faire partie de divers ensembles régionaux, tant politiques qu'économiques. Il est ainsi membre de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) et de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). En ce qui concerne les Communautés économiques Régionales (CERs), le Burundi fait partie de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et, depuis 1994, du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). En 2004, le Burundi s'est joint à la Zone de Libre-échange (ZLE) tripartite entre le COMESA, l'Organisation pour la Coopération et le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et la Communauté Est Africaine (CEA). Le Burundi a donc supprimé les derniers tarifs sur les importations en provenance des pays membres de la région.

De nombreux obstacles se dressent devant le processus d'intégration du Burundi dans l'économie régionale. Obstacles que le pays s'emploie à lever tout en se dotant de priorités dans son action. Ainsi le Burundi a pris une décision politique et économique clairement axée sur la priorité accordée à son intégration plus profonde au sein de la CEA.

Depuis son adhésion à la CEA, le Burundi s'emploie à mettre en application les engagements communautaires contenus dans le Traité d'Accession. Les activités déjà menées visant l'avancement de l'agenda communautaire sont notamment 3:

- i. La Création d'un Ministère en charge des Affaires de la CEA, élevé au rang de Ministère à la Présidence depuis le 29 août 2010 ;
- ii. La Mise en application du Protocole de l'Union Douanière depuis le 1er juillet 2009, qui inclut l'application d'un Tarif Extérieur Commun à trois taux (25% pour les biens de consommation, 10% pour les produits intermédiaires et 0% pour les biens d'équipement et les matières premières),
- iii. La négociation, la signature, la ratification et la mise en application du Protocole du Marché Commun depuis le 1er Juillet 2010 ;
- iv. La participation pleine et entière aux activités, projets et programmes de la Communauté ;

²Selon les sources, la variabilité s'explique par l'absence de statistiques fiables

³Source : CSLP II

- v. Une campagne de communication et de sensibilisation de la population dans toutes ses composantes dans le but de soutenir l'initiative d'intégration ;
 - vi. L'institutionnalisation de la Retraite Gouvernementale pour évaluer les pas franchis et les perspectives d'avenir de l'intégration régionale en général et au sein de la CEA en particulier.
- Le respect des critères de convergence constitue également un objectif important pour le gouvernement qui souhaite une intégration réussie.

2.3. Résultats atteints

Depuis la signature des accords de cessez-le-feu en 2000, des résultats tangibles ont été atteints dans les domaines social, économique et politique. Au niveau social, le secteur de l'éducation, considéré comme un des instruments puissants de lutte contre la pauvreté et les inégalités, a connu des progrès considérables. Au niveau de la santé, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé à 160 pour 1000 en 2010 contre 250 pour 1000 en 1960 ; l'espérance de vie s'est améliorée, passant de 49 ans en 2005 à 51 ans en 2009. Les soins de santé sont devenus gratuits pour toutes les mères enceintes et les enfants de moins de 5 ans. Au niveau du genre, la participation de la femme dans les institutions publiques a connu une nette amélioration. Les femmes parlementaires représentent 19% des effectifs en 2010 tandis qu'au niveau de l'exécutif, elles représentent 38% en 2010 contre 35% en 2005. Au niveau économique, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est tombée à 66,9% en 2009 contre 81% en 1998 (pendant la crise) ; la dette extérieure en % du revenu national brut est passée de 150% en 2000 à 38,9 % en 2009 après avoir connu un pic de 230% en 2003. Depuis la création de l'Office Burundais de Recettes « OBR », et l'instauration de la TVA, les recettes fiscales se sont nettement améliorées. De 2009 à 2010, il y a eu une augmentation de 16 milliards de FBU, soit 25%⁴. De 2005 à 2010, de nouvelles infrastructures routières ont été construites comme les axes Kirundo-Gasenye, 37 km (RN 14), Gitega-Muyinga, 104 km (RN12), Cankuzo-Ruyigi, 43 km (RN 13), Bubanza-Ndora, 42 km (RN 9) et Bujumbura-Ruhwa, 81 km. Au niveau de l'agriculture, les productions agricoles ont augmenté d'une manière globale. De 2000 à 2005, elles sont passées de 3 472.000 tonnes à 3 751.000 tonnes, soit un taux d'augmentation de 8,03% tandis que de 2005 à 2010, les productions agricoles sont passées de 3 751.000 tonnes à 4 122.000 tonnes, soit un taux d'augmentation de 9,89% sur 5 ans. Le taux moyen d'accroissement de la production serait de 2% par an. Le budget alloué au secteur agricole a connu une augmentation continue depuis 2001 à 2010. Il est passé de 1,973 milliards de Fbu (2001) à 43,220 milliards de Fbu (2011). De 2003 à 2010 l'aide publique au développement est allée en augmentant ; passant de 253 millions en 2003 à 595 millions \$ en 2010⁵.

2.4. Cadre politique et stratégique

2.4.1 Vision Burundi 2025.

En décembre 2010, le Burundi s'est doté d'un document d'orientation prospective essentiel, à savoir la « Vision Burundi 2025 » qui se veut une référence en matière de développement pour les quinze prochaines années et qui trace les orientations globales pour la croissance économique et sociale du pays. **La Vision « Burundi 2025 » ambitionne de mettre le Burundi sur la voie du développement durable à l'horizon 2025.**

En termes quantitatifs, la Vision veut infléchir les tendances négatives du PIB par tête d'habitant de USD 137 aujourd'hui à USD 720 en 2025 et réduire le taux de pauvreté à 50%

4 (Source : Rapport trimestriel OBR Juillet-Septembre 2010)

5(Enquête OCDE -Source : CNCA).

au lieu de 67 % actuellement. La maîtrise de la croissance démographique, la sécurité alimentaire et une croissance économique basée sur l'agriculture figurent parmi les défis majeurs identifiés dans le document « Vision 2025 ». Prenant en compte les ressources rares du pays, la **priorisation** sera cruciale dans le choix des politiques, des objectifs et de stratégies.

2.4.2 Le CSLP

Le Gouvernement a adopté en septembre 2006 un Cadre Stratégique et de lutte contre la Pauvreté (CSLP), dans lequel les secteurs prioritaires d'investissement ont été identifiés et repris dans les quatre axes suivants : i) l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ; ii) La promotion d'une croissance économique durable et équitable ; iii) le développement du capital humain ; iv) la lutte contre le VIH/SIDA. Au sein du deuxième axe, le développement du secteur agricole est identifié comme la première source de croissance économique. Les actions prioritaires concernent le développement de la production agricole (cultures vivrières et d'exportation et productions animales et pêche). Le premier CSLP a fait l'objet d'une évaluation en 2008. Un cadre stratégique de Lutte contre la pauvreté – deuxième génération (CSLP – II) couvrant la période de 2010-2015 est en cours d'approbation. Les travaux ont été conduits en coordination et en harmonisation totale avec l'exercice du PNIA notamment en ce qui concerne la nomenclature des programmes sectoriels. Ces deux documents stratégiques nationaux sont alignés entre eux et en cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

2.4.3 Autres documents sectoriels et sous sectoriels

Pour concrétiser les orientations stratégiques nationales contenues dans ces documents, des stratégies sous sectorielles ont été approuvées par le gouvernement. Il s'agit du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), du Document d'Orientation Stratégique pour l'Elevage (DOS-Elevage), de la Stratégie Nationale pour l'Aquaculture, du Plan Directeur de la Recherche et d'une stratégie des aménagements des bassins versants et marais.

Le PNIA sera le cadre d'opérationnalisation de tous les investissements nécessaires à la mise en œuvre de toutes ces stratégies sous-sectorielles. Il prend en compte et intègre le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) élaboré en 2009 dans le cadre de la préparation du Cadre de dépenses à Moyen Terme du secteur de l'Agriculture (CDMT 2010-2012).

2.4.4 Vision du secteur agricole

Les principes directeurs du PNIA s'inspirent de la vision que le gouvernement s'est donnée spécifiquement pour le secteur agricole. Cette vision se décline comme suit :

« L'agriculture burundaise a pour mission fondamentale d'assurer à tous les Burundais la sécurité alimentaire en quantité et en qualité. Pour ce faire elle devra se transformer d'une agriculture de subsistance à une agriculture familiale et commerciale, assurant un revenu décent aux ménages et soucieuse de l'environnement et de la bonne gestion des ressources. Cette agriculture sera pratiquée sur des exploitations dont la taille moyenne devra atteindre 1 Ha par exploitation contre 0,5 ha et dont les sols auront retrouvé une fertilité suffisante pour permettre des rendements qui se comparent aux meilleures performances africaines. Les agriculteurs qui participeront à ces changements profonds seront des exploitants organisés et possédant les qualifications techniques nécessaires pour réaliser la mission du secteur agricole ».

2.5. Cadre institutionnel

Le pilotage du secteur est assuré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Son organisation et son fonctionnement sont régis par un décret de 2006. Pour exercer les missions qui lui sont assignées, le MINAGRIE s'appuie sur des services centraux avec le cabinet du Ministre et quatre directions générales et sur 16 Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'élevage (DPAE). Les effectifs du MINAGRIE qui étaient de 1 901 en 2006 sont passés à 4 510 en 2010. Le MINAGRIE assure en outre la tutelle de 3 établissements publics : l'ISABU en charge de la recherche agricole, le CNTA chargé de la promotion des innovations techniques dans le secteur agricole et l'ARFIC, structure nouvellement créée chargée d'assurer les prérogatives de l'Etat dans la filière café après la suppression de l'OCIBU dans le cadre du processus de privatisation du secteur café. Suite à sa privatisation, l'Abattoir Public de Bujumbura a été dissout et est devenu la SOGEAB (Société de Gestion de l'Abattoir de Bujumbura). Les autres structures parastatales sont constituées sous forme de sociétés d'économie mixte ou participation publique, et comprennent 5 SOGESTAL et la SODECO dans le secteur café, la COGERCO dans le coton, l'OTB dans le thé, la SRDI pour l'encadrement des producteurs de riz dans la plaine de l'Imbo, et enfin l'OHP pour l'encadrement des producteurs de palmier.

L'engagement du gouvernement en faveur de la décentralisation a permis de faire émerger de nouveaux acteurs du développement agricole à côté des structures étatiques. Il s'agit des collectivités décentralisées organisées en Comités Communaux de Développement Communautaires (CCDC) au niveau des 129 communes du pays et en Comités de Développement Collinaires (CDC) au niveau de la colline (subdivision administrative de la colline). Ces structures sont appelées à assurer la maîtrise d'ouvrage de projets locaux dans le cadre d'un système de planification décentralisé et chapeauté par les Comités Provinciaux de Développement Communautaires (CPDC).

De l'aveu même de ses agents, des producteurs et des PTF, le MINAGRIE n'est pas actuellement en mesure d'accompagner le développement du secteur agricole/élevage. L'inadaptation de son organisation et de son fonctionnement ne lui permet pas d'assurer avec l'efficacité voulue les nouvelles fonctions qui lui incombent en vertu de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de la stratégie sectorielle agricole. Considérant les nombreux défis auxquels le Burundi est confronté, notamment en matière de sécurité alimentaire, une révision de l'organisation et du fonctionnement du MINAGRIE s'avère indispensable pour améliorer ses performances et son efficacité. Le gouvernement s'est attaché à la révision de l'organigramme de MINAGRIE pour l'adapter aux nouvelles orientations de la lutte contre la pauvreté et de la réduction de l'insécurité alimentaire. Un exercice de réorganisation du MINAGRIE a été lancé en février 2009. Il a débouché sur un nouvel organigramme qui devrait permettre une réévaluation des fonctions de planification et de suivi évaluation, une meilleure coordination des services centraux et déconcentrés du ministère et une gestion améliorée des ressources humaines.

En outre le MINAGRIE conduit des actions de renforcement de capacité des agents et des services. Mais de façon générale, les interventions ne traitent pas les points critiques du format du ministère (effectifs) de ses modes d'intervention (concertation, déconcentration, appui à la décentralisation...) ou de l'amélioration des conditions de travail des agents. Le PNIA accordera une place importante à ces aspects puisqu'il comportera un programme spécifique pour la résolution de ces contraintes institutionnelles.

Enfin, l'augmentation dans les années à venir des ressources allouées au secteur agricole et l'élaboration du PNIA ont conduit le gouvernement à engager une réflexion pour définir une nouvelle vision institutionnelle du MINAGRIE qui soit à la fois cohérente avec la vision du développement du secteur, concertée avec les acteurs privés et partagée par les PTF. Cette nouvelle vision guidera l'ensemble des réformes à venir du MINAGRIE.

2.6. Cadre financier

Malgré les efforts consentis, la préparation du Budget de l'Etat s'inscrit encore dans une logique de moyens plutôt que dans celle des missions et objectifs. Elle est conçue sur le court terme plutôt que sur le moyen terme. De ce fait, l'alignement du budget sur les missions des Ministères, les priorités de la stratégie et les besoins de financement des programmes demeurent encore inadéquats. Cette faiblesse majeure entrave sérieusement les efforts du Gouvernement pour faire du budget l'instrument clé pour catalyser la mise en œuvre du CSLP et accélérer l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté au Burundi, dans le cadre des OMD à l'horizon 2015 et de la vision Burundi 2025.

C'est pour pallier à cette faiblesse majeure que le Gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale s'est lancé dans la mise en place d'un système de planification stratégique basé sur les missions et axé sur les résultats. Le système comprend le CSLP comme cadre stratégique, le PAP comme cadre de planification triennale des actions des ministères, et le CDMT comme instrument de cadrage du budget sur les besoins du PAP. Il comprend également un système de suivi de l'exécution, résultat et impact des actions. Par conséquent, les activités de mise en place du CDMT iront conjointement avec celles de renforcement des stratégies sectorielles et des PAP, ainsi que la mise en place du système de suivi des performances.

En matière de finances publiques⁶, l'importance de la discipline budgétaire est suffisamment illustrée par la Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR) de 2008 effectuée par le gouvernement burundais et la Banque mondiale en 2008 qui a mis un accent particulier sur les priorités aux réformes à venir. Quatre principaux défis sont à relever, à savoir :

1. améliorer l'efficacité de l'allocation des dépenses publiques, en réduisant les dépenses sécuritaires et en augmentant des dépenses publiques liées à l'éducation, la santé et les infrastructures, conformément au Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ;
2. maîtriser la masse salariale, notamment en éliminant les employés fictifs ;
3. poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques afin d'accroître la transparence et renforcer la discipline budgétaire, notamment en consolidant le budget, en simplifiant le processus d'exécution du budget, en limitant le recours aux procédures exceptionnelles, et en améliorant les systèmes internes et externes de contrôle ; et
4. professionnaliser le service public en vue de l'amélioration de son rendement, notamment à travers l'évaluation du personnel, des systèmes de notation et la réduction des nominations politiques.

Mais les économies réalisées jusqu'à présent ne suffiront pas pour financer le déficit budgétaire et le financement extérieur devra se poursuivre de préférence sous la forme de dons et des prêts fortement concessionnels.

⁶Source : Mémoire Economique du Pays (2011). Banque Mondiale

La recommandation de mise en place d'un système de gestion des finances publiques destiné à promouvoir la discipline budgétaire et l'efficacité et l'efficience des performances du secteur public a été mise en œuvre. Le Gouvernement dispose maintenant d'un système de gestion informatisé des finances publiques (SIGEFI) qui est étendu à la quasi-totalité de la gestion financière.

Les principales sources de financement du secteur agricole sont le budget de l'Etat, les aides extérieures et le secteur privé.

L'Etat

Alors que sa contribution au PIB se situe entre 20 et 50%, l'agriculture n'a pas bénéficié de budget conséquent de la part de l'Etat. Au cours de ces dernières décennies, les ressources disponibles pour ce secteur ont été jusqu'en 2008 inférieures à 2% des ressources budgétaires. Ce n'est qu'en 2008 que le gouvernement a décidé d'accroître la part de ce secteur à 4,2 % et 3,6% en 2009. Cette part est retombée à 2% en 2010, mais en 2011 le gouvernement a fait un effort et approuvé un budget du secteur atteignant 6,2 % mais qui reste encore en deçà des 10% recommandés à Maputo. Dans ce budget et jusqu'en 2006, près de 50% du budget total était affecté aux salaires et au fonctionnement. La tendance s'est inversée et à partir de 2008, la part du budget d'investissement est devenue plus conséquente (5 fois plus) par rapport au budget de fonctionnement. Les réalisations du budget sont résumées ci-dessous.

Tableau 1 : Budget du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (en Fbu)

Année	Total Agriculture			
	Crédit	Cumul des dépenses	Reliquat	Taux %
2005	2.283.851.926	2.178.973.185	104.878.741	95,41
2006	4.289.168.942	3.216.153.620	1.073.015.322	74,98
2007	6.390.024.783	5.995.187.775	394.837.008	93,82
2008	15.607.316.261	15.235.522.750	371.793.511	97,62
2009	16.862.770.080	12.751.654.257	4.111.115.823	75,62
2010	18.037.578.194	14.668.186.038	3.369.392.156	81,32
2011	43 220 679 963 ⁷			

⁷Loi N°1/13 du 31 décembre 2010 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2011.

Aides extérieures.

Le Burundi bénéficie d'un appui important de divers partenaires techniques et financiers : organisations internationales et régionales, institutions financières, aides bilatérales, ONG etc. Les interventions appuient le pays dans ses efforts de réhabilitation et de construction et de remise sur pied de l'économie. Il s'agit donc d'une aide multiforme : budgétaire, réduction de la dette, humanitaire, investissements et renforcement institutionnel. Le montant des engagements des aides extérieures au secteur de l'agriculture atteindrait 670 Milliards de FBU sur la période 2012-2017. Les détails sont résumés dans les tableaux financiers en annexe.

Le secteur privé

Le paysage économique au Burundi est occupé essentiellement par les entreprises publiques. La part du secteur public dans les investissements est largement dominante. Elle est estimée à environ 74% entre 2001 et 2004. Les investissements privés nationaux viennent juste de reprendre, mais ils restent faibles, tournant en moyenne autour de 8% du PIB entre 2005 et 2008. Les investissements directs étrangers représentent moins de 1% du PIB⁸.

La politique de privatisation engagée par l'Etat a certes donné des résultats, toutefois, les progrès restent faibles en raison de la lenteur des réformes d'une part et de la faiblesse du climat des affaires qui n'est pas favorable au développement du secteur privé. Selon le rapport « Doing Business 2010. Banque mondiale 2009 », le Burundi a l'un des climats des affaires les plus défavorables dans le monde. La faiblesse du cadre réglementaire et fiscal est aggravée par le déficit d'infrastructures. Le développement des affaires est rendu encore plus difficile par la frilosité des banques locales vis-à-vis des investissements dans le secteur agricole. Les relations avec l'Etat restent empreintes de méfiance. Le Gouvernement conscient de cette situation s'est engagé avec ses partenaires à relancer le processus de privatisation des filières café et thé et améliorer le climat des affaires.

Pour changer la situation actuelle et porter la parole du secteur privé industriel et commercial auprès des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers, quelques opérateurs ont rejoint la nouvelle Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) et se sont attachés au renforcement de sa Chambre Sectorielle Agriculture (CSA). De création très récente, la Chambre agri business n'est pas armée, loin s'en faut, pour faire entendre la voix du secteur et défendre valablement ses intérêts auprès du MINAGRIE notamment. Elle ne dispose pas encore d'un annuaire de ses membres. Elle n'a toujours pas défini de plan d'action et, faute de moyens elle n'est pas en mesure de réaliser des enquêtes pour mieux cerner les opérateurs aussi bien formels qu'informels du secteur.

La stratégie prônée par le gouvernement vise à atteindre les objectifs suivants :

- i. surmonter les obstacles qui bloquent la création et le développement des entreprises privées,
- ii. améliorer l'environnement des affaires, la qualité des infrastructures, à promouvoir la qualité et la compétitivité des produits (appui à l'agrobusiness et la promotion des exportations),
- iii. améliorer l'accès au financement des PME et de l'entrepreneuriat féminin en particulier,

⁸Banque Mondiale (2011) : République du Burundi, Mémoire Economique de Pays (CEM) : le défi d'une croissance stable et partagée.

- iv. développer le cadre réglementaire pour le partenariat public-privé (PPP) et à renforcer l'expertise du gouvernement en matière de rédaction et de négociation des contrats de PPP,
- v. poursuivre le programme de privatisation.

2.7. La Coordination entre les départements ministériels

La coordination administrative est un enjeu fondamental du PNIA. Sa réussite dépendra très largement de la capacité des administrations publiques à joindre leurs efforts en dépassant les cloisonnements sectoriels. En effet, même si le MINAGRIE est concerné au premier chef, la dimension intersectorielle du programme est très importante et, suivant les composantes du programme, il devra coordonner ses interventions avec les ministères en charge de la décentralisation et du développement communal pour les actions de développement local et communautaire, de l'aménagement du territoire pour les questions relatives au secteur forestier et aux questions environnementales et des changements climatiques, de l'énergie en ce qui concerne l'électrification rurale, de l'eau en ce qui concerne les ressources hydrauliques, du commerce en ce qui concerne le commerce régional et le développement des coopératives, de l'artisanat et de l'industrie, de l'éducation et de la recherche scientifique. Pour être efficace et permettre des arbitrages, la coordination interministérielle sera assurée par la 2^{ème} Vice-présidence spécialement chargée de la coordination de l'action du gouvernement en matière économique. La coordination se poursuivra au sein du Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural, instance du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP). La représentation des divers acteurs publics et privés ainsi que celle des PTF sera assurée au plus haut niveau possible.

La coordination des administrations centrales est relayée dans chaque province par le gouverneur dans le cadre des « Points focaux » réunissant périodiquement l'ensemble des services déconcentrés. Enfin, l'implication de plus en plus forte des collectivités décentralisées dans le développement exige une coordination améliorée des interventions de l'Etat et des communes afin de prévenir les conflits de compétence.

2.8. Coordination de l'aide

Dans le domaine de l'agriculture/développement rural/sécurité alimentaire, la coordination entre les différentes interventions n'est pas encore optimale. Le Comité National de Coordination des Aides (CNCA), mis en place par le Gouvernement en décembre 2005, est opérationnel. Dans ce cadre, des groupes sectoriels ont été créés et ont pour tâche primordiale de traiter tous les aspects techniques liés à l'élaboration et au suivi des stratégies sectorielles. Un Groupe sectoriel « Agriculture et développement rural » a vu le jour à la fin de l'année 2008. Ce groupe constitue un cadre de discussions et d'orientation des appuis techniques aux secteurs concernés et devra veiller à ce que ses activités concourent à la mise en œuvre effective des actions prioritaires de la politique agricole du pays. Ce groupe est très actif dans le processus d'élaboration du PNIA au plan du financement des activités ainsi qu'au plan du contenu.

III. LE SECTEUR AGRICOLE

3.1. Caractéristiques et aspects essentiels

Le secteur agricole constitue le moteur de l'économie nationale et devrait être le garant de la sécurité alimentaire des populations. Il représente l'activité dominante de l'économie nationale. Malgré quelques bonnes performances enregistrées, le taux de croissance global du secteur (estimé à 2,6%) reste inférieur à celui de la croissance démographique (2,9%).

Mais il s'agit essentiellement d'une agriculture de subsistance. Les cultures vivrières qui occupent 90% des terres cultivées, contribuent pour 80% du PIB agricole et sont largement autoconsommées (80%). L'élevage contribue pour 14 % du PIB national et 29 % du PIB Agricole (*source DOS*). Le reste étant occupé par les cultures d'exportation qui fournissent plus de 90% des devises, avec en tête le café qui, à lui seul fournit environ 80% de ces dernières. Le sous-secteur de la pêche est en constante régression et ne fournit plus qu'une contribution marginale. (*Source SAN*)

L'agriculture, est pratiquée d'une façon rudimentaire par environ 1,2 Millions de familles rurales (90% des ménages) sur de très petites exploitations dont la taille moyenne se situe autour de 0,5 ha. Près d'un million d'hectares sont des sols acides d'altitude. Les rendements sont très faibles en comparaison avec les moyennes africaines. Les engrais sont hors de portée des petits agriculteurs et sont essentiellement appliqués sur les cultures industrielles (café, thé, coton, canne à sucre) et quelques autres cultures telles que le riz, la pomme de terre ou le haricot.

Les sols du Burundi sont considérés comme étant d'une fertilité relativement faible. Plus de 36% des sols sont acides et présentent une toxicité aluminique. Sous culture, leur évolution peut être particulièrement favorable si des corrections sont apportées avec des amendements organiques. Le relief du Burundi est dans l'ensemble accidenté, caractérisé par des collines au profil souvent convexe et dont les pentes fragilisent les sols vis-à-vis des risques d'érosion. Les pertes de terre par érosion sont évaluées à quelques 4 t/ha/an à l'est et 18 t/ha/an au centre-ouest du pays et à plus de 100 t/ha/an sur le Mumirwa, qui est pentu, arrosé et très peuplé. Les risques d'érosion sont également élevés sur les sols argileux et lourds des collines basaltiques du sud-est (Buragane, Kumoso sud).

La pression démographique sur les terres accentue les problèmes fonciers qui à leur tour aggravent le niveau de productivité et la détérioration de l'environnement. La coexistence du droit coutumier et de la loi écrite ne manque pas de susciter des conflits permanents entre les populations rurales. Ces conflits ont un impact négatif sur la production agricole car, tant qu'une terre est en litige il est difficile pour l'exploitant de la mettre en valeur et de consentir les investissements nécessaires pour augmenter sa productivité. Une législation foncière adéquate est en cours d'approbation. Le gouvernement considère que tout projet ou action de développement agricole devra comporter une composante de sécurisation foncière. Le rapatriement et la réintégration accentuent également, notamment, le problème de l'accès à la terre ; l'arrivée massive des rapatriés a également entraîné une forte pression sur les capacités d'absorption des infrastructures socio-économiques déjà fortement limitées.

L'agriculture burundaise dépend presque totalement des pluies. Malheureusement, depuis plusieurs années, la pluviométrie au Burundi ne suit plus aucun régime régulier et

prévisible. A certains moments, la sécheresse peut survenir en période normalement pluvieuse, tandis qu'à d'autres moments des pluies diluviennes tombent en saison normalement sèche. L'irrigation est encore peu pratiquée.

Malgré sa position importante dans l'économie (contribution au PIB et % population agricole), la productivité du secteur agricole est très faible en comparaison avec d'autres pays africains. Les données⁹ montrent que la productivité du secteur agricole a régressé au cours de ces 2 dernières décennies. En 2005, la valeur ajoutée par travailleur a été estimée à moins de 65 dollars EU (en dollars 2000 ajustés). Ce chiffre est à comparer avec la moyenne de l'Afrique sub-saharienne qui s'élève à environ 288 dollars EU pendant la même année. La crise économique qui a entraîné une augmentation des coûts des facteurs de production (engrais, semences, carburant et frais de transport) a aggravé la situation des producteurs qui limitent leur production puisque la mise en marché de leurs excédents, très coûteuse en raison des coûts de transport élevés, ne justifie pas l'effort.

La vulnérabilité des populations rurales s'amplifie et la paupérisation s'accélère. Le déficit alimentaire s'est accru au cours de ces dernières années. Le pays se trouve actuellement dans une situation catastrophique avec près de 75% de la population en insécurité alimentaire. Le déficit alimentaire pour l'année 2010 est évalué à 471 884 tonnes d'Equivalents Céréales (EC) sur des besoins totaux estimés à 817 000 tonnes d'EC à l'échelle du pays, ce qui représente un taux d'insatisfaction des besoins de base de près de 58%. Sur le plan de l'équilibre alimentaire, la couverture énergétique est assurée à 75%, celle en protéines à 40% et celle en lipides à 22%. La ration journalière d'un burundais est en effet dominée à plus de 90% par des apports volumineux pauvres en éléments essentiels (tubercules et racines, bananes) contre très peu ou pas de sources en protéines, en lipides et en oligo-éléments¹⁰.

Dans un contexte de malnutrition chronique très élevée avec une prévalence de retard de croissance de plus de 50% pour les enfants de moins de 5 ans, il est évident que les moyens de subsistance de ménages ne fournissent pas d'accès suffisant à l'alimentation des femmes pour couvrir les besoins nutritionnels des enfants dans leur jeune âge de la vie. Ces derniers ratent par conséquent le moment critique (0 à 2 ans) de prévention de la malnutrition et des dommages physiques et mentaux associés. Le nombre d'années d'éducation/formation scolaire achevées spécialement pour la fille est intimement lié à la réduction de la faim chronique et de la sous-alimentation pour les générations futures aussi longtemps que les femmes éduquées ont plus accès aux moyens de subsistance. Elles sont plus ouvertes aux nouvelles idées et, sont par conséquent plus capables de prendre soins des besoins nutritionnels de leurs enfants.

Ce déficit alimentaire qui ne cesse de s'aggraver d'année en année est en partie comblé par les aides alimentaires et les importations. Selon le PAM, le Burundi aurait besoin d'environ 200 millions de dollars pour couvrir les besoins en alimentation et nutrition. Cet organisme a appelé la Communauté internationale à regarder de près ce qui se passe au Burundi parce que la pauvreté et les conséquences considérables de la crise sociopolitique pourraient provoquer des tensions sociales.

La femme joue un rôle central dans la souveraineté alimentaire des familles et des communautés mais la majorité reste largement marginalisée et dépendante. Les femmes burundaises représentant 51.7% de la population totale et 85% sont agricultrices. Ce sont surtout

⁹(Mémorandum Economique de pays. CEM .Rép. du Burundi)

¹⁰PAM

elles qui pratiquent l'agriculture et assurent la survie de la famille. Mais elles ne sont qu'usufruitières de la terre, elles ne profitent pas des fruits de leur travail, elles restent les plus pauvres et jouissent de peu de considération sociale. La femme a moins accès que son partenaire homme aux intrants agricoles comme les machines, les engrais, les pesticides, les semences améliorées et le crédit. Malgré toutes les responsabilités qui lui échoient, la femme, principale productrice, ne contrôle donc pas les moyens de production et ne décide de rien quant à la répartition des ressources familiales. Le nombre de ménages dirigés par une femme augmente compte tenu de la migration des hommes, des conflits et du SIDA. 80% de la population des pays les plus touchés par le VIH/SIDA dépend de l'agriculture pour vivre. Le gouvernement entend modifier radicalement cette situation. Une politique nationale du genre (PNG) a été élaborée en décembre 2003. Elle vise à corriger les inégalités dans les domaines suivants: la culture et les traditions; la sécurité et la mobilisation pour la paix; la pauvreté, l'emploi; l'agriculture, la santé; l'éducation et la formation; l'égalité des droits; les violences à l'égard des femmes; la prise des décisions, et l'information et la communication.

3.2. Contraintes

Les divers problèmes de l'agriculture burundaise sont à la fois d'ordre structurel et d'ordre conjoncturel. Ils peuvent être synthétisés et regroupés en cinq catégories : (i) les problèmes agronomiques, (ii) les problèmes climatiques, (iii) les problèmes technologiques, (iv) les problèmes socio-économiques et (v) les problèmes institutionnels.

Les contraintes agronomiques les plus importantes sont notamment : (a) la faible fertilité des terres et la dégradation des écosystèmes naturels ; (b) l'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production (semences et plants sélectionnés races animales améliorés, fertilisants, pesticides, mécanisation, etc.); (c) la recrudescence des maladies et ravageurs très dommageables pour les cultures (mosaïque virale du manioc, fusariose du bananier, etc.) et pour les animaux (maladies à tiques pour les bovins, maladies infectieuses virales transfrontalières : fièvre aphteuse, dermatose nodulaire, peste porcine, maladie de Newcastle etc.) verminoses, peste porcine, fièvre aphteuse, etc.).

Les problèmes climatiques. Les changements climatiques ont perturbé et désorganisé les activités agricoles à majorité pluviales. Les paysans ont perdu leurs repères habituels d'autant qu'ils ne disposent pas des connaissances techniques nécessaires ni de matériel végétal approprié qui leur permettraient d'atténuer les effets de ces changements. Le Gouvernement a élaboré une politique environnementale et, un Plan National d'Action d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2007 avec l'appui du PNUD. Le Burundi a déjà pris des mesures pour créer un environnement propice pour la gestion de l'environnement en général et des changements climatiques en particulier. Sur le plan institutionnel, l'Institut Géographique du Burundi a été désigné par le Ministère chargé de l'Environnement comme Point Focal de la CCNUCC. La Direction Générale de l'Environnement et des Forêts a été désigné par ce même ministère comme institution d'opérationnalisation des projets en rapport avec les changements climatiques. Le Burundi participe activement aux travaux de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le MINAGRIE apportera sa pièce à l'édifice en participant au programme de reforestation. En effet, d'une part 5% des superficies des BV traités dans le cadre du PNIA seront plantées en espèces agroforestières qui produiront le bois nécessaire aux communautés et qui réduiront la pression sur les réserves forestières, et d'autre part les méthodes de « l'agriculture conservatoire » seront promues et largement diffusées dans le cadre des champs écoles paysans.

Les contraintes technologiques ont trait à l'insuffisance des innovations technologiques et des systèmes de production appropriés et le manque d'information suite à la désorganisation des services de recherche et de vulgarisation. Il s'agit notamment de : (a) la méconnaissance des techniques de l'agriculture conservatoire, b) la non maîtrise et l'insuffisance des techniques de gestion des ressources en eau pour l'irrigation des cultures ; (c) l'insuffisance des technologies de transformation et de conservation des produits agricoles, sylvicoles et d'élevage ; (d) la faible promotion de l'électrification rurale¹¹ et des sources d'énergies alternatives et renouvelables; (e) la faible intégration de l'agriculture et l'élevage pour une protection durable des terres, des pâturages et des écosystèmes naturels ; (f) l'insuffisance des laboratoires et des ressources humaines qualifiées pour le contrôle de la qualité des intrants de production et des denrées alimentaires et des produits d'exportation.

Les contraintes socio-économiques entravant l'agriculture burundaise sont notamment : (a) les problèmes fonciers et la pression démographique sur les terres, sur les écosystèmes naturels protégés et l'insuffisance des activités non agricoles génératrices de revenus ; (b) l'analphabétisme, (c) le faible pouvoir d'achat et la faible formation des familles rurales pour accéder au crédit agricole et aux facteurs performants de production ; (d) l'absence de mécanismes de financement durable du développement du secteur rural ; (e) l'étroitesse des marchés d'écoulement des produits agricoles et d'élevage ; (f) l'enclavement du pays et des nombreuses zones rurales de production à l'origine de la flambée des coûts de production et de la mévente des produits agricoles ; (g) l'existence d'une forte population de sinistrés de guerre et des aléas climatiques ; (h) l'insuffisance des mesures politiques et macro-économiques favorables aux investisseurs privés, nationaux ou étrangers dans le secteur agricole.

Les contraintes institutionnelles les plus importantes sont liées notamment : (a) à la difficulté de conduire les réformes structurelles et les changements requis par la nouvelle vision de développement du secteur, (b) aux déficits quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines, (c) à la forte démotivation des agents en raison de la faiblesse des rémunérations et de l'inadaptation du cadre et des conditions de travail des agents, (d) à la faible structuration et professionnalisation des acteurs privés, (e) à la faible implication du secteur privé dans le financement du secteur agricole et de l'élevage.

3.3. Potentialités du secteur agricole

Le secteur agricole dispose de potentialités réelles qui lui ont permis de maintenir, du moins avant la crise, un équilibre relatif entre la croissance de la population et celle de la production. Les plus importantes sont les suivantes : (i) population agricole abondante et très laborieuse, (ii) possibilités de pratiquer une gamme variée de cultures (cultures tropicales et tempérées) ; (iii) pluviométrie abondante (6 à 9 mois de précipitations sur l'année) qui permet annuellement 2 saisons culturales avec possibilités de produire toute l'année si la maîtrise de l'eau est assurée; (iv) réseau hydrographique très important ; (v) gisements de roches calcaires, dolomitiques et phosphates ; (vi) extension possible du marché d'importation et d'exportation dans le cadre de l'East African Community (EAC).

¹¹Le pays dispose d'un Plan Directeur d'électrification rurale qui a été financé en 1996 par la Banque Mondiale dans le cadre de la réhabilitation du secteur Energie. La situation n'a guère évolué depuis et les conclusions restent valables. La recherche des financements nécessaires se poursuit dans le cadre du programme de la REGIDESO. Une coordination avec le PNIA sera promue.

Les gains de productivité constituent un atout essentiel de croissance. En effet, les rendements des cultures vivrières sont très bas en comparaison avec les rendements des pays africains. Les expériences des projets en cours ont montré qu'avec un bon encadrement technique et un minimum d'intégration de l'agriculture et de l'élevage, il était possible de doubler voire tripler les rendements de certaines cultures de base. Les exemples suivants sont tirés des expériences des projets en cours d'exécution au Burundi et constituent des modèles de base pour toutes les interventions programmées.

Riziculture. L'introduction du Système de Riziculture Intensif (SRI) a démontré que les rendements pouvaient passer de 2 à 7 Tonnes/ha de paddy dans des conditions moyennes de mise en œuvre de la technique et que des rendements de 10 T étaient possibles lorsque la maîtrise de l'eau était assurée ainsi que des semences de qualité et des engrais.

Manioc. L'introduction et la diffusion de manioc résistant à la mosaïque a permis au pays de s'affranchir des importations en quelques années. La mise en place d'une chaîne de solidarité (tout planteur recevant 1 bouture devra passer 2 boutures à un autre planteur) devrait permettre de couvrir en un laps de temps limité les besoins en boutures de la majorité des planteurs de manioc des zones favorables à cette culture et de dégager des surplus pour l'exportation (cf. PTRPC).

Production laitière. La diffusion de la Chaîne de solidarité bovine basée sur l'introduction de vaches laitières croisées à 75% a montré qu'avec un minimum d'organisation, un exploitant disposant d'un minimum de 0,5 ha pouvait entretenir une vache qui produit une moyenne de 9 litres de lait/jour. La vente de 5l de lait/jour pendant 200 jours permet au ménage de sortir de la catégorie des ménages pauvres (cf. tous les projets de repeuplement).

Approche bassin versant et embocagement des parcelles. Cette approche associée à l'utilisation du fumier produit par les vaches laitières permet de fertiliser suffisamment les sols pour doubler voire tripler les rendements des cultures vivrières de base (cf. PRDMR).

Petite irrigation et pompe à pédales. La diffusion de pompes à pédales dans les zones à déficit hydrique a permis à des exploitants de petits lopins de terre d'atteindre des rendements très élevés en légumes. Ces exploitants peuvent au bout de la première année, disposer des ressources financières nécessaires à l'achat des engrais et des semences qui permettent à leur tour d'accroître les rendements et donc d'augmenter très sensiblement les revenus (cf. PRASAB).

Un potentiel considérable existe au niveau du développement des filières. Les productions agricoles de rente et d'exportation: (café, thé, coton, palmier à huile, canne à sucre, tabac, riz, quinquina) constituent une source importante de croissance pour le secteur agricole. La qualité du café, du thé et du coton burundais est largement reconnue. Ces filières constituent les principaux produits d'exportation du pays et des sources de devises ce qui leur confère un rôle stratégique dans la politique économique nationale.

Les réformes en cours en matière de structuration des filières et de privatisation des outils de production devront permettre à ces produits et d'autres tels que le lait et les fruits et légumes, de contribuer d'une manière plus significative au développement du secteur et surtout à la création d'emplois dans les activités de valorisation des produits (transformation, commercialisation, etc.).

3.4. Défis du secteur

Pour obtenir un taux de croissance de 6% par an, il y a un certain nombre de défis que le secteur agricole doit relever.

Un recours intégral aux bonnes pratiques de protection des ressources en terres et en eaux. Les choix ne sont pas nombreux. Le Burundi n'en a pas d'autres que recourir à la protection intégrale de ses ressources en terres et en eaux grâce à l'adoption de l'approche « Bassins versants ». L'adoption de cette approche sera quasiment la règle pour toutes les actions de développement agricole. L'adoption de l'approche BV nécessite l'établissement d'un diagnostic/état des lieux qui doit permettre, avec le concours des populations exploitant les BV, de s'approprier l'élaboration d'un Plan d'aménagement du BV et de le mettre en œuvre d'une manière participative. Les 500 000 Ha retenus comme objectif dans le PNIA seront concernées par cette approche. La stratégie sous sectorielle « Aménagements des marais et des bassins versants » définit les méthodes ainsi que les conditions de mise en œuvre des actions proposées.

Un recours généralisé aux meilleures pratiques de gestion de l'exploitation agricole. L'agriculture vivrière est majoritairement pratiquée selon le mode extensif tandis que l'agriculture commerciale, basée sur des techniques modernes et l'utilisation d'intrants, reste peu développée. Les meilleurs paquets technologiques disponibles n'atteignent généralement pas les agriculteurs du fait de l'érosion des capacités de la recherche agricole et des systèmes de vulgarisation. Le premier défi sera donc de transformer progressivement l'agriculture de subsistance actuelle en une agriculture familiale organisée et orientée vers une agriculture commerciale.

Un recours plus important aux intrants. Les agriculteurs utilisent peu d'intrants par manque de moyens financiers et surtout de crédit dû au faible développement des institutions financières rurales. Plus de 95% de la surface consacrée aux cultures vivrières est plantée de variétés non améliorées. Les engrais sont faiblement utilisés par les cultures vivrières : 10 à 15 kg/Ha au lieu de 250 à 300 kg/Ha recommandés, les éleveurs se permettent de soigner leur bétail sans diagnostic et avec des thérapies inadéquates. Le second défi sera donc d'assurer aux agriculteurs l'accès aux intrants divers en organisant la recherche, la production de semences et plants et l'accès aux services financiers ruraux.

Une utilisation accrue des ressources en eau pour la production agricole. Le Burundi possède un potentiel important de terres irrigables aussi bien au niveau des marais et des plaines mais aussi au niveau des collines mais de moins de 10% des superficies sont irriguées. Le recours à l'irrigation pourrait accroître l'intensification des cultures, augmenter les rendements et réduire les pertes causées par les irrégularités de la pluviométrie. Toutefois, pour la majorité des agriculteurs, le passage à l'irrigation nécessite un changement de mentalité et l'acquisition de connaissances techniques nouvelles. Un autre défi est donc de rationaliser l'utilisation des ressources en eau et d'obtenir une maîtrise totale de l'eau sur les périmètres aménagés pour l'irrigation. A cet effet le Schéma Directeur d'aménagement et de mise en valeur des marais élaboré en 1996 avec l'appui de la FAO sera actualisé en 2012.

Une mise en œuvre de l'approche filière pour de nombreux produits et une rationalisation des filières de rente qui permet de valoriser les productions est également un défi important.

La résolution des problèmes fonciers. La promulgation de la loi foncière en juillet 2011 ouvre la voie à la résolution des nombreux conflits fonciers et des conséquences de l'insécurité foncière sur l'exploitation rationnelle des terres. La prise en compte de la sécurisation foncière dans les projets de développement agricole sera dorénavant facilitée. Les expériences en cours de réalisation dans des projets financés par l'UE, la Suisse et le FIDA entre autres, seront mises à profit pour aider à éliminer progressivement cette contrainte et permettre aux groupes vulnérables d'accéder à la terre.

IV. Le PNIA

4.1. Raison d'être et justification du PNIA

Au début des années 1990 et avant la crise, le Burundi était autosuffisant au plan alimentaire. Avec la résolution de la crise, des gains importants ont été réalisés depuis l'avènement de la paix mais ils restent très en deçà des besoins des populations et beaucoup reste à faire pour remettre l'économie sur pied et réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'agriculture possède un potentiel important et elle est à juste titre considérée comme le moteur principal du développement économique (Vision 2025 et CSLP). En plus des gains de productivité possibles avec une amélioration des connaissances et des techniques et l'utilisation des intrants, l'agriculture possède d'énormes possibilités en matière d'irrigation mais le Gouvernement ne dispose pas des moyens nécessaires pour les exploiter. Avec une population qui croît à un taux supérieur à 3%, il y a un grand risque que la vulnérabilité des populations en insécurité alimentaire ne s'aggrave et que l'économie ne régresse si les investissements adéquats ne sont pas mis en place. Il est donc impératif de mobiliser des investissements importants qui peuvent donner des résultats substantiels et rapides quand ils sont associés à des actions de développement communautaire qui sont basées sur les leçons des expériences réussies dans le pays même ainsi que dans les pays voisins.

Il n'existe pas d'autres possibilités pour sortir le pays de la situation dans laquelle il se trouve. Le gouvernement considère donc que l'initiative du NEPAD est une opportunité que le pays doit saisir et dont il devra par conséquent respecter et appliquer les règles de mise en œuvre.

4.2. Objectifs, principes et programmes du PNIA

Le PNIA est un cadre de cohérence et de coordination des investissements dans le secteur agricole pour les six prochaines années. Ses objectifs sont : assurer la sécurité alimentaire pour tous, augmenter les revenus des ménages, procurer des devises, fournir la matière pour le secteur industriel et créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Le PNIA vise à opérationnaliser la Stratégie Nationale Agricole et le CSLP. Il est en phase avec les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du PDDAA. Le gouvernement compte transformer la menace actuelle d'insécurité alimentaire en opportunité pour la conversion en profondeur de l'agriculture burundaise qui devra satisfaire les besoins nationaux et devenir exportatrice nette de denrées alimentaires. Le Gouvernement considère que l'ensemble du PNIA constitue une réponse à l'insécurité alimentaire dont l'éradication constitue le défi le plus important.

Dans la mise en œuvre du PNIA, le gouvernement compte adopter les principes suivants :

i) rationaliser les fonctions essentielles du Ministère et notamment celles de la planification et de la mise en œuvre, ii) harmoniser les instruments de planification nationale avec ceux de la planification agricole pour crédibiliser les résultats du processus de planification auprès des partenaires, iii) impliquer tous les acteurs tant publics que privés, les institutions financières nationales et internationales. La collaboration étroite et les synergies avec les autres ministères chargés de l'énergie, des finances, du commerce, de l'environnement et des transports en particulier), les partenaires au développement et le secteur privé, contribueront efficacement à la concrétisation de la vision pour l'agriculture nationale, iv) les activités de renforcement des capacités de tous les acteurs sera une préoccupation transversale et à cet effet tout programme /projet comportera une composante spécifique à ces activités, v)

l'approche participative, la responsabilisation des communautés et la maîtrise d'ouvrage par les CDC et les OP sera la règle d'intervention de tout programme/projet, vi) la prise en compte des intérêts et des besoins des groupes vulnérables en coordination avec les ministères chargés de la femme, de la santé (pour ce qui concerne le VIH/SIDA) et des rapatriés et des déplacés, sera un trait commun à toutes les actions de développement retenues dans le PNIA.

Le Gouvernement consacrera pour la mise en œuvre du PNIA une part de plus en plus importante de son budget annuel pour atteindre dans les meilleurs délais possibles le niveau de 10%. Ainsi, les interventions du Gouvernement, ciblées, sélectives et novatrices renforceront la pertinence, l'efficacité et la durabilité des actions menées dans le secteur agricole.

Quatre programmes ont été définis dans le PNIA :

1. Croissance durable de la production et de la sécurité alimentaire
2. Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation
3. Développement des filières et de l'agro-business
4. Renforcement des institutions publiques

Ces quatre programmes sont eux-mêmes subdivisés en 15 sous-programmes :

Tableau 2. Programmes et sous-programme du PNIA

P1. Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire	P2. Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation	P3. Développement des filières et de l'Agri -busines	P4. Renforcement des institutions publiques
1. Protection du capital productif	6. Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités	10. Filières d'exportation	13. Réforme du MINAGRIE
2. Aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués	7. Développement des services de proximité et de l'innovation	11. Filières vivrières et animales	14. Amélioration du cadre et des conditions de travail
3. Intensification des productions agricoles	8. Financement rural	12. Infrastructures rurales	15. Appui à la mise en œuvre du PNIA
4. Développement de la pêche et aquaculture	9. Recherche / Développement		
5. Sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité			

Programme 1 : Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire

Présentation du Programme

Ce programme a pour objectifs le rétablissement de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la couverture nutritionnelle de la population et la réduction de la vulnérabilité des ménages à travers i) une protection et une amélioration durables du capital productif, ii) une exploitation rationnelle et optimale des ressources naturelles en particulier la terre et les ressources en eaux et iii) le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs.

Si la situation actuelle caractérisée par une dégradation de la productivité des terres agricoles fortement menacées par une érosion incontrôlée et une pression démographique perdurait, elle mènerait inéluctablement à une aggravation de l'insécurité alimentaire avec des conséquences désastreuses sur la paix sociale.

La seule issue identifiée pour augmenter la production agricole est l'accroissement de la productivité et de l'irrigation. Celle-ci ne peut être obtenue qu'à travers : i) la restauration de la fertilité par l'intégration de l'élevage dans l'agriculture et son intensification, l'utilisation de la fumure organique et des engrais et l'adoption de techniques éprouvées, ii) la mobilisation et la maîtrise de l'eau à travers les infrastructures hydro-agricoles ainsi que iii) l'organisation et la responsabilisation des communautés dans la gestion de l'ensemble du processus et l'amélioration des connaissances.

L'arrêt du processus de dégradation des sols devra être appréhendé d'une façon généralisée, il nécessite i) une forte mobilisation de la population agricole ainsi que ii) des interventions massives sur le milieu physique et iii) l'adoption de pratiques agricoles conservatoires pour s'adapter aux changements climatiques et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (compostage, gestion et utilisation accrue du fumier, plantes fixatrices d'azote, etc.). Le processus doit être accompagné par des investissements importants en termes d'ouvrages de lutte anti-érosive, de végétalisation de ces ouvrages et de mobilisation des eaux de surface. Ces investissements sont actuellement hors de portée du gouvernement même si dans de nombreux projets des expériences d'aménagement de bassins versants ont montré que l'on pouvait mobiliser et responsabiliser les communautés rurales dans ce sens. La contribution de la communauté internationale à cet effort est la seule voie possible pour agir rapidement sur d'importantes superficies en même temps car il s'agit pour le Burundi d'une véritable course contre la montre.

Le programme portera également sur l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations, surtout les plus vulnérables et à la mise en place des filets de sécurité alimentaire de façon générale.

Les meilleures expériences et approches mentionnées plus haut et qui ont réussi ailleurs et au Burundi constitueront le fondement des actions entreprises.

Le Programme I comportera les 5 sous Programmes suivants.

P 1. SP 1. Protection du capital productif

Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- réduire l'érosion et protéger les sols, restaurer leur fertilité dans une approche globale d'aménagement des **bassins versants /marais** qui intègre l'introduction de l'élevage bovin de préférence laitier dans le système de production et la pratique de méthodes culturales conservatoires,
- restaurer le couvert forestier sur les terres communales et les sols dégradés,
- mobiliser les eaux de surface (**petits ouvrages de rétention des eaux pluviales, barrages et retenues collinaires**), et
- contribuer à l'amélioration des rendements des cultures et des revenus.

Plusieurs études diagnostics sont disponibles et ont servi de base à la définition des orientations de base en matière de gestion durable des terres. Il convient de signaler en particulier les études sur les sources de croissance rurale ¹² au Burundi réalisées en 2007 avec l'appui de la FAO et de la BM.

Le Gouvernement a également entrepris l'élaboration d'un Plan d'Action de lutte contre les dégradations des sols. Ce document de politique validé en avril 2011 vise entre autres, la promotion de l'utilisation planifiée et rationnelle des sols, la préservation et le maintien de la productivité des sols et autres biens et services des écosystèmes, l'allègement de la pression démographique sur les terres, le renforcement des capacités pour une gestion durable des terres et l'instauration d'un mécanisme financier pour la gestion des sols. Dans ce cadre, les grandes orientations préconisées dans ce domaine visent l'introduction des méthodes d'utilisation rationnelle des sols agricoles, la promotion de l'irrigation et du drainage rationnel et la protection des bassins versants.

L'approche bassins versants est devenue la règle pour tous les projets de développement rural au Burundi. Les méthodes participatives qui la soutiennent ont démontré leur efficacité dans bon nombre de communes. Cette approche est basée sur l'adoption d'un itinéraire comprenant :

- i) la mise en place d'ouvrages antiérosifs simples et végétalisés avec des espèces agroforestières (fourragères et autres) qui retiennent l'eau et diminuent les effets de l'érosion et de l'embocagement des parcelles cultivées.
- ii) l'introduction d'une vache laitière dans le système de production et l'utilisation du fumier produit,
- iii) l'introduction de soles fourragères (légumineuses) permettant d'assurer une ration de production correcte pour une vache qui peut produire une moyenne de 10 litres de lait par jour.

En matière de ressources hydrauliques, le PNIA sera guidé par la Politique Nationale de l'Eau et par la stratégie de sa mise en œuvre d'ici 2020.

Les objectifs spécifiques de la Politique Nationale de l'Eau concernant la Gestion des Ressources en Eau visent à (i) maximiser la contribution de l'eau dans la croissance économique , (ii) maîtriser la croissance démographique pour réduire la pression sur les ressources naturelles, (iii) protéger les ressources en eau contre toute dégradation , (iv) mettre

¹² Burundi Sources of rural growth. FAO/WB. 2007

en place les cadres de coopération sous régionale durables pour la gestion des eaux transfrontalières , (v) promouvoir des programmes de coopération mutuellement avantageux , (vi) avoir des capacités humaines qualifiées pour la gestion, l'utilisation et la recherche en matière de ressources en eau , (vii) se doter d'une banque des données fiables et suffisantes sur l'eau pour une bonne planification du développement de la ressource eau , (viii) élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) et (ix) appuyer le Partenariat National de l'Eau pour la gestion des ressources en eau.

La Stratégie Nationale de l'Eau préconise de dresser des inventaires des terres irrigables et d'élaborer un plan d'investissement pour leur mise en valeur par l'irrigation. D'autres interventions sont aussi prévues comme notamment l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement des bassins versants pour dégager des orientations en matière de conservation des eaux et des sols, de gestion des terres, de choix des techniques d'irrigation, des études sur les possibilités de mobilisation des eaux de pluie et de leur utilisation dans les exploitations agricoles en périodes sèches, la mise en place d'un programme d'utilisation des eaux souterraines à des fins agricoles en privilégiant les régions souvent frappées par la sécheresse (Bugesera, Kumoso, Imbo et Kirimiro). En outre, des voies et moyens devront être mises au point afin de permettre au monde rural l'accès à l'énergie hydro-électrique.

Les résultats attendus et indicateurs de suivi sont les suivants :

Résultats	Indicateurs
La fertilité des sols est restaurée sur les zones d'intervention	Accroissement annuel de 10% des quantités de fumier et d'engrais utilisés
La population s'approprie les techniques de protection du capital productif ;	Accroissement annuel de 20% des bénéficiaires qui adoptent les techniques conservatoires
La biodiversité des réserves naturelles est sauvegardée.	5% des surfaces des BV sont reboisés
Le capital productif est protégé et amélioré.	500 000 ha de bassins versants aménagés et protégés
Les infrastructures hydrauliques sont mises en place	4 barrages et 40 retenues collines construites en 6 ans

Les actions prioritaires suivantes seront menées dans le cadre de ce sous-programme;

- Aménagement et protection des bassins versants (500 000 ha de bassins versants seront aménagés (**ouvrages de LAE végétalisés et plantations d'arbres agro-forestiers, etc.**))
- Programme de reforestation et de protection des réserves naturelles (**25000 ha de forêts communales réhabilitées soit 5% des surfaces des BV traités**),
- Développement des infrastructures hydrauliques (**2 grands barrages construits dans les plaines d'IMBO et du Mosso et 40 retenues collinaires mises en place dans les BV traités**).

P1. SP 2. : Aménagement et réhabilitation des marais et des périmètres irrigués

Le potentiel du pays en terres irrigables est très important et son degré d'exploitation actuel est très faible (12 à 15 % des marais). Les plaines irrigables sont entièrement occupées et

exploitées mais le niveau des aménagements et de productivité sont très bas. En outre, il existe de nombreuses possibilités d'irrigation collinaire qui permettraient d'accroître les rendements des cultures pluviales et d'atténuer les chocs climatiques.

L'objectif du sous-programme est d'accroître les surfaces irriguées et la productivité des marais et des plaines irrigués par des aménagements permettant la maîtrise de l'eau et l'utilisation de techniques culturales avancées et de développer l'irrigation collinaire sur les BV protégés. Les actions concernent notamment les régions de l'Imbo, du Mosso et du Bugesera où la sécheresse est fréquente mais aussi d'autres régions pour développer les cultures de contre saison. Les expériences et les acquis des projets en cours constitueront la base de l'extension des actions et la participation et l'organisation locale, garants de la pérennisation des actions, seront essentielles. L'accent sera par conséquent mis sur la formation et la responsabilisation des CDC et des organisations paysannes notamment les Associations des usagers des marais (AUM) et les coopératives.

Pour tout aménagement d'irrigation (des marais ou plaines), une étude d'impact environnemental sera obligatoire afin de réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité.

Les résultats attendus sont :

Résultats	Indicateurs
La production vivrière est augmentée	10% d'augmentation annuelle de la production des principales cultures vivrières,
La production rizicole a doublé sur les marais et plaines aménagées	20% d'augmentation annuelle de la production de paddy dans les zones aménagées
La couverture des besoins en riz est assurée	80% des besoins internes sont satisfaits par la production locale.
Les Associations des usagers des marais sont mises en place et fonctionnelles	Tous les marais et périmètres aménagés sont organisés et gérés par des AUM.
L'Irrigation collinaire est développée	500 ha/an sont irrigués sur les collines

Les actions prioritaires qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce sous-programme sont les suivantes :

- Développement des aménagements et des réhabilitations de marais de moyenne et haute altitude. **(8 000 ha additionnels par an sur 6 ans soit 48000 ha)**
- Aménagements des périmètres irrigués (des plaines de l'Imbo, du Mosso et du Bugesera) **(5 000ha de nouveaux périmètres irrigués et 5000 ha réhabilités)**
- Développement de la petite irrigation collinaire **(3000 ha sur 6 ans)**.

P 1. SP 3. : Intensification des productions agricoles (végétales et animales)

Ce sous-programme a pour objectifs d'appuyer les producteurs à accroître la production agricole et animale et améliorer leurs revenus en priorisant certaines cultures¹³ et spéculations rémunératrices qui possèdent un potentiel important de gains de productivité.

L'accent sera porté sur le renforcement de la filière semencière pour satisfaire les besoins des cultures principales prioritaires et sur une meilleure organisation des circuits d'approvisionnement du monde rural en intrants agricoles y compris la mise en place d'un réseau de proximité de boutiques d'intrants. Ces actions seront appuyées par des interventions de l'Etat permettant de ramener le coût des intrants à un niveau compatible avec l'amélioration des revenus des producteurs.

Au sortir de la crise, les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers du Burundi ont engagé des efforts relativement importants pour reconstruire les capacités productives du secteur de l'élevage qui avait vu ses effectifs détruits à plus de 30%. Les efforts déployés ont cependant été insuffisants surtout au regard de l'accroissement de la population et des besoins accrus en viandes et lait. Les études effectuées dans le cadre du DOS élevage indiquent que l'effectif du troupeau de bovins devra atteindre 705.000 têtes dont 70.000 Vaches laitières pour arriver à : (i) l'équilibre entre la demande et les besoins en lait et (ii) une situation de déficit limité à 60.000 T de viandes soit 50% de la demande, jugée comme la plus réaliste des options.

Pour réaliser cet objectif de satisfaction des besoins en lait, le Gouvernement du Burundi, devra appuyer la distribution de 200.000 vaches locales au cours de la période du PNIA et mettre en place les structures et l'encadrement nécessaires pour assurer la couverture sanitaire du cheptel et former la population des agro-éleveurs aux méthodes d'intégration agro-sylvo-zootéchnique et de conduite améliorée du bétail.

Les résultats attendus pour la mise en œuvre du sous- programme sont:

Résultats	Indicateurs
Utilisation des intrants est augmentée	1 Boutique d'intrants dans chaque commune en fin de période 10% annuels d'augmentation de la consommation moyenne d'engrais
Les rendements des cultures principales sont augmentés	Accroissement annuel de 10% des rendements des principales cultures
Les producteurs sont formés aux techniques et méthodes de gestion	20% par an d'accroissement du nombre de producteurs utilisant des techniques améliorées
La production de lait satisfait les besoins de la population et du marché	Progression de 8% par an du taux de satisfaction des besoins en lait

¹³Le discours du Nouvel An de SE Le Président de la République du Burundi a priorisé le riz, la pomme de terre, la banane, le manioc et le maïs. La loi fixant le budget du pays mentionne spécifiquement une allocation budgétaire spéciale pour la multiplication et la diffusion de matériel sain pour ces cultures prioritaires

Résultats	Indicateurs
Réduction des importations des principales cultures vivrières (haricot et riz) et des produits animaux (lait, viande)	Elimination des importations de riz en fin de période

Les actions prioritaires suivantes seront menées :

- Renforcement du système de la « Chaîne de solidarité communautaire » avec la distribution des vaches (objectif de 200.000 vaches dont 30.000 vaches laitières croisées à 75%) ;
- Renforcement des programmes de santé animale et de lutte contre les épizooties
- Développement du programme national d'Insémination artificielle de 300 000 vaches pour la période du PNIA,

P 1. SP 4. : Développement de la pêche et de l'aquaculture

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- augmenter la productivité et la production des plans d'eau tout en préservant les écosystèmes naturels
- améliorer les revenus des ménages impliqués dans les activités de pêche et de pisciculture.
- Diversifier les sources de revenus et de protéines pour les ménages impliqués dans cette activité en vue d'assurer l'équilibre nutritionnel des populations.

Le secteur de la pêche n'a pas bénéficié d'appuis conséquents dans le passé. La pêche est devenue, au fil des années, de moins en moins productive alors qu'elle est une source importante pour l'équilibre alimentaire et nutritionnel. La production a chuté de 23 498 tonnes en 1991 à 14 000 tonnes en 2005 (SAN) avec des fortes fluctuations au moment de la crise (insécurité sur le lac, etc.). Très peu de mesures de sauvegarde ou d'appuis techniques ont été, jusqu'ici, entrepris, jusqu'à la mise en œuvre du PRODAP¹⁴. Par ailleurs, la pisciculture est une activité en totale dégradation faute d'encadrement technique adéquat, de moyens et d'intrants (alevins, aliments) alors que les potentialités relativement importantes en plans d'eau « piscicultivables ».

Ce potentiel constitue un atout qui, avec un minimum d'encadrement qualifié, peut permettre d'atteindre une contribution nettement plus élevée que le niveau actuel, et d'améliorer la disponibilité en produits halieutiques et par voie de conséquence les revenus des producteurs. Les deux activités de pêche et de pisciculture peuvent aider à relever l'état nutritionnel des populations. Le gouvernement assurera la formation des membres des associations des pêcheurs sur les modes et techniques de pêche et de pisciculture et la gestion de l'environnement autour du lac Tanganyika, des lacs du nord ainsi que des étangs piscicoles aménagés.

¹⁴Programme régional de développement de l'aquaculture et de la pêche

Les résultats attendus pour la mise en œuvre du sous- programme sont :

Résultats	Indicateurs
La pratique du système cultural non dommageable pour la pêche est adoptée	Les berges et les bassins versants autour des lacs et étangs piscicoles tous sont protégés en 6 ans
La taille de capture et la production sont augmentées	Le tonnage des captures augmente de 20 % par an
Le revenu des pêcheurs et des détenteurs des étangs est augmenté.	Les ménages de pêcheurs augmentent leurs revenus de 20 % par an

Les actions prioritaires suivantes seront menées :

- Aménagement de 88 étangs piscicoles
- Mise en place de 15 stations piscicoles
- Mise en place d'une unité de production d'aliments pour poissons
- Mise en place d'une chaîne de froid pour le transport et la conservation/ commercialisation des poissons
- Renforcement des capacités des organisations de pêcheurs (production et post production).

P1. SP 5. : Sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité

Suite à la crise et aux divers aléas climatiques survenus, la situation nutritionnelle, qui était déjà fragile sur le plan de l'équilibre nutritionnel, s'est sérieusement dégradée, particulièrement pour les populations vulnérables et sinistrées par la guerre civile. L'offre alimentaire est insuffisante, ne répond pas aux normes de qualité requise et est caractérisée par une disparité intra et inter-régions naturelles. Le Gouvernement organisera en décembre 2011 un forum national sur la sécurité alimentaire et la nutrition qui permettra des concertations entre les parties intéressées et qui aboutira à l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action qui seront pris en compte dans la mise en œuvre du PNIA.

La sécurité alimentaire constitue une préoccupation transversale et tous les programmes et sous programmes du PNIA contribuent à sa réalisation. Cependant, un sous-programme spécifique lui est consacré pour tenir compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables (enfants malnutris, mères vulnérables, population de rapatriés et sans terres, familles dont des membres sont affectés par le VIH/SIDA, etc.) dans les domaines du dépistage de la malnutrition, de l'éducation nutritionnelle ainsi que dans l'introduction de cultures à haute valeur ajoutée. Ces actions seront conduites en tenant particulièrement compte de la coordination nécessaire avec les ministères en charge de la santé et de l'éducation et des collectivités locales.

Il convient de souligner que le Gouvernement accorde une place importante au ciblage des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des actions de développement. Un guide de ciblage a été élaboré et adopté par de nombreux projets financés par les PTF. Ce guide comporte notamment des analyses de vulnérabilité pour l'identification des groupes

(catégorisation) et de leurs besoins respectifs, effectuées par les communautés elles-mêmes avec l'appui d'ONGs spécialisées dans le développement communautaire. Les décisions sont prises au cours d'assemblées générales des communautés.

Afin de gérer les risques et la vulnérabilité des populations, le gouvernement encouragera les associations des producteurs à constituer des stocks communautaires (greniers communautaires) afin de faire face aux pénuries conjoncturelles. Il prévoit aussi de renforcer le système d'alerte et d'information permanents (SAPSSA) afin que les populations et les décideurs soient informés à temps et au moment opportun, sur la situation alimentaire et nutritionnelle afin de prendre les décisions appropriées.

Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants : i) améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de la population vulnérable dans les provinces où le taux de malnutrition chronique est le plus élevé et ii) augmenter l'accès à l'éducation et au développement des capacités des mères vulnérables.

Les résultats attendus sont :

Résultats	Indicateurs
Réduction du nombre de personnes en état d'extrême insécurité alimentaire	% de ménages souffrant de déficit alimentaire pendant 3 mois ou plus
Réduction de l'aide alimentaire	% de réduction du volume d'aide alimentaire % d'accroissement des réserves alimentaires
Amélioration de la performance des programmes de filets sociaux	Nombre de ménages vulnérables touchés
Prévalence de la malnutrition infantile réduite	réduction annuelle de 3% du nombre d'enfants de 5 ans en sous poids

Les actions prioritaires suivantes sont à mener :

- Formation et éducation nutritionnelle
- dépistage de la malnutrition et introduction de cultures à haute valeur ajoutée
- Appui à la sécurité alimentaire et nutrition des groupes les plus vulnérables (Constitution de Stocks de sécurité).
- Renforcement du Système d'alerte.

Tableau 4. Financement du Programme 1 par sous-programme

(En millions de FBU)

	Besoins			Ressources			Déficit		
	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17
ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	447 414	364 137	811 551	211 024	143 688	354 713	-236 390	-220 449	-456 838
S/P Protection du Capital Productif	115 829	73 353	189 182	30 797	14 957	45 754	-85 032	-58 396	-143 428
S/P Aménagement et Réhabilitation des périmètres irrigués	98 865	77 287	176 152	68 570	23 716	92 286	-30 295	-53 570	-83 866
S/P Intensification des productions agricoles (végétales & animales)	118 636	131 379	250 015	97 301	104 730	202 030	-21 335	-26 650	-47 985
S/P Développement de la pêche et de la pisciculture	9 226	6 430	15 656	101	0	101	-9 125	-6 430	-15 555
S/P Sécurité Alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité	104 859	75 688	180 547	14 256	285	14 541	-90 603	-75 403	-166 005

Analyse du déficit du Programme I

Le financement du programme 1 nécessite la mobilisation de 811 551 millions de FBU dont 354 713 millions de FBU sont acquis et 456 838 millions de FBU à rechercher soit 56% du total. Les financements du secteur privé notamment au niveau de la transformation des produits agricoles et des industries connexes sont estimés à environ 14 milliards FBU. Dans la détermination de la contribution du secteur privé, l'accent a été placé sur le commerce des engrais et l'approvisionnement en intrants, la production de chaux, la production des semences et plants et les contributions des producteurs et de leurs associations à la maintenance des infrastructures d'irrigation et dans les investissements d'infrastructure.

P1. SP 1. Le déficit de 76% signifie que la dégradation des sols s'accroîtra sur 168 000 ha avec comme conséquences des pertes annuelles de 16,8 M de tonnes de terres et 300 000 ménages qui n'auront pas l'opportunité d'augmenter la production et qui tomberont en état d'insécurité alimentaire grave. La non réalisation des ouvrages de mobilisation de surface affectera la maîtrise de l'eau sur 20 000 ha de terres irriguées de plaines et collines. En outre la production d'électricité attendue du barrage de Mpanda ne sera pas obtenue ce qui maintiendra le Burundi dans une situation de dépendance énergétique forte.

P1 SP 2. Le déficit de 48,6 % affectera la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire de la population et en particulier des 180 000 ménages impliqués dans les marais et plaines, avec un manque à gagner de 120.000 tonnes de paddy, 100 000 tonnes de produits maraîchers et 30.000 tonnes de maïs. Il ne permettra pas au Burundi de s'affranchir des importations de riz et de l'aide alimentaire et d'améliorer sa balance commerciale.

P1 SP 3. Le déficit de 19,5 % aura pour conséquence d'empêcher 145 000 ménages parmi la première catégorie de 300 000 ménages d'intensifier leur production vivrière et laitière

estimée à 68 millions de litres par an qui aurait permis à ces ménages de sortir définitivement de la pauvreté et d'améliorer l'état nutritionnel de leurs enfants.

P1 SP 4. : Le déficit de financement du sous-programme de la pêche et de la pisciculture est de 99% parce que ce secteur ne bénéficie d'aucun appui actuellement. La non disponibilité des ressources risque de maintenir le secteur et les 300 000 personnes qui y sont engagées, dans une situation de dégradation continue et résultera en une détérioration de l'approvisionnement en poissons de la majorité de la population burundaise. Il réduira les opportunités de création de nouveaux emplois et les exportations de poisson vers le Rwanda.

P1. SP 5. Le déficit de 92% représente la poursuite des programmes actuels aux groupes vulnérables et aux rapatriés et sinistrés mais d'une manière dégressive à partir de 2015. L'arrêt de ces programmes compromettrait la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de cette population.

Programme 2 : Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation

Ce programme vise i) le renforcement des capacités des producteurs dans l'optique de les amener à participer activement dans les grandes décisions qui se prennent dans le secteur agricole et amener les privés à s'impliquer réellement dans le développement et la modernisation du secteur à travers la livraison des services liés à l'agriculture (intrants, semences, commercialisation, transformation, etc.) et ii) le développement de l'innovation permise par une recherche- développement active et orientée vers la satisfaction des besoins prioritaires des bénéficiaires ainsi que iii) la facilitation de l'accès au financement des activités du monde rural, condition sine qua none pour le développement et la modernisation du secteur.

Le niveau actuel de structuration des producteurs agricoles est très faible. Pourtant, il est important que ces derniers soient organisés, structurés et professionnalisés en vue de les amener à défendre leurs intérêts et à devenir de réels partenaires du développement du secteur agricole, à la lumière de ce qui se passe dans le secteur café où la structure faîtière nationale (CNAC) est à même de négocier d'égal à égal avec tous les intervenants de la filière café sur tous les services dont les caféiculteurs ont besoin.

En outre, les services livrés au secteur agricole ne doivent plus être le monopole de l'Etat. Il faut que les privés et certaines OP s'y impliquent fortement. L'ensemble des prestations dont l'importance peut différer d'une filière à l'autre pourrait être dispensé dans le cadre de la mise en place de « Cellules » ou « Centres » dont la prise en charge serait progressivement assurée par les producteurs eux-mêmes pour autant que la gamme de services soit suffisamment attractive et dégage des marges par rapport à l'existant pour justifier cette prise en charge. Ces centres s'inspireront des expériences similaires des « Centres Communautaires d'Innovation » du Rwanda et du Sénégal notamment.

Par ailleurs, le gouvernement vient d'adopter un projet de loi sur les groupements pré-coopératifs. Ce projet de loi donne au Ministère de l'agriculture et l'élevage avec le Ministère ayant en charge le développement communal, en collaboration avec le secteur privé et les représentants des groupements la latitude de déterminer les actions à entreprendre pour venir en appui à ces groupements. Une stratégie sous-sectorielle d'appui à ce type de groupements va être élaborée au cours de l'année 2012 et va déterminer le type d'appuis nécessaires.

Au niveau financier, il existe un nombre limité de structures bancaires qui appuient le secteur agricole. Ces structures se limitent actuellement à une banque (BNDE avec une ligne de crédit agricole) et quelques institutions de micro-finance peu efficaces et avec des moyens fort limités (COOPEC, FMCR, MUTEC, CECM, COFIDE/UCODE, etc.) et qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire national. Or on sait que le financement agricole est le fer de lance de l'accroissement de la productivité agricole et par conséquent de l'élargissement du marché intérieur, condition nécessaire et suffisante à l'émergence des conditions structurelles à même de remorquer concomitamment les secteurs primaires, secondaires et tertiaires.

D'un autre côté, la recherche agronomique et zootechnique d'avant la crise de 1993, était assurée principalement par l'ISABU, l'IRAZ, les universités (FACAGRO, ISA). Elle était très dynamique et les activités de recherche étaient réalisées correctement. Avec la crise (1993-2004), la recherche a été fortement affectée (départ du personnel scientifique vers les pays voisins ou ailleurs, arrêt des programmes de coopération et gel des ressources financières, destruction des infrastructures). Cette situation a fait que certaines institutions deviennent incapables de transférer dans le monde rural des résultats de leur recherche. Pourtant, au fil du temps, ces institutions de recherche avaient acquis une expertise certaine dans plusieurs domaines pertinents de la recherche agricole et pourraient contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique du Burundi par un développement agricole durable en orientant la recherche agronomique et zootechnique vers la production de résultats répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et le long terme.

P2. SP 6. Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Défense des intérêts des producteurs à travers la création des organisations faitières nationales fortes à la lumière de ce qui est en cours dans la filière café (Confédération Nationale des Caféculteurs du Burundi (CNAC). Le modèle coopératif sera encouragé en plus des associations sans but lucratif.
- Amener les producteurs à être plus actifs dans le développement du secteur agricole à travers leurs représentations dans tous les organes de prises de décision.
- Développer un partenariat public/privé et des cadres de dialogue décentralisés.

La structuration des organisations de caféculteurs depuis la base jusqu'au niveau national est un processus qui a pris beaucoup de temps car pionnier dans ce domaine, mais enregistre des avancées assez importantes en matière de dialogue et de défense des intérêts des caféculteurs. Il servira de référence pour améliorer les aspects qui n'ont pas été performants en s'inspirant des succès enregistrés. D'autres organisations de producteurs sont actuellement entrain de se mettre en place dans plusieurs filières. Il s'agira de les encourager et de les soutenir en même temps qu'on encouragera l'émergence d'autres organisations dans d'autres filières.

Pour permettre au secteur privé industriel et commercial d'occuper l'espace qui lui revient dans le PNIA tant pour la définition des programmes que pour leur mise en œuvre, les deux instances de la CFCIB et de la Chambre sectorielle Agri business doivent être impérativement appuyées dans leur structuration. Les besoins d'appui exprimés par le bureau de la Chambre agri business ont pour but de contribuer à la réévaluation de la place encore trop faible du secteur privé industriel et commercial dans le PNIA. Ils ont notamment trait à : l'élaboration d'un plan d'action, la réalisation d'un recensement des opérateurs tant formels qu'informels

du secteur de l'agri business, des études de marché en rapport avec les filières agricoles et agro industrielles inscrites dans le PNIA afin d'identifier les opportunités d'affaire pour les opérateurs industriels et commerciaux et à l'amélioration de l'environnement du cadre fiscal et réglementaire des entreprises pour leur assurer plus de visibilité et de sécurité.

Les résultats attendus pour ce sous-programme sont :

Résultats	Indicateurs
Les OPA sont structurées en organisations faïtières fortes	Nombre d'organisations faïtières fonctionnelles dans les filières thé, coton, palmier, riz, lait, etc.
Les OP prennent part aux grandes décisions relatives aux filières	Nombre de représentants des OP membres des différents cadres de prise de décision
Un cadre de partenariat public/privé fonctionnel	Nombre de textes légaux et réglementaires promulgués en faveur des OP
Les intérêts des producteurs sont sauvegardés	Taux de satisfaction des membres des OP quant aux services rendus à leur filière.
La Chambre Sectorielle Agri-Business est opérationnelle	Nombre et qualité des services livrés au secteur privé.

Les actions prioritaires à mener sont les suivantes:

- Appui aux structures faïtières
- Structuration des producteurs dans leurs filières respectives
- Formation des représentants des OP sur divers thèmes adaptés aux besoins des leurs organisations
- Mise en place du cadre institutionnel et légal approprié (coopératives)
- Dynamisation du partenariat public/privé.
- Appui à la Chambre Sectorielle de l'Agri-Business

P2. SP 7. Développement des services de proximité et de l'innovation

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Développer la capacité des organisations professionnelles agricoles à assurer des services de proximité à leurs adhérents,
- Promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes,
- Mise en place d'un système de vulgarisation basé sur le développement des « Champs écoles paysans (FFS) »,
- Promouvoir l'introduction et la diffusion d'innovations dans le secteur agricole.

Le gouvernement ne peut pas continuer à délivrer indéfiniment les services liés à l'agriculture (vulgarisation, commerce des intrants de toute nature, service vétérinaire, crédit, information et formation, etc.). Le désengagement progressif de l'Etat de ces activités au profit du secteur privé sera au cœur de ce sous-programme et il sera véhiculé dans le cadre des appuis à la responsabilisation des organisations des producteurs et du développement des filières, objet du sous-programme suivant.

Ces appuis seront fournis à des groupements et associations de producteurs organisés et consisteront à rendre disponible les facteurs de production essentiels à travers un réseau de boutiques d'intrants gérés par des privés. Il s'agit essentiellement des intrants de base (semences et plants de qualité, engrais et produits phytosanitaires, mécanisation, etc.), ainsi que les produits animaux (cheptel amélioré, insémination artificielle et produits vétérinaires). L'ensemble de ces appuis reposera sur un programme de structuration des organisations des producteurs et de renforcement des capacités et des connaissances à travers la mise en place de « Champs écoles fermiers » qui permettront à ces exploitants de pérenniser les acquis des résultats. Une attention particulière sera accordée à la diffusion des techniques d'agriculture conservatoire et au développement de la production de compost au niveau de l'exploitation.

La stratégie du Minagri est basée sur la mise sur pied d'un système de vulgarisation agricole utilisant l'approche « Champs écoles paysans » ou « FFS¹⁵ », qui permettra en outre de redéployer près de 3000 moniteurs¹⁶ et sur la création de centres de prestations de services et de diffusion de l'innovation qui seront gérés par les communautés rurales et les OP elles-mêmes. Le gouvernement s'attachera à créer un environnement incitatif qui leur permettra de devenir des entités durables et viables au service du monde rural.

Les résultats attendus pour ce sous-programme sont :

Résultats	Indicateurs
Les services livrés au secteur agricole sont majoritairement assurés par les centres de prestations de service tenus par les communautés, les privés et les OP.	Réduction du nombre d'agents de vulgarisation et d'appui. Nombre de boutiques d'intrants créées Nombre de centres de services créés
Les innovations introduites permettent d'accroître significativement et durablement la production agricole et d'élevage.	Nombre et qualité d'innovations introduites
Les agriculteurs sont régulièrement formés aux techniques culturales et d'élevage les plus adaptées.	Nombre de CEP organisés Nombre d'agriculteurs (trices) formés dans les CEP et adoptant les nouvelles techniques

Les actions prioritaires à mener sont les suivantes :

- Renforcement du réseau de boutiques d'intrants
- Diffusion de l'approche CEP « FFS »
- Création /promotion des centres de prestation de services tenus par les OP
- Introduction/recherche des innovations

P2. SP 8. Financement rural

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Faciliter l'accès des exploitants agricoles au financement de leurs activités
- Renforcer l'action des institutions de micro finance
- Augmenter les capacités d'investissement du secteur privé et des OP.

¹⁵Farmers' Field Schools ou Champs écoles paysans

¹⁶qui font actuellement partie du personnel du Minagri

La mise en place d'outils adaptés de financement de l'agriculture est une priorité pour l'amélioration de la productivité du secteur. Le gouvernement veillera à ce que le secteur financier joue pleinement son rôle de catalyseur des investissements du secteur agricole. Cela permettra la mobilisation de ressources longues afin de combler l'insuffisance des capitaux relatifs aux projets agricoles rentables et accompagner les investisseurs nationaux en quête de fonds propres ainsi que la mise en place d'un mécanisme de garantie du crédit agricole consentis aux producteurs organisés et autres investisseurs privés.

Les résultats attendus de ce sous-programme sont :

Résultats	Indicateurs
Les activités agricoles sont financées,	Augmentation progressive annuelle de 20 % du financement des activités agricoles. Nbre de filières organisées accédant au crédit Nbre de groupes de vulnérables dans des AGR
Des produits financiers nouveaux sont développés spécifiquement pour le secteur agricole	Nbre de produits nouveaux Volume de crédits octroyés Volume épargné Nbre d'agriculteurs bénéficiant de services financiers

Les actions à mener dans ce sous-programme sont :

- Renforcement du secteur de la micro finance
- Développement de nouveaux services financiers ruraux notamment AGR et groupes de solidarité pour les groupes vulnérables,
- Mise en place des mesures d'accompagnement,
- Mise en place d'un système d'assurance agricole/garantie adapté au secteur.

P 2. SP 9. Recherche / Développement

La recherche est un élément très important dans l'amélioration des productions. Ayant subi de plein fouet les effets de la crise, elle vient de se doter d'un Plan Directeur de Recherche à travers un processus de concertation et de consultations de divers acteurs et partenaires. Le PNIA a l'ambition d'appuyer la mise en œuvre de ce Plan Directeur pour redynamiser la recherche en soutien aux investissements consentis pour le secteur agricole et à la production des exploitations agricoles.

Les objectifs du sous-programme sont de :

- Restructurer la recherche agronomique pour qu'elle devienne :
 - une recherche scientifique et économique permettant une croissance soutenue de la production et de la consommation par habitant et cela à travers une distribution géographique équilibrée ;

- une recherche qui tient compte des systèmes de production et de la réalité socio-économique par l'approche multidisciplinaire afin de toucher la majorité de la population rurale ;
 - une recherche visant à introduire une intensification viable de l'exploitation des terres et de la production en alliant la production à la sauvegarde de l'environnement.
- Avoir une recherche dynamique et centrée sur les besoins des producteurs
 - Une recherche qui soutient entièrement les investissements agricoles.

Les axes principaux de ce plan directeur sont les suivants :

- Axe 1 – Intensifier de manière écologique et diversifier les productions végétale et animale pour améliorer la sécurité et la qualité alimentaires, et répondre aux besoins du marché,
- Axe 2 – Développer une recherche participative et systémique, associant chercheurs, producteurs, services d'encadrement et opérateurs des filières, pour mieux répondre aux besoins des acteurs du développement
- Axe 3 – Mieux appréhender les relations entre l'agriculture et l'environnement pour gérer durablement les espaces ruraux
- Axe 4 – Proposer et accompagner les politiques publiques pour améliorer les performances du secteur et réduire la pauvreté.

Le Plan Directeur de la recherche est en cours de chiffrage, toutefois le PNIA a prévu une allocation annuelle sur toute la durée du PNIA qui sera actualisée lorsque le chiffrage du plan d'action sera terminé.

Les résultats attendus pour ce sous-programme sont :

Résultats	Indicateurs
Une recherche agronomique et zootechnique répondant mieux aux besoins des exploitants	50 % des sujets de recherche sont basés sur les besoins immédiats bien exprimés des producteurs.
La production et la productivité agricole sont améliorées	La production des cultures, objet de recherche, augmentent de 20 % par an Au moins une innovation technologique est diffusée chaque année

Les actions prioritaires à mener pour ce sous-programme sont :

- Mise à disposition de la recherche d'un financement adapté
- Mise en place d'un cadre de concertation Producteurs – Chercheurs - Vulgarisateurs,
- Réhabilitation /modernisation des centres de recherche (infrastructures et équipements),
- Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de recherche.

Tableau 5. Financement du Programme 2 par sous-programme (millions de BIF)

	Besoins			Ressources			Déficit		
	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17
PROFESSIONALISATION DES PRODUCTEURS /PROMOTION DE L'INNOVATION	188 862	103 704	292 566	110 526	32 718	143 244	-78 336	-70 987	-149 322
S/P Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités	83 227	25 396	108 623	67 174	17 759	84 933	-16 053	-7 637	-23 690
S/P Développement des services de proximité et de l'innovation	41 638	38 0500	79 688	5 355	1 700	7 055	-36 283	-36 350	-72 633
S/P Financement Rural	29 099	7 186	36 284	26 099	4 186	30 284	-3 000	-3 000	-6 000
S/P Recherche / Développement	34 898	33 073	67 971	11 899	9 073	20 972	-22 999	-24 000	-46 999

Analyse du déficit du Programme 2

Le financement du programme 2 nécessite la mobilisation de 292 566 millions de FBU dont 143 244 millions de FBU sont acquis et 149 322 millions de FBU à rechercher soit 51 % du total. Les financements complémentaires du secteur privé basés sur les modalités en vigueur relatives à la mobilisation de contributions des bénéficiaires et des communes aux investissements de l'Etat ou des apports propres notamment des institutions de micro finance.

P2 SP 6. Le déficit est de 22% mais il ne correspond qu'à des besoins partiels compte tenu du fait que tous les projets proposés comportent une composante d'appui aux OP et aux OSC. Le non financement des programmes proposés signifie que ces organisations ne seront pas professionnalisées et donc capables d'accompagner la mise en œuvre de l'ensemble du PNIA et de jouer pleinement leur rôle d'acteur principal du développement du secteur.

P2 SP 7. Le déficit est de 91%. Il signifierait que le système de vulgarisation actuel ne subira pas les transformations nécessaires pour répondre aux besoins annuels de formation de 200 000 agriculteurs/trices et de diffusion des innovations techniques et ne permettra pas au Minagri de se désengager de cette activité qui devrait être assumée par les producteurs et leurs organisations.

P2 SP 8. Le déficit de 17% affecterait la création de sources de revenus pour environ 200 000 ménages vulnérables (femmes, sans terres, rapatriés, Batwas, etc.) ainsi que l'objectif d'amélioration du ratio de crédits à l'agriculture.

P2 SP 9 Le déficit de 69% par rapport aux besoins, concerne le financement du Plan directeur de la recherche agronomique (ISABU) et ne permettra pas à cette institution de lancer des thèmes de recherche indispensables pour faire évoluer le secteur agricole notamment au niveau de l'amélioration du matériel végétal et des techniques culturales.

Programme 3 : Développement des filières et de l'agro-business

Présentation du Programme

Le programme vise essentiellement la consolidation des filières existantes et dans le cadre de l'objectif de modernisation de l'agriculture familiale, la promotion de nouvelles filières vivrières et autres, dans une perspective d'accroissement des revenus des populations et des rentrées et/ou des économies de devises pour le pays. Pour cela, il sera nécessaire i) d'intensifier les cultures traditionnelles d'exportation, ii) de développer et intensifier les filières animales et vivrières, iii) de développer les infrastructures d'appui à la production telles que la transformation, la commercialisation, le stockage, etc., ainsi que iv) de créer un environnement incitatif à l'investissement privé et de promouvoir l'intégration des petits exploitants dans des filières dynamiques et vi) d'appuyer le processus d'intégration régionale.

Le PNIA renforcera les actions de mise en relation des producteurs et des opérateurs privés dans le cadre de la mise en place de plateformes (clusters) réunissant les acteurs principaux de la filière ainsi que la disponibilisation de fonds d'équipement et d'appui conseil qui appuieront aussi bien les petits producteurs que les opérateurs¹⁷.

Les cultures traditionnelles d'exportation constituent la quasi-totalité des recettes d'exportation du pays ainsi que la principale source de revenus monétaires pour la quasi-totalité des exploitations agricoles, mais compte tenu de la nature erratique du volume de leur production ainsi que les risques liés à l'instabilité des prix sur les marchés internationaux, le développement des filières vivrières et animales devient un élément important de la stabilisation sinon de l'augmentation des revenus.

Des infrastructures devront être mises en place pour soutenir et/ou absorber une augmentation prévisible des productions tant animales que vivrières et leur donner une plus grande valeur ajoutée, soit à travers une transformation ou une conservation judicieuse ainsi qu'une facilitation de leur mise à disposition des consommateurs.

Des actions coordonnées avec le Ministère en charge des affaires de la CEA seront mises en œuvre afin de renforcer les mécanismes en place d'intégration régionale. Le PNIA prévoit de mettre en place un système assurant que les produits végétaux et animaux exportés ne posent pas plus qu'un risque acceptable pour la dissémination de maladies humaines, animales et végétales. La méthode d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques (HACCP) dans la chaîne de production (de la ferme/champ à la fourchette) sera mise en avant. Ceci donnera comme résultat, des produits agricoles de qualité acceptables sur les marchés interne et externe et facilitera le commerce suivant les accords régionaux et internationaux.

La mise en œuvre du programme sera facilitée par i) des appuis du gouvernement sous forme d'amorce du processus notamment les appuis aux plateformes des filières¹⁸ qui, une fois constitués, devront être en mesure de conduire le développement de la filière et ii) la mise en place d'un environnement incitatif afin d'amener les privés à occuper le terrain ainsi libéré.

¹⁷Se référer aux actions de développement des filières notamment dans les projets de la BM et du FIDA.

¹⁸Les plateformes de filières sont des regroupements d'intérêts privés réunis pour le développement d'une filière. Elles élaborent un « Business plan » et rentrent dans des arrangements contractuels (B2B).

P3. SP 10. Développement des filières traditionnelles d'exportation

Les principaux objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- Améliorer la production des différentes cultures traditionnelles d'exportation à travers la redynamisation des filières
- Augmenter le revenu des producteurs des différentes filières par une plus grande production
- Augmenter les recettes en devises du pays par une amélioration des stratégies de commercialisation et par l'accroissement des exportations.

Les filières actuellement concernées sont : (i) la filière Café ; (ii) la filière thé ; (iii) la filière coton et (iv) la filière quinquina.

Pour la caféiculture, le niveau de vieillissement du verger est tel que la production a énormément chuté. Au niveau de la théiculture, la qualité du produit fini est surtout hypothéquée par l'étroitesse de l'outil de traitement et la capacité de traitement. La filière coton est en cours de privatisation. Quant au quinquina, cette filière a toujours évolué aux mains des privés et devrait y rester avec un appui approprié des pouvoirs publics.

Les résultats attendus :

Résultats	Indicateurs
Augmentation de la production des filières traditionnelles d'exportation	5% d'augmentation annuelle de la production
Revenus des cultures traditionnelles d'exportation améliorés	8% par an d'augmentation du revenu des ménages impliqués.
Devises du pays augmentées	Pourcentage d'augmentation des rentrées de devises
Capacités d'investissement des producteurs dans le secteur agricole augmentées	20% par an d'augmentation du taux d'utilisation des intrants agricoles.

Les actions prioritaires à mener à travers ce sous-programme sont :

- Renouvellement du verger caféicole et Mesures d'accompagnement
- Extension des superficies caféicoles et théicoles ainsi que le quinquina
- Extension de la capacité d'usinage du thé
- Privatisation de la filière coton
- Application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

P 3. SP 11. Filières vivrières et animales

Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- Organiser les filières animales et vivrières en vue d'accroître les revenus du secteur

- Améliorer les revenus des producteurs à l'intérieur des filières vivrières et animales
- Accroissement de la Valeur Ajoutée des produits en phase post production

Il s'agira ici d'organiser les nouvelles filières et consolider des filières existantes dans une perspective d'accroissement de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et des recettes ou des économies de devises pour le pays. Les approches sont identiques à celles de filières traditionnelles notamment en termes de mise en place de plateformes (partenariat privé – privé) et disponibilité d'appuis financiers et de conseils.

Les résultats attendus sont :

Résultats	Indicateurs
De nouvelles filières animales et vivrières sont organisées	Les filières lait, viande, peaux et cuirs ainsi que les filières vivrières (pomme de terre, manioc, riz, banane, blé, etc.) et les fruits et légumes sont organisées.
Les revenus des ménages sont accrus et leurs sources diversifiées	% d'augmentation des revenus des ménages
Les importations alimentaires sont diminuées	Taux de diminution des importations alimentaires
Les recettes d'exportation de ces produits sont accrues	Les recettes d'exportation ont doublé en 6 ans.

Les actions prioritaires à mener dans le cadre de ce sous-programme concernent :

- Renouvellement et extension de la palmeraie et Modernisation des unités de transformation d'huile de palme
- La promotion des filières non traditionnelles d'exportation dont la banane, la pomme de terre, les fleurs, les fruits, etc.
- La promotion des filières d'import-substitution, en particulier le riz, le blé, le haricot et le manioc.
- La promotion des filières animales en particulier lait, viandes et peaux.
- La promotion de nouvelles filières en fonction de l'importance de certaines cultures dont le macadamia.

P 3. SP 12. Infrastructures rurales

Les objectifs de ce sous-programme sont d'appuyer les activités du sous-programme filières et de :

- Faciliter les activités en aval de la production agricole
- Mettre en place et renforcer les infrastructures communautaires de stockage, les pistes et les marchés ruraux.

L'augmentation des productions agricoles nécessitera la mise en place d'une série d'infrastructures en aval de la production, soit pour la commercialisation et la conservation, soit pour la transformation en vue de leur donner une valeur ajoutée avant leur commercialisation. Certaines infrastructures existent mais sont en mauvais état, d'autres sont à mettre en place. Le sous-programme prévoit le renforcement du réseau des pistes d'évacuation des produits surtout dans les zones enclavées, l'appui aux organisations des producteurs en matière de capacités de stockage de leurs produits et l'appui aux communes pour le renforcement du réseau de marchés ruraux.

Les résultats attendus :

Résultats	Indicateurs
Les infrastructures de stockage et conservation, sont en place	Taux d'accroissement de la capacité de stockage de conservation
Les régions de production sont désenclavées.	km de pistes réhabilitées et/ou créées
Le réseau de marchés ruraux est renforcé	Nombre de marchés ruraux construits

Les actions prioritaires à mener sont :

- Réhabilitation des pistes d'accès et de desserte
- Réhabilitation/construction des hangars de collecte et stockage des produits agricoles (animaux et végétaux)
- Construction de marchés ruraux.

Tableau 6. Financement du Programme 3 par sous-programme (en millions de BIF)

	Besoins			Ressources			Déficit		
	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17
DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DE L'AGRIBUSINESS	155 969	121 005	276 974	46 174	3 033	49 207	-109 795	-117 972	-227 767
S/P Filières d'exportation	56 673	60 149	116 822	2 941	0	2 941	-53 732	-60 149	-113 881
S/P Filières vivrières et animales	36 706	29 747	66 453	9 887	712	10 599	-26 819	-29 035	-55 854
S/P Infrastructures Rurales	62 590	31 109	93 699	33 346	2 321	35 667	-29 244	-28 788	-58 032

Analyse du déficit du Programme 3 :

Le financement du programme 3 nécessite la mobilisation de 276 974 millions de FBU dont 49 207 millions de FBU sont acquis et 227 767 millions de FBU à rechercher soit 82% du total.

P3. SP 10 : Le déficit de 97,5% ne permettra pas de produire, en année de croisière (2023), 150 000 tonnes de café correspondant à 375 000 ménages qui seront privés de revenus substantiels qu'offre la caféiculture. La balance commerciale ne sera pas améliorée.

P3. SP 11. : Le déficit de 84% affectera le développement des différentes filières qui sont en cours ou en vue d'être organisées et en particulier, la production supplémentaire de 25 500 tonnes d'huile produites annuellement en année de croisière et qui représentent 60% de la production actuelle ne sera pas obtenue et les possibilités d'exportation de l'huile compromises et le pays continuera à importer des quantités de plus de plus élevées d'huile.

P3. SP 12. : Le déficit de 62% ne permettra pas d'atteindre l'objectif d'améliorer l'accès aux parcelles de production ainsi que l'évacuation des productions et d'améliorer la valeur ajoutée des productions par une meilleure transformation respectueuse de l'environnement.

Programme 4 : Renforcement des institutions publiques

Présentation du Programme

Le programme a pour objectif d'améliorer la capacité et les performances du MINAGRIE par (i) une réforme de son organisation et de son fonctionnement et un renforcement de capacité de ses agents, (ii) une amélioration du cadre et des conditions de travail des agents (iii) un appui pour la mise en œuvre du PNIA sous forme d'une approche programme.

La mise en œuvre du PNIA et l'allocation de ressources additionnelles importantes au secteur agricole constituent à la fois un défi compte tenu de ses faibles capacités d'absorption budgétaire et une opportunité pour revoir son organisation et son fonctionnement afin de servir efficacement les stratégies de développement du secteur. Le MINAGRIE doit réviser son organisation et son fonctionnement afin de tenir compte des nouvelles missions qui lui incombent en vertu des stratégies de développement du secteur avec notamment, la politique de décentralisation territoriale et l'implication de plus en plus forte du secteur privé dans la conduite du développement. Par ailleurs, il importe de remobiliser les agents du MINAGRIE par une amélioration substantielle de leurs conditions de travail. Enfin, le MINAGRIE doit bénéficier d'appuis conséquents pour pouvoir mettre en œuvre efficacement le PNIA suivant une approche programme entièrement nouvelle pour lui.

Le programme IV comportera 3 sous-programmes :

P 4. SP 13. Réforme du MINAGRIE

Le sous-programme a pour objectifs de :

- promouvoir une nouvelle vision institutionnelle et d'arrêter une stratégie de réforme du MINAGRIE
- d'accompagner la mise en œuvre de la réforme et de renforcer les capacités de ses agents

La stratégie de développement économique, la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'insécurité alimentaire imposent une réforme de l'organisation et des modes d'intervention du MINAGRIE pour lui permettre d'assurer efficacement ses nouveaux rôles et responsabilités dans le secteur agricole

La réforme est un processus complexe qui doit être conduit sur la base d'une stratégie définissant les préalables à la réforme (engagement politique), l'articulation de la réforme du MINAGRIE avec la réforme administrative, le champ de la réforme (MINAGRIE seul ou en liaison avec d'autres institutions du secteur agricole), le référentiel de la réforme

(OMD, CSLP et politique agricole, politique de sécurité alimentaire), les facteurs limitant (résistances au changement, obstacles politiques ou sociaux). La stratégie doit en outre définir les modalités de pilotage de la réforme (pilotage en interne par le MINAGRIE, pilotage externe par une autre administration, pilotage conjoint), ainsi que son rythme (instantanée ou progressive). Une fois arrêtée, la stratégie doit être déclinée dans un plan d'action opérationnel incluant les mesures d'accompagnement de la réforme assorti d'un calendrier ainsi qu'un programme de formation pour mettre les agents en situation d'assumer leurs nouvelles fonctions.

Les résultats attendus et les indicateurs de suivi sont les suivants :

Résultats	Indicateurs
Missions du Minagrie cohérentes avec les stratégies sectorielles	Adoption : – d'un document de stratégie de réforme – d'un plan opérationnel de réforme – d'un calendrier de réforme
Les besoins de formation sont évalués et plan de formation est finalisé	Plan de formation adopté
Mise en œuvre effective de la réforme	Taux d'accroissement de la capacité d'absorption Taux d'accroissement de la production agricole

Les actions prioritaires concerneront :

- l'organisation de l'articulation de la réforme avec le PAIOSA¹⁹.
- la définition des nouvelles missions du Minagrie,
- mise en œuvre de la réforme.

P4. SP 14. Amélioration du cadre et des conditions de travail des agents

Ce sous-programme a pour objectifs :

- de développer la réflexion sur une rémunération à la performance (contractualisation)
- de donner aux agents les moyens de travailler.

La démotivation des agents du MINAGRIE est unanimement reconnue et, sans autre mesures, les actions inscrites dans les programmes précités resteront sans effet sur la capacité de ces derniers à assumer les rôles et les responsabilités lui incombant dans la mise en œuvre du PNIA. Beaucoup d'agents sont partiellement ou totalement désœuvrés et des services sont peu fonctionnels faute de pouvoir communiquer, ou de se rendre sur le terrain.

Le sous-programme doit contribuer à la mise sur pied d'un dispositif de rémunération à la performance sur la base des premières expériences du MINAGRIE et d'autres ministères en la matière. De plus, il doit permettre d'améliorer les conditions de travail notamment en ce qui concerne l'informatique ou les télécommunications et les moyens de déplacement.

¹⁹Programme d'appui institutionnel et opérationnel du secteur de l'Agriculture (financement Belgique)

Les résultats attendus sont :

Résultats	Indicateurs
Le MINAGRIE met en œuvre une politique de formation rémunération à la performance	Nombre d'outils de suivi de performance (Grille d'évaluation des performances, etc.)
Tous les services disposent de locaux fonctionnels	Nombre de locaux réhabilités
Tous les services du ministère disposent des moyens indispensables à leurs activités	Taux d'équipement des services centraux et déconcentrés du MINAGRIE

Les actions prioritaires qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- une revue critique des dispositifs de rémunération à la performance mis en œuvre par les différentes administrations d'Etat,
- une analyse des pratiques des bailleurs de fonds en matière de compléments de rémunération et accessoires de la rémunération,
- un état des lieux des infrastructures du MINAGRIE
- un inventaire des équipements bureautiques, de communication et de transport du ministère.

P4. SP 15. Appui à la mise en œuvre du PNIA

Ce sous-programme a pour objectifs :

- d'appuyer le MINAGRIE pour la mise en œuvre d'une approche programme,
- de doter les services concernés des outils de communication et d'information indispensables pour la programmation et le suivi évaluation du PNIA (SGI, Site web, etc.).

La mise en œuvre du programme sera entièrement prise en charge par les structures pérennes de l'administration et notamment du MINAGRIE à travers le nouveau Secrétariat Permanent. Pour autant, les cadres du ministère ne sont pas tous également familiarisés avec l'approche programme, entièrement nouvelle pour eux et sans beaucoup de précédents au Burundi. De la même façon, dans les provinces, les DPAE vont être fortement sollicitées et contraintes de changer profondément leurs habitudes de travail pour tenir compte des exigences du programme. Par ailleurs, le PNIA va exiger la mise en réseau d'un très grand nombre d'acteurs publics et privés concernés directement ou indirectement par sa mise en œuvre. Pour suivre les réalisations, le Secrétariat permanent devra donc se doter d'un outil performant pour pouvoir communiquer avec toutes les parties prenantes. Enfin, le suivi évaluation du programme va imposer la mise en place de nouveaux systèmes d'information sur le secteur. La mise en place d'un nœud SAKSS constituera la pièce centrale de ce système.

Aussi, le MINAGRIE, en collaboration avec IFDC, ont mis en place un système d'information sur le marché (AMITSA) qu'ils sont en train d'expérimenter avec les partenaires du secteur privé (importateurs des intrants agricoles). Ce système pourra se

généralise et ainsi maîtriser l'évolution des marchés des intrants agricoles tant sur le marché national que régional et international²⁰.

Résultats	Indicateurs
Le Secrétariat Permanent a acquis les compétences et les savoirs faire pour mettre en œuvre le PNIA suivant une approche programme	Nombre de personnes formées à l'approche programme
Les services du SP sont dotés des équipements nécessaires	Nombre et types d'équipements acquis
Les systèmes d'informations indispensables au programme sont en place	SGI opérationnel Site Web réactivé Nombre de rapports produits

Les actions prioritaires concerneront :

- la mise en place des cellules de gestion et de coordination des 4 programmes au sein du Secrétariat Permanent
- Elaboration du Plan de formation des agents en charge des programmes.

Tableau 7. Financement du Programme 4 par sous-programme (en millions de BIF)

	Besoins			Ressources			Déficit		
	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17
AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL	59 023	12 187	71 210	22 778	7 042	29 820	-36 245	-5 145	-41 390
S/P des Réformes institutionnelles	43 004	7 168	50 171	22 066	6 868	28 934	-20 938	-300 000	-21 238
S/P Amélioration du cadre et des conditions de travail	4 789	4 134	8 923	159 181	173 942	333 123	-4 630	-3 960	-8 590
S/P Appui à la mise en œuvre du PNIA	11 230	885 000	12 115	553 003	0	553 003	-10 677	-885 000	-11 562

Analyse du déficit du Programme 4

Le financement du programme 4 nécessite la mobilisation de 71 210 millions de FBU dont 29 820 millions de FBU sont acquis et 41 390 millions de FBU à rechercher soit 58% du total.

P4 S 13. Le déficit de financement (42,2%) affecterait la capacité du Minagrie i) à mettre en œuvre les stratégies de développement agricole et rural, ii) à former et adapter ses ressources humaines pour tenir compte de recentrage de ses missions et son désengagement des tâches d'exécution.

P 4 S 14. Le déficit (96%) affectera directement l'efficacité du Ministère en raison du manque de motivation des agents et de l'absence d'outils de travail.

²⁰Le système AMITSA pour le Burundi est actuellement entrain d'être développé par IFDC en collaboration avec le MINAGRIE et les opérateurs privés du secteur des intrants agricoles.

P4 S 15. Le déficit (95,8%) de financement de ce sous-programme fera que le ministère de l'agriculture ne sera pas en mesure de gérer le PNIA suivant l'approche programme recommandée par le PPDDA.

Priorités du PNIA

Les programmes prioritaires ont été déterminés en suivant la logique suivante :

La première priorité est d'assurer la sécurité alimentaire pour tous et de rendre durable cette sécurité alimentaire par la réhabilitation et la sauvegarde de l'outil de production. La deuxième priorité est de stabiliser et d'accroître les sources de revenus des ménages pour leur permettre d'investir dans la croissance de la production et la productivité agricoles. Ce processus s'appuiera sur la structuration et l'organisation des producteurs pour les rendre conscients et responsables de leur secteur (agricole) et sur la redynamisation des structures d'appui à la production afin que les producteurs puissent trouver les services nécessaires à l'accroissement de la production sans trop d'efforts.

Les actions prioritaires ont été définies avec les représentants de producteurs à travers les consultations menées au niveau provincial dans tout le pays sur la base des critères suivants :

- Contribution de l'activité à la sécurité alimentaire,
- Contribution de l'activité à la réduction de la pauvreté
- Contribution de l'activité à la croissance du sous-secteur.

Ces critères ont été discutés au sein de l'ETN et avec les organisations des bénéficiaires. Ils seront dans une étape ultérieure analysés en profondeur lors de l'élaboration d'un modèle d'équilibre général calculable qui sera effectuée par IFPRI avec un appui financier du COMESA. Les discussions tenues au cours des ateliers ont permis d'établir que ces priorités sont en cohérence avec les piliers du NEPAD /PDDAA ainsi qu'avec les autres documents stratégiques nationaux.

La sélection des actions prioritaires par l'ETN et le chiffrage des besoins montrent que le Programme 1 concentre 59% des besoins totaux du PNIA et ces besoins correspondent aux actions liées directement à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. La priorité du programme 4 est justifiée parce qu'elle conditionne la mise en œuvre du PNIA. L'accent mis sur ces 2 programmes ne diminue en rien l'importance accordée aux 2 autres. En effet compte tenu de l'approche adoptée par le Minagrie, les appuis aux OP doivent obligatoirement être pris en compte dans toute action de développement orientée vers l'augmentation et la valorisation de la production agricole. De même la généralisation de l'approche filière permettra au contenu du programme 3 de figurer comme une priorité.

V. PLAN DE FINANCEMENT

5.1. Analyse globale

La démarche de l'exercice de chiffrage du PNIA a consisté à collecter auprès de l'ensemble des bailleurs, projets, ONG et agences d'exécution et le secteur privé, les informations relatives au financement des projets en cours pour lesquels des accords ont été signés pour l'octroi de prêts ou de dons ou des prévisions d'investissement faites par des entrepreneurs privés. Par ailleurs ont été prises en compte, les inscriptions au budget de l'Etat correspondant à l'année budgétaire 2011 et relatifs au financement des investissements soit au titre de contrepartie à des financements extérieurs, soit en qualité de financement direct surtout à partir des fonds PPTE. L'étape suivante a permis d'établir les besoins futurs en fonction d'une analyse détaillée de la SAN et des stratégies sous sectorielles. Ces nouvelles activités ont été chiffrées sur la base des coûts réels qui sont ressortis des analyses des projets et actions en cours.

Le total de financement nécessaire pour la mise en œuvre du PNIA s'établit à 1 452 301 millions de FBU. Les ressources disponibles pour la période 2012-2017 sont estimées à 576 983 millions de FBU alors que les besoins additionnels de financement (Gap) sont estimés à 875 318 millions de FBU soit 60% des besoins totaux, dont 49 106 millions de FBU sont attendus du secteur privé.

Le plan de financement montre que la part du gouvernement s'élève à environ 90 Milliards de FBU sur la période 2012-2014, soit une moyenne de 30 Milliards par an ce qui correspond à un doublement du montant actuel (2010) du budget exécuté par le Ministère de l'Agriculture et qui correspond à environ 6% du budget national. Cette contribution ira en croissant à partir de 2015 pour atteindre 92 milliards de FBU sur la période triennale 2015-2017.

Les financements du secteur privé ont été estimés à partir des investissements des paysans individuels et des groupements d'intérêt économique qui participent aux projets identifiés au niveau des programme 1 ainsi que des contributions et des investissements des divers acteurs privés dans le commerce des intrants et les activités de développement des filières et en particulier le lait, le riz, le café, le palmier à huile, la canne à sucre. Les données relatives aux investissements des entrepreneurs privés proviennent des consultations effectuées avec les membres de la Chambre sectorielle Agri-business du Burundi. La participation du secteur privé au financement du PNIA pour la période 2012-17, a été estimée à 49 106 millions de FBU soit environ 3,4% du montant total du financement nécessaire.

Les détails par programme et sous programmes des financements acquis, des financements à rechercher et des sources de financement sont présentés dans le document de travail « Financement du PNIA » attaché à ce document. Les tableaux suivants présentent une synthèse du plan de financement.

Tableau 8: Synthèse des Besoins/Ressources (en BIF)

Ressources disponibles 2012-2017	576 983 009 000
Besoins globaux 2012-2017	1 452 300 718 000
Déficit global de financement (Gvt+PTF+SP) 2012-17	(875 317 708 000)
Déficit 2012-2014	(460 765 410 000)
Déficit 2015-2017	(414 552 298 000)
Secteur privé	49 106 318 000
% Secteur privé/Besoins globaux	3,4%

Tableau 9 : Synthèse du Plan de financement par programme et sous-programme

Programmes Sous-programmes		Besoins			Ressources			Déficit		
		2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17	2012/14	2015/17	2012/17
I.	ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	447 413 943	364 137 201	811 551 145	211 024 326	143 688 435	354 712 762	-236 389 617	-220 448 766	-456 838 383
1.	S/P Protection du Capital Productif	115 828 956	73 353 059	189 182 015	30 797 073	14 956 997	45 754 070	-85 031 883	-58 396 062	-143 427 945
2.	S/P Aménagement et Réhabilitation des périmètres irrigués	98 864 767	77 286 781	176 151 548	68 569 567	23 716 381	92 285 948	-30 295 200	-53 570 400	-83 865 600
3.	S/P Intensification des productions agricoles (végétales & animales)	118 635 518	131 379 449	250 014 968	97 300 504	104 729 665	202 030 170	-21 335 014	-26 649 784	-47 984 798
4.	S/P Développement de la pêche et de la pisciculture	9 226 100	6 430 000	15 656 100	101 100	0	101 100	-9 125 000	-6 430 000	-15 555 000
5.	S/P Sécurité Alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité	104 858 602	75 687 912	180 546 514	14 256 082	285 392	14 541 474	-90 602 520	-75 402 520	-166 005 040
II.	PROFESSIONALISATION DES PRODUCTEURS / PROMOTION DE L'INNOVATION	188 861 533	103 704 419	292 565 952	110 525 967	32 717 690	143 243 657	-78 335 566	-70 986 729	-149 322 295
6.	S/P Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités	83 226 791	25 396 158	108 622 949	67 173 558	17 759 429	84 932 987	-16 053 233	-7 636 729	-23 689 962
7.	S/P Développement des services de proximité et de l'innovation	41 637 863	38 050 000	79 687 863	5 354 530	1 700 000	7 054 530	-36 283 333	-36 350 000	-72 633 333
8.	S/P Financement Rural	29 098 500	7 185 698	36 284 198	26 098 500	4 185 698	30 284 198	-3 000 000	-3 000 000	-6 000 000
9.	S/P Recherche / Développement	34 898 379	33 072 563	67 970 942	11 899 379	9 072 563	20 971 942	-22 999 000	-24 000 000	-46 999 000
III.	DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DE L'AGRIBUSINESS	155 968 888	121 004 825	276 973 713	46 173 508	3 033 022	49 206 530	-109 795 380	-117 971 803	-227 767 183
10.	S/P Filières d'exportation	56 672 700	60 149 100	116 821 800	2 941 000	0	2 941 000	-53 731 700	-60 149 100	-113 880 800
11.	S/P Filières vivrières et animales	36 706 335	29 746 891	66 453 226	9 886 950	711 855	10 598 805	-26 819 385	-29 035 036	-55 854 421
12.	S/P Infrastructures Rurales	62 589 853	31 108 834	93 698 687	33 345 558	2 321 167	35 666 725	-29 244 295	-28 787 667	-58 031 962
IV.	AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL	59 023 040	12 186 866	71 209 907	22 778 193	7 041 866	29 820 060	-36 244 847	-5 145 000	-41 389 847
13.	S/P des Réformes institutionnelles	43 003 531	7 167 924	50 171 456	22 066 009	6 867 924	28 933 934	-20 937 522	-300 000	-21 237 522
14.	S/P Amélioration du cadre et des conditions de travail	4 789 181	4 133 942	8 923 123	159 181	173 942	333 123	-4 630 000	-3 960 000	-8 590 000
15.	S/P Appui à la mise en œuvre du PNIA	11 230 328	885 000	12 115 328	553 003	0	553 003	-10 677 325	-885 000	-11 562 325
TOTAL		851 267 404	601 033 311	1 452 300 717	390 501 994	186 481 013	576 983 009	-460 765 410	-414 552 298	-875 317 708

Tableau 10 : Synthèse des besoins par programme et sous-programme (en milliers de FBU)

Programmes Sous-programmes	2012	2013	2014	2012-2014	2015	2016	2017	2015-2017	2012-2017
I. ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	143 680 921	126 510 896	177 222 127	447 413 944	151 318 711	117 901 214	94 917 277	364 137 201	811 551 145
1. S/P Protection du Capital Productif	21 359 784	23 546 324	70 922 848	115 828 956	42 872 508	21 658 304	8 822 248	73 353 059	189 182 015
2. S/P Aménagement et Réhabilitation des périmètres irrigués	41 182 036	27 715 900	29 966 831	98 864 767	30 595 719	27 371 276	19 319 786	77 286 781	176 151 548
3. S/P Intensification des productions agricoles (végétales & animales)	35 253 649	40 009 904	43 371 965	118 635 518	47 517 311	42 230 691	41 631 447	131 379 449	250 014 968
4. S/P Développement de la pêche et de la pisciculture	4 056 100	2 500 000	2 670 000	9 226 100	2 540 000	1 945 000	1 945 000	6 430 000	15 656 100
5. S/P Sécurité Alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité	41 829 351	32 738 768	30 290 484	104 858 602	27 793 173	24 695 943	23 198 796	75 687 912	180 546 514
II. PROFESSIONALISATION DES PRODUCTEURS /PROMOTION DE L'INNOVATION	77 954 468	67 709 728	43 197 338	188 861 534	37 933 307	32 905 394	32 865 718	103 704 419	292 565 952
6. S/P Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités	35 473 861	35 611 179	12 141 751	83 226 791	11 240 484	6 449 067	7 706 607	25 396 158	108 622 949
7. S/P Développement des services de proximité et de l'innovation	14 620 282	13 555 014	13 462 567	41 637 863	13 116 667	12 816 667	12 116 667	38 050 000	79 687 863
8. S/P Financement Rural	14 903 204	7 404 331	6 790 965	29 098 500	2 796 755	2 599 088	1 789 855	7 185 698	36 284 198
9. S/P Recherche / Développement	12 957 121	11 139 203	10 802 056	34 898 379	10 779 401	11 040 573	11 252 588	33 072 563	67 970 942
III. DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DE L'AGRIBUSINESS	49 299 320	49 863 706	56 805 861	155 968 888	42 239 058	40 967 853	37 797 914	121 004 825	276 973 713
10. S/P Filières d'exportation	16 352 000	19 263 000	21 057 700	56 672 700	20 049 700	20 049 700	20 049 700	60 149 100	116 821 800
11. S/P Filières vivrières et animales	6 974 530	14 678 369	15 053 437	36 706 335	9 456 553	10 245 099	10 045 239	29 746 891	66 453 226
12. S/P Infrastructures Rurales	25 972 790	15 922 338	20 694 725	62 589 853	12 732 805	10 673 054	7 702 975	31 108 834	93 698 687
IV. AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL	22 231 135	18 283 909	18 507 997	59 023 041	5 137 817	3 932 419	3 116 630	12 186 866	71 209 907
13. S/P des Réformes institutionnelles	17 949 985	14 444 338	10 609 208	43 003 531	3 336 541	2 249 456	1 581 927	7 167 924	50 171 456
14. S/P Amélioration du cadre et des conditions de travail	1 591 500	1 723 045	1 474 636	4 789 181	1 376 275	1 377 964	1 379 703	4 133 942	8 923 123
15. S/P Appui à la mise en œuvre du PNIA	2 689 650	2 116 526	6 424 153	11 230 328	425 000	305 000	155 000	885 000	12 115 328
TOTAL GENERAL	293 165 844	262 368 239	295 733 323	851 267 407	236 628 893	195 706 880	168 697 538	601 033 311	1 452 300 718

Tableau 11 : Ressources disponibles par programme et sous-programme (en milliers de FBU)

Programmes										
Sous-programmes		2012	2013	2014	2012-2014	2015	2016	2017	2015-2017	2012-2017
I.	ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	93 655 189	62 807 362	54 561 777	211 024 326	54 733 360	48 543 750	40 411 326	143 688 435	354 712 762
1.	S/P Protection du Capital Productif	13 392 518	10 804 024	6 600 531	30 797 073	5 250 191	7 623 475	2 083 331	14 956 997	45 754 070
2.	S/P Aménagement et Réhabilitation des périmètres irrigués	35 831 636	18 827 900	13 910 031	68 569 567	10 938 919	7 714 476	5 062 986	23 716 381	92 285 948
3.	S/P Intensification des productions agricoles (végétales & animales)	32 701 424	30 637 510	33 961 571	97 300 504	38 451 917	33 110 696	33 167 053	104 729 665	202 030 170
4.	S/P Développement de la pêche et de la pisciculture	101 100			101 100				0	101 100
5.	S/P Sécurité Alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité	11 628 511	2 537 928	89 644	14 256 082	92 333	95 103	97 956	285 392	14 541 474
II.	PROFESSIONALISATION DES PRODUCTEURS /PROMOTION DE L'INNOVATION	55 459 116	35 786 239	19 280 612	110 525 967	14 072 480	9 589 409	9 055 800	32 717 690	143 243 657
6.	S/P Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités	33 244 176	24 787 691	9 141 691	67 173 558	8 246 324	4 249 748	5 263 357	17 759 429	84 932 987
7.	S/P Développement des services de proximité et de l'innovation	2 553 615	1 455 014	1 345 900	5 354 530	1 000 000	700 000	0	1 700 000	7 054 530
8.	S/P Financement Rural	13 903 204	6 404 331	5 790 965	26 098 500	1 796 755	1 599 088	789 855	4 185 698	30 284 198
9.	S/P Recherche / Développement	5 758 121	3 139 203	3 002 056	11 899 379	3 029 401	3 040 573	3 002 588	9 072 563	20 971 942
III.	DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DE L'AGRIBUSINESS	22 651 939	12 135 651	11 385 918	46 173 508	998 482	2 034 539	0	3 033 022	49 206 530
10.	S/P Filières d'exportation	985 000	948 000	1 008 000	2 941 000				0	2 941 000
11.	S/P Filières vivrières et animales	1 236 922	2 298 350	6 351 678	9 886 950	385 524	326 330	0	711 855	10 598 805
12.	S/P Infrastructures Rurales	20 430 017	8 889 301	4 026 240	33 345 558	612 958	1 708 209		2 321 167	35 666 725
IV.	AMELIORATION DU CADRE INSTITUTIONNEL	10 238 623	7 839 849	4 699 722	22 778 193	3 242 816	2 207 420	1 591 630	7 041 866	29 820 060
13.	S/P des Réformes institutionnelles	10 102 463	7 604 338	4 359 208	22 066 009	3 186 541	2 149 456	1 531 927	6 867 924	28 933 934
14.	S/P Amélioration du cadre et des conditions de travail	51 500	53 045	54 636	159 181	56 275	57 964	59 703	173 942	333 123
15.	S/P Appui à la mise en œuvre du PNIA	84 660	182 466	285 878	553 003	0	0	0	0	553 003
TOTAL GENERAL		182 004 867	118 569 101	89 928 029	390 501 994	73 047 138	62 375 118	51 058 756	186 481 013	576 983 009

5.2. Analyse globale du déficit financier

Le déficit global de financement pour la période du PNIA 2012-2017 atteint 875 317 708 000 FBU soit 60% des besoins totaux de financement estimés à 1 452 300 718 000 FBU. Il convient de souligner que l'importance de ce déficit s'explique par la longueur de la période de planification proposée (6 ans) et que la plupart des engagements et des ressources disponibles sont mieux connus pour les 3 premières années. En effet si on analyse ce déficit pour une période de 3 années seulement (2012-2014) on constaterait que l'importance du déficit par rapport au financement disponible se réduit à 460 765 410 000 soit 54,13% des besoins qui se chiffrent à 851 257 407 000 FBU. L'examen du déficit de la seconde période triennale montre que ce déficit augmente en valeur relative à 69 % des besoins totaux.

VI. ANALYSE ECONOMIQUE

6.1. Rentabilité

La mise en œuvre du PNIA entraînera une profonde modification des niveaux de productivité des principales cultures vivrières grâce à l'utilisation de semences et plants améliorés, à l'amélioration des techniques culturales et de la fertilité des sols et une nette augmentation des rendements des principales cultures de rente grâce à l'utilisation accrue des intrants et à l'encadrement de filières organisées. L'évolution des rendements des principales cultures et productions qui serviront de base à l'analyse économique et l'accroissement des productions attendues suite à la mise en œuvre du PNIA sont présentées en annexe 8.

Les hypothèses d'augmentation des rendements sont basées sur les résultats des projets en cours qui ont pu mettre en place les conditions physiques adéquates (restauration de la fertilité des sols notamment) et les éléments nécessaires qui permettent aux producteurs d'atteindre ces résultats et en particulier l'encadrement technique (formations et autres), le matériel végétal et animal approprié ainsi que les intrants adéquats.

Les estimations relatives à la progression de la production végétale et animale ont été effectuées pour les activités qui génèrent des accroissements quantifiables et mesurables. Les activités de structuration, de renforcement des capacités et celles de la mise en place des éléments nécessaires à la gestion et à la coordination du PNIA, sont comptabilisées dans les coûts mais ne génèrent pas de bénéfices autres que ceux des productions additionnelles comptabilisées plus haut, puisqu'elles concourent à la réalisation des accroissements de production considérés dans les bénéfices des activités. La valorisation a été faite sur la base des prix courants de 2010.

Il convient de souligner que tous les projets soumis aux financements du gouvernement et des PTF feront individuellement l'objet d'une évaluation et d'une analyse économique détaillée. Tout projet qui ne se justifie pas au plan économique (Coût/Bénéfice ou Taux de rentabilité interne) ne sera pas retenu dans le PNIA.

Le coût des investissements des projets considérés dans le PNIA s'élève à 1 452 300 718 000FBU. La rentabilité interne calculée sur une période de 14 ans (durée de la vision 2025) donne un taux de 22%. La sensibilité aux bénéfices et aux coûts est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau12 : Analyse de sensibilité

TRE	TRI
BASE	22%
Augmentation coûts de 10%	22%
Augmentation coûts de 20%	15%
Diminution bénéfices 20%	15%
Bénéfices : -20%	
Coûts : +20%	7%

Cette analyse ne tient pas compte d'un certain nombre de bénéfices notamment la production additionnelle de viandes et peaux, ni de celle de la pisciculture ni des effets des actions de l'introduction des pompes à pédales ni des bénéfices de l'intensification sur certaines cultures telles que le blé, la colocase, l'igname, l'éleusine, les fruits et légumes (en dehors des oignons, choux et tomates). De même un certain nombre de coûts n'ont pas été pris en compte tels que les coûts d'encadrement public et privé et les coûts de renouvellement des équipements en général.

Il est important de souligner que cette analyse économique a été effectuée dans des conditions particulières. L'équipe technique n'a pas pu bénéficier d'experts dans le domaine pour effectuer ce travail. Cependant le gouvernement a tenu à faire une analyse sommaire qui gagne à être complétée par la réalisation du modèle d'équilibre en cours de négociation avec le COMESA.

6.2. Bénéfices

Les principaux bénéfices du PNIA sont les suivants : i) accroissement de la production agricole qui permettra de satisfaire les besoins alimentaires du pays et de réduire la vulnérabilité, d'améliorer la situation nutritionnelle de la population surtout les groupes vulnérables et les besoins des industries de transformation des produits agricoles, ii) accroissement de la valeur ajoutée de la production qui transitera par les filières mises en place et qui permettra d'accroître les revenus des producteurs et réduire la pauvreté en milieu rural et de créer des emplois en dehors de la production et d'accroître les exportations, iii) protection du capital productif, suppression des pertes de terres et de fertilité des sols dues à l'érosion et aux mauvaises pratiques agricoles et gestion rationnelle des ressources naturelles et en particulier les ressources en eau, iv) efficacité des services rendus à la population agricole par les services publics et privés. Cet ensemble de bénéfices devrait avoir un impact sur la réduction de la prévalence de la pauvreté dans le pays et sur la croissance économique du pays.

D'autres bénéfices induits commenceront à se faire sentir au cours de la période de mise en œuvre et pourront être renforcés par la suite. Il s'agit essentiellement :

- i) de la réduction des importations de produits vivriers de base. Le programme permettra d'éliminer les importations de riz et d'autres produits vivriers tels que les huiles et poissons,
- ii) de la possibilité pour le Burundi de devenir un pays exportateur de produits vivriers notamment de riz et de lait,
- iii) de transformer l'agriculture pour l'adapter aux changements climatiques et résister aux chocs qui peuvent se produire,
- iv) d'améliorer les termes des échanges régionaux et internationaux et de contribuer efficacement au développement des espaces économiques auxquels appartient le pays.

Sur le plan social, la prise en compte systématique de thèmes centraux et transversaux liés à la vulnérabilité, au genre et au VIH/SIDA, apportera des bénéfices importants : i) aux groupes vulnérables qui bénéficieront d'appuis spécifiques (nutrition, AGRs), ii) aux femmes grâce à une meilleure distribution des avantages sociaux et économiques, et iii) reconnaissance des besoins spécifiques des familles affectées par le VIH/SIDA.

6.3. Bénéficiaires

L'ensemble de la population du Burundi bénéficiera plus ou moins directement du PNIA puisque le développement du secteur agricole est primordial pour le développement des autres secteurs. Les bénéficiaires directs du PNIA sont : i) tous les ruraux concernés dans les activités agricoles avec une implication particulière des petits producteurs pauvres qui seront ciblés en priorité, ii) les producteurs agricoles (petits et grands) organisés à travers les filières appuyées par le PNIA, iii) tous les acteurs et opérateurs impliqués dans le développement des filières à tous les niveaux de la chaîne de valeur (transformation, commercialisation, etc.), iv) les consommateurs burundais qui bénéficieront de meilleures conditions d'offre des produits agricoles bruts et transformés soit en termes de disponibilité, de prix et de qualité, v) les sans-emplois qui vont pouvoir trouver une source de revenus grâce aux nouvelles activités générées en dehors de la production agricole.

VII. MISE EN ŒUVRE

7.1. Modalités et mécanismes de mise en œuvre du PNIA

Conformément à l'approche programme retenue par le gouvernement, la mise en œuvre du PNIA sera assurée par les structures pérennes de l'administration et ne donnera lieu qu'à quelques aménagements institutionnels pour tenir compte de la charge nouvelle de travail. De même, les questions stratégiques de la coordination des PTF et de l'implication des acteurs économiques privés et associatifs dans la mise en œuvre du PNIA seront assurées dans le cadre des dispositifs existants.

Le pilotage stratégique du programme et la coordination des ministères concernés par sa mise en œuvre seront assurées par le gouvernement siégeant en formation restreinte sous l'autorité de la 2ème Vice-présidence chargée de la coordination de l'action du gouvernement en matière économique.

L'exécution technique du programme sera assurée par le MINAGRIE principal ministère concerné par les activités du programme. En son sein, le Secrétaire Permanent, nouvelle instance prévue par la réforme du cadre organique du MINAGRIE, assurera la fonction de coordonnateur principal du programme. Seul ajustement institutionnel, le Secrétaire Permanent s'appuiera sur quatre Unités de Gestion et de coordination de Programme (UGCP), soit une par programme, qui seront animées par des Chefs d'unités désignés parmi les cadres permanents du ministère (cf. annexe 5).

Au niveau provincial la coordination et le suivi du programme seront assurés par les gouverneurs dans le cadre des Forum locaux et de façon plus opérationnelle par la DPAE.

Pour les actions qui nécessitent la participation d'autres ministères dont principalement le MINEEATU (Aménagement des Bassins versants et les Aménagements hydro-agricoles), le MINAGRIE se concertera avec les ministères concernés dans leur programmation et leur exécution et leurs expertises seront mobilisées. Les cadres et agents de ces ministères devront se retrouver dans les divers cadres de concertation à tous les niveaux.

La coordination des PTF indispensable pour soutenir l'approche programme, sera assurée dans le cadre des instances du Groupe de Coordination des Partenaire (GCP) (cf. annexe5). Sur le plan opérationnel, la coordination sera assurée par le Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR). La concertation avec les opérateurs privés et les organisations de producteurs sera assurée dans le cadre des travaux du GSADR auxquels ils participent déjà. Les questions clés à caractère stratégique ainsi que les questions transversales qui émergeront des travaux du GSADR, seront traités au niveau du Forum Stratégique placé sous la présidence du Ministère du Plan et de la Reconstruction.

Enfin les questions politiques et stratégiques entre le gouvernement et ses principaux partenaires pourront être portées au niveau du Forum Politique du GCP sous la présidence de la 2ème Vice-présidence.

Le dispositif de mise en œuvre assurera une parfaite intégration du programme dans les cadres pérennes de l'administration. Il tire le meilleur parti du dispositif de coordination des PTF existant et garantit l'implication au plus haut niveau des acteurs privés dans la mise en œuvre

du programme. Il sera aligné sur le dispositif de pilotage de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

7.2. Suivi Evaluation de la mise en œuvre du PNIA

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dispose d'une Direction du Suivi-Evaluation placé au sein de la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage (DGPAE) et rattaché au Secrétariat Permanent du MINAGRIE (coordonnateur principal). Ce service a bénéficié d'un appui de la FAO pour l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation conçu spécialement pour la SAN. Ce système de SE sera adapté au PNIA et une révision du manuel est programmée en 2012 dans le cadre du démarrage du programme 4 du PNIA. Cette révision fixera le mandat, le rôle et les fonctions des organes chargés du Système de SE aux niveaux central, provincial et local. Il fixera les liens et relations qu'il doit établir avec les divers acteurs qui participent à la mise en œuvre.

En plus du service central, le dispositif de SE en place repose sur les services provinciaux de suivi évaluation des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage. Le suivi évaluation préconisé pour le PNIA sera à l'image de celui de la SAN, participatif et inclusif et incombera tous les intervenants.

Le suivi technique et financier. Le suivi d'exécution et financier comprend la supervision physique et permanente de l'exécution des programmes, le suivi financier, le suivi organisationnel. Le suivi sera basé sur la collecte des données primaires par les acteurs de terrains coordonnés par les DPAE. Les données consolidées sont transmises à la direction du suivi évaluation qui procède à la vérification des indicateurs, à leur agrégation et à l'élaboration du rapport consolidé. Elle fera valider le rapport aux intervenants de la mise en œuvre du PNIA. Les instruments à utiliser seront : les cadres logiques et les indicateurs objectivement vérifiables pour chaque programme, sous-programme, le PIP et le CDMT, les PTBA, les rapports d'avancement physico financiers des programmes et projets, les tableaux de bord, les rapports trimestriels et annuels des activités, les bilans des réalisations, les logiciels appropriés, etc.

L'Evaluation des effets et impacts. L'évaluation fera l'examen critique et périodique des résultats atteints, par rapport aux valeurs cibles identifiées.

Les indicateurs. Les indicateurs principaux retenus sont basés sur ceux de la SAN et sont indiqués dans la description des sous-programmes et repris dans le tableau du cadre des résultats. Une liste détaillée de tous les indicateurs (impact, réalisation et effets) du Système de suivi sont détaillés dans l'annexe 6.

7.3. Mise en place du SAKSS et Liaison avec les initiatives régionales

La mise en place d'un nœud SAKSS au Burundi a commencé avec un appui du COMESA pour la formation d'une équipe nationale qui a été chargée de préparer un état des lieux. Cette action n'en est qu'à ses débuts. Son développement sera intégré au dispositif de mise en œuvre du PNIA et sera pris en compte dans les activités du sous-programme 4.4, sous forme d'un projet d'appui dont le financement est à rechercher.

7.4. Mesures de sauvegarde et accompagnement

Pour soutenir le présent programme d'investissement public – PNIA, le gouvernement prendra un certain nombre de mesures de sauvegarde et d'accompagnement pour faciliter sa mise en œuvre et accroître son efficacité. Les mesures à prendre sont notamment :

La consolidation d'un environnement sécurisé favorable au développement durable : Le Gouvernement poursuivra les efforts de restauration de la paix et de la sécurité afin d'assurer au pays une stabilité sociopolitique et sécuritaire favorable aux investissements nationaux et étrangers dans tous les secteurs et en particulier dans le secteur agricole.

La maîtrise de la croissance démographique : des mesures vont être prises en direction de la maîtrise de la croissance démographique à travers la sensibilisation et le planning familial et d'autres instruments susceptibles d'infléchir la tendance actuelle de croissance démographique qui est de l'ordre de 3% pour la ramener à 2% dans les 15 prochaines années.

La mise en œuvre de réformes visant la sécurisation foncière des exploitations agricoles : Les différents services de l'Etat concernés s'occupent de la question foncière en amont, à savoir la Gestion de la terre en tant que capital foncier et l'organisation de la population vivant sur cette terre. La question en aval revient au MINAGRIE à savoir mettre techniquement en valeur les terres libérées de toute entrave sociopolitique pour une meilleure production agricole. Pour ce faire, le gouvernement fera en sorte que tous les ministères concernés coordonnent leur action et mettent en œuvre la législation et les actions adéquates.

La facilitation de l'accès au crédit agricole et à l'investissement privé dans le secteur agricole : cette action se fera en concertation avec les institutions de financement et toutes les structures d'appui à la production agricole pour évaluer le système actuel d'octroi de crédit et arrêter des stratégies en vue de son amélioration.

La mise en place de filets de sécurité appropriés : la mise en œuvre du PNIA pourrait marginaliser certaines catégories sociales. Il s'agit des pauvres sans terres, des enfants chefs de ménages, des veuves et des familles de personnes atteintes par le VIH/SIDA ainsi que ceux qui ont de très petites superficies (moins de 0,25 ha). L'identification de ce risque devra être effectuée au cours de la formulation des actions en question et les mesures d'atténuation de ce risque devront être identifiées. Un ciblage de ces catégories de vulnérables sera fait afin de prévoir des actions adaptées à leur situation.

L'environnement : l'environnement du Burundi est très fragile et toute action de développement et tout investissement devront obligatoirement faire l'objet d'une analyse et d'une évaluation d'impact environnemental avant de recevoir l'aval des autorités concernées.

Mesures légales et réglementaires : différentes dispositions légales et/ou réglementaires comme certaines initiatives privées soutiennent la mise en œuvre du PNIA. Plusieurs textes sont en passe d'être adoptés qui devraient faciliter la mise en œuvre du PNIA par le MINAGRIE.

Mesures incitatives pour le secteur privé : il s'agit de l'amélioration du dispositif légal, réglementaire et financier afin d'encourager les capitaux privés à entrer dans ce secteur. Des instruments légaux et financiers nécessaires à la mobilisation des investissements productifs prioritaires seront mis en place en vue d'offrir une gamme de possibilités pouvant répondre à la diversité de la demande. Un projet de loi portant cadre organique des groupements pré-coopératifs diversifie les supports juridiques de l'organisation des producteurs et met à la disposition de ces deniers un cadre bien adapté à leurs besoins. Le gouvernement entend également encourager et appuyer les professionnels du secteur (cadres et techniciens) à sortir du fonctionariat et à s'organiser en producteurs et prestataires privés en appui aux réformes institutionnelles du programme IV.

La création de la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) fédérant 12 chambres sectorielles dont une Chambre sectorielle de l'agri business permettra une meilleure représentation des entreprises du secteur et contribuera à faciliter le dialogue et la concertation avec l'Etat pour une plus grande implication du secteur privé dans le développement du secteur et la création de partenariats public/privé.

VIII. ANALYSE DES RISQUES ET PERENNISATION

8.1. Risques

Les risques identifiés au cours de l'élaboration du PNIA sont de quatre ordres : i) politiques, ii) institutionnels, iii) climatiques, iv) fonciers et v) environnementaux. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13: Matrice des risques

Risques	Degré	Conséquences possibles	Mesures d'atténuation
1. Contexte politique : résurgence de la crise	Moyen	Retrait des bailleurs de fonds Diminution drastique des recettes	Bonne gouvernance, Suivi de la communauté internationale
2. Capacités limitées des institutions gouvernementales à tous les niveaux	Elevé	Faible exécution du PNIA Non atteinte des objectifs	Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'exécution du PNIA
3. Incapacités du Gvt de réussir sa politique fiscale et d'augmenter ses recettes	Elevé	Désintéressement du secteur privé à investir dans le secteur agricole	Bonne gouvernance et mobilisation des fonds extérieurs. Appuis du FMI et de la BM
4. Engagement politique insuffisant pour conduire la réforme des institutions publiques du secteur agricole requises pour la cohérence avec le CSLP et la SAN	Elevé	Blocage du processus de privatisation (café, thé, coton) Maintien d'une économie qui freine le secteur privé	Appui des PTF pour la conduite des réformes et l'adoption de mesures d'accompagnement
5. Changements climatiques	Elevé	Baisse de la production et aggravation de l'insécurité alimentaire	Gestion rationnelle de l'eau et autres ressources naturelles
6. Mobilisation des ressources dans d'autres secteurs dont dépend le secteur agricole à savoir les infrastructures routières, l'énergie, etc.	Moyen	Ralentissement de la croissance du secteur agricole	Bonne coordination gouvernementale Appui de la communauté internationale
7. Pas de maîtrise de l'eau	Elevé	Pas de Gains de productivité	Code de l'eau, Formations et encadrement technique et mobilisation des investissements
8. Problèmes fonciers	Elevé	Insécurité foncière et faiblesse de l'investissement privé	Adoption du code foncier
9. Obstacles commerciaux	Moyen	Dysfonctionnement du marché, faibles recettes à l'exportation	Respect des engagements régionaux Développement des infrastructures et des réseaux de communication

8.2. Pérennisation

Le gouvernement soutient fermement ce PNIA, qui permettra de réaliser des investissements très importants dans le secteur agricole et pour lequel beaucoup d'efforts seront consentis. Ce PNIA devrait permettre une modernisation de l'agriculture familiale et du secteur agricole ainsi qu'une sortie définitive du cycle vicieux d'insécurité alimentaire chronique pour jeter une base solide pour une croissance soutenue du secteur agricole et au-delà, pour la croissance économique du pays en général, puisque l'économie toute entière en dépend.

Les atouts pour une pérennisation effective des résultats du PNIA seront construits sur: (i) une réforme des institutions publiques du secteur rural conçue pour leur permettre d'assurer efficacement les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la stratégie de lutte contre la pauvreté et la stratégie sectorielle agricole ; (ii) une inclusion systématique de toutes les parties prenantes dans la conception du programme ainsi que leur future implication et responsabilisation dans son exécution et son évaluation ; (iii) la prise en compte du secteur privé qui va prolonger les actions du PNIA même après celui-ci ; (iii) l'implication de tous les bailleurs de fonds du secteur agricole ainsi que de nouveaux arrivants dans le secteur ; (iv) l'ampleur des investissements consentis et la façon dont ils ont été définis (par les bénéficiaires eux-mêmes) ; (v) Le renforcement des capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre du PNIA et en particulier des CDC et des organisations des producteurs ; et (vi) le processus d'élaboration du PNIA qui se base sur le principe de l'appropriation des acteurs et du Ministère en charge de son exécution.

ANNEXES

- **Annexe 1. Cadre logique**
- **Annexe 2. Financement des sous-programmes et résultats attendus**
- **Annexe 3. Tableaux des cohérences et des alignements**
- **Annexe 4. Note sur la conduite des consultations provinciales des OPA et OA**
- **Annexe 5. Dispositif de mise en œuvre**
- **Annexe 6. Liste des indicateurs**
- **Annexe 7. Financement acquis par bailleur**
- **Annexe 8. Evolution des rendements et des productions des principales cultures**
- **Annexe 9. Cadre de Dépenses à Moyen Terme**
- **Annexe 10. Note de réflexion de la Chambre sectorielle Agri-business**
- **Annexe 11. Système de suivi - évaluation du PNIA**

DOCUMENTS DE TRAVAIL

- **DT 1. Rapport sur le Financement du PNIA**
- **DT 2. Rapport Analyse Institutionnelle**

Annexe 1 : Cadre Logique

Logique d'intervention		IOV	Source de Vérification	Hypothèses
Objectif global	Assurer la sécurité alimentaire pour tous, augmenter les revenus des ménages, procurer des devises, fournir la matière pour le secteur industriel et créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • 100% de la population est en sécurité alimentaire • Le revenu annuel moyen a augmenté de 100 % • La balance commerciale agricole est équilibrée • Le secteur agro-industriel a évolué de 60% en 6 ans • Le PIB du secteur agricole a augmenté de 100% en 6 ans % • Taux d'accumulation de biens des groupes vulnérables 	<p>Enquêtes socio-économiques</p> <p>Rapports BM/FMI</p> <p>Economie Burundaise</p> <p>Rapports ISTEEBU</p>	<p>Bonne gouvernance assurée</p> <p>Sécurité garante</p>
Objectifs spécifiques	1. Accroissement durable du capital productif et de la production	<ul style="list-style-type: none"> • La production agricole et animale augmente de 10 % par an. • Le revenu des ménages augmente de 15 % par an • Taux de couverture nutritionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes socio-économiques - Rapports sectoriels 	Adhésion de tous les partenaires acquis (PTF, Gvt, ONG, privés)
	2. Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'augmentation des professionnels de l'agriculture dans le secteur • Technologies innovantes introduites annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Rapports de diffusions 	<p>Implication des OA</p> <p>Volonté de l'Etat acquis</p>
	3. Développement des filières et de l'Agro-business	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filières organisées et fonctionnelles • Niveau de croissance des revenus provenant des filières animales et végétales et de l'agri business • Nombre d'emplois créés dans le secteur de l'agro-business • Taux d'accroissement des devises et/ou économie de devises 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Rapports des filières 	Implication du secteur privé acquis
	4. Amélioration du cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réformes entreprises dans le secteur agricole • Nombre de structures de gouvernance et contrôle opérationnelles • Degré d'efficacité et d'efficience du MINAGRIE • Niveau de fonctionnement des cadres de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports - PV de réunions 	Volonté du Gvt
Résultats intermédiaires	1. Le capital productif est protégé	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 500 000 ha de bassins versants sont aménagés et protégés (ouvrages de LAE végétalisés et plantations d'arbres agro-forestiers, etc.) ➢ 25000 ha de forêts communales sont réhabilitées (soit 5% des surfaces des BV traités) et les réserves naturelles protégées. ➢ 4 grands barrages sont construits dans les plaines d l'IMBO et du Mosso et 40 barrages de retenues collinaires mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports/MEEATU • Rapports /DGA • Rapports DPAAE 	<p>Engagement des populations et autres partenaires</p> <p>Collaboration avec les autres ministères acquis</p>

Logique d'intervention		IOV	Source de Vérification	Hypothèses
		<p>dans les BV traités</p> <p>Les 16 SPATS (provinciaux) ainsi qu'un SNAT sont disponibles et appliqués</p>		
	2. Des périmètres irrigués sont aménagés/réhabilités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 000 ha de marais additionnels de moyenne et haute altitude par an sont aménagés ou réhabilités (soit 48000 ha en 6 ans. ➤ 5 000 ha de nouveaux périmètres sont irrigués et 5000 ha réhabilités dans les plaines de l'Imbo, du Mosso et du Bugesera ➤ La petite irrigation collinaire est développée sur 3000 ha en 6 ans.. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes et rapports/MINAGRIE • Rapports projets /DPAE • Rapports/département génie rural 	<p>Collaboration avec les autres ministères acquise</p> <p>Implication des populations</p>
	3. Les productions agricoles (végétales et animales) sont intensifiées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 200.000 vaches dont 30.000 vaches laitières croisées à 75% sont diffusées/distribuées à travers la « Chaîne de solidarité communautaire » ➤ La production de lait passe de 1 litre par vache à 5 litres par vache en 2014 et à 7 litres par vache en 2017 ➤ Les programmes de santé de santé animale et de lutte contre les épizooties sont renforcés ➤ Développement Le programme national d'Insémination artificielle est développé avec un objectif des 300 000 vaches pour la période du PNIA, ➤ Un système de vulgarisation basé sur le développement des « Champs écoles fermiers » est mis en place et développé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports départements MINAGRIE • Recensement du bétail • Rapports semestriels et annuels S&E • Rapports des ONG • Rapport d'enquêtes thématiques 	<p>Disponibilité du matériel animal</p> <p>Professionnels du secteur disponibles</p>
	4. La pêche et la pisciculture sont développées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ x étangs piscicoles sont aménagés ➤ 15 stations piscicoles sont mises en place ➤ Une unité de production d'aliments pour poissons est mise en place ➤ Une chaîne de froid pour le transport et la conservation/ commercialisation des poissons est mise en place ➤ Des campagnes de formation/ sensibilisation pour les organisations de pêcheurs sont organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports/DEPP/CNDAP A 	<p>Implication des privés et des populations acquise</p>
	5. La sécurité alimentaire est assurée et les risques de vulnérabilité bien gérés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un projet d'appui à la sécurité alimentaire et nutrition est mis en place ➤ Un système d'alerte est mise en place ➤ Des stocks de sécurité sont constitués ➤ Nbre de sessions de formation et éducation nutritionnelle développées 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes ou études/ISTEEBU • Rapports MINAGRIE/PAM/FAO/OCHA/UNICEF • Rapports/DSIA 	<p>Production suffisante</p> <p>Volonté de l'Etat</p>

Logique d'intervention		IOV	Source de Vérification	Hypothèses
	6. Les producteurs sont organisés et leurs capacités renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les producteurs sont structurés dans leurs filières respectives ➤ Des représentants des OP sont formés sur divers thèmes adaptés aux besoins des leurs organisations ➤ Un cadre institutionnel et légal approprié (coopératives) est mise en place ➤ La Chambre Sectorielle de l'Agro-business est opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • rapports/Ministère Develop. Communal /MINAGRIE • Rapports DPAE/ ONG • Rapports des OP • Rapports CFCIB • 	<p>Volonté de l'Etat</p> <p>Implication des partenaires (OA et OPA)</p>
	7. Les services de proximité sont développés et les innovations sont introduites à travers les OP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des centres de prestation de services tenus par les OP sont créés /promus ➤ Les capacités des gestionnaires des centres de prestation de services sont renforcées ➤ Un environnement propice à la prise en main des activités liées à la prestation de services par les OP et les privés est créé ➤ Des innovations sont introduites/recherchées ➤ Un Partenariat public/privé et des cadres de dialogues décentralisés sont mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports/Institutions de recherche • Rapports des OP et DPAE 	<p>Volonté de l'Etat</p> <p>Implication des PTF acquise</p>
	8. Le financement rural est assuré	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un fonds de crédit agricole est constitué ➤ Des mesures d'accompagnement sont mises en place ➤ Un système d'assurance agricole/garantie adapté au secteur est mise en place ➤ Un système de financement approprié au secteur agricole est mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • rapports BRB /banques • Rapports Micro-finances, projets de développement et ONG • Rapports DPAES, 	<p>Volonté de l'Etat</p> <p>Implication des PTF acquise</p>
	9. La recherche /développement est efficace	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La Recherche dispose d'un financement adapté ➤ Un cadre de concertation Producteurs – Chercheurs est mis en place ➤ Les centres de recherche (infrastructures et équipements) sont réhabilités /modernisés ➤ Les ateliers régionaux/provinciaux sont redynamisés ➤ Des mécanismes de professionnalisation et de stabilisation du staff sont instaurés ➤ La coopération régionale et internationale en matière de recherche. Est renforcée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports/Etudes Institutions de recherche • Rapports DPAE, DGE, DGA, DGMVA 	<p>Implication des PTF acquise</p> <p>Motivation des chercheurs</p>
	10. Les filières d'exportation sont développées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 30 000 ha de caféiers sont renouvelés, 22 500 ha de jeunes caféiers recépés et des mesures d'accompagnement adoptées ➤ 4 250 ha de la palmeraie existante sont renouvelés et 4500 ha d'extensions vers d'autres régions faites ➤ Les extensions d'usines de thé sont réalisées ➤ La stratégie de commercialisation est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports ARFIC / OTB/ COGERCO/ SOKINABU/ BRB/ OBR 	<p>Implication des privés acquise</p> <p>La privatisation est bien conduite</p>

Logique d'intervention		IOV	Source de Vérification	Hypothèses
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ % d'accroissement des superficies des plantations de café et de thé ainsi que de quinquina sont accrues ➤ La filière coton est redynamisée ➤ Les unités de transformation d'huile de palme sont modernisées 		
	11. Les filières animales sont développées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les sources de croissance et des produits d'exportation sont diversifiées ➤ Les filières non traditionnelles d'exportation dont la banane, la pomme de terre, les fleurs, les fruits, etc. sont promues ➤ Les filières d'import-substitution, en particulier le riz, le blé, le haricot et le manioc sont promues. ➤ Les filières animales en particulier lait, viandes et peaux sont promues. ➤ De nouvelles filières sont promues en fonction de l'importance de certaines cultures dont le macadamia. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport MINAGRIE • Rapports/DSIA et DPAAE • Rapports/BRB et OBR • Rapports et DGA • DGMAVA/ DGE • Enquête auprès des ménages 	<p>Implication des privés acquise</p> <p>La privatisation est bien poursuivie</p>
	12. Les infrastructures rurales sont développées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des pistes de desserte sont réhabilitées/traçées ➤ Des hangars de collecte et stockage des produits agricoles (animaux et végétaux) sont réhabilités/construits ➤ Des infrastructures de transformation et de commercialisation sont réhabilitées/construites 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports/MINAGRIE • Rapports/MINI commerce 	<p>Implication de l'administration</p> <p>Production accrue</p> <p>Implication des PTF</p>
	13. Des réformes institutionnelles sont mises en place	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Engagement du gouvernement concerté avec les acteurs privés et partagé par les PTF sur une nouvelle vision institutionnelle du MINAGRIE aboutit à une adoption : <ul style="list-style-type: none"> - d'un document de stratégie de réforme - d'un plan opérationnel de réforme - d'un calendrier de réforme 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi budgétaire et rapports/MINAGRIE • Rapports/BRB • Rapports MINIFIN 	Volonté du Gvt
	14. Amélioration du cadre et des conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des outils de suivi de la performance sont disponibles et les PTF soutiennent la réforme ➤ Les locaux des DPAAE ont été réhabilités ➤ Taux d'équipement des services centraux et déconcentrés du MINAGRIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports /DSIA et ISTEEBU • rapports du centre Multimédia • rapports et procès-verbaux 	<p>Volonté du Gvt d'en faire une priorité</p> <p>Implication des PTF</p>
	15. Appui à la mise en œuvre du PNIA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La programmation et le suivi évaluation est assuré par les services du MINAGRIE ➤ Le secrétariat Permanent est opérationnel ➤ Systèmes d'information opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités 	Implication des PTF

Annexe 2 : Financement des sous-programmes et résultats attendus

Programmes	Sous-programmes	Résultats attendus
<p align="center">Programme 1 : Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire (811 551 145 000)</p>	<p align="center">Protection du capital productif (189 182 015 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 500 000 ha de bassins versants sont aménagés et protégés (ouvrages de LAE végétalisés et plantations d'arbres agro-forestiers, etc.) ➤ 25000 ha de forêts communales sont réhabilitées (soit 5% des surfaces des BV traités) et les réserves naturelles protégées. ➤ 4 grands barrages sont construits dans les plaines d l'IMBO et du Mosso et 40 barrages de retenues collinaires mis en place dans les BV traités
	<p align="center">Aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués (176 151 548 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 000 ha additionnels de marais de moyenne altitude par an sont aménagés ou réhabilités (soit 48000 ha en 6 ans. ➤ 5 000 ha de nouveaux périmètres sont irrigués et 5000 ha réhabilités dans les plaines de l'Imbo, du Mosso et du Bugesera ➤ La petite irrigation collinaire est développée sur 3000 ha en 6 ans.
	<p align="center">Intensification des productions agricoles (végétales et animales) (250 014 968 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 200.000 vaches dont 30.000 vaches laitières croisées à 75% sont diffusées/distribuées à travers la « Chaîne de solidarité communautaire » ➤ La production de lait passe de 1 litre en moyenne à 5 litres par vache en 2014 et à 7 litres par vache en 2017 ➤ Les programmes de santé de santé animale et de lutte contre les épizooties sont renforcés ➤ Le programme national d'Insémination artificielle est développé avec un objectif des 300 000 vaches pour la période du PNIA, ➤ Un système de vulgarisation basé sur le développement des « Champs écoles fermiers » est mis en place et développé
	<p align="center">Développement de la pêche et la pisciculture (15 656 100 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 88 étangs piscicoles sont aménagés ➤ 15 stations piscicoles sont mises en place ➤ Une unité de production d'aliments pour poissons est mise en place ➤ Une chaîne de froid pour le transport et la conservation/ commercialisation des poissons est mise en place ➤ Des campagnes de formation/sensibilisation pour les organisations de pêcheurs sont organisées

Programmes	Sous-programmes	Résultats attendus
	Sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité (180 546 514 000)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un projet d'appui à la sécurité alimentaire et nutrition est mis en place ➤ Un système d'alerte est mise en place ➤ Des stocks de sécurité sont constitués ➤ Formation et éducation nutritionnelle développée pour les populations vulnérables
Programme 2 : Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation (292 565 952 000)	Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités (108 622 949 000)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les producteurs sont structurés dans leurs filières respectives ➤ Des représentants des OP sont formés sur divers thèmes adaptés aux besoins des leurs organisations ➤ Un cadre institutionnel et légal approprié (coopératives) est mise en place ➤ Les structures faïtières des OP sont appuyées ➤ Un Partenariat public/privé et des cadres de dialogues décentralisés sont mis en place ➤ La Chambre Sectorielle de l'Agro-Business est opérationnelle
	Développement des services de proximité et de l'innovation (79 687 863 000)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des centres de prestation de services tenus par les OP sont créés /promus ➤ Les capacités des gestionnaires des centres de prestation de services sont renforcées ➤ Un environnement propice à la prise en main des activités liées à la prestation de services par les OP et les privés est créé ➤ Des innovations sont introduites/recherchées
	Financement rural (36 284 198 000)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le secteur de la micro finance est renforcé ➤ Un fonds de crédit agricole est constitué ➤ Des mesures d'accompagnement sont mise en place ➤ Un système d'assurance agricole/garantie adapté au secteur est mise en place ➤ Un système de financement approprié au secteur agricole est mis en place.
	Recherche /développement (67 970 942 000)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La Recherche dispose d'un financement adapté ➤ Un cadre de concertation Producteurs – Chercheurs est mise en place ➤ Les centres de recherche (infrastructures et équipements) sont réhabilités /modernisés ➤ Les ateliers régionaux/provinciaux sont redynamisés ➤ Des mécanismes de professionnalisation et de stabilisation du staff sont instaurés ➤ La coopération régionale et internationale en matière de recherche. Est renforcée

Programmes	Sous-programmes	Résultats attendus
<p align="center">Programme 3 : <i>Développement des filières et de l'agro-business</i> (276 973 713 000)</p>	<p align="center">Filières d'exportation (116 821 800 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 30 000 ha du verger caféicole sont renouvelés, 22 500 ha de jeunes caféiers recépés et des Mesures d'accompagnement adoptées ➤ 4 250 ha de la palmeraie existante sont renouvelés et 4500 ha d'extensions vers d'autres régions faites ➤ Les extensions d'usines de thé sont réalisées ➤ La stratégie de commercialisation est améliorée ➤ Les superficies caféicoles et théicoles ainsi que le quinquina sont accrues ➤ La filière coton est redynamisée ➤ Les unités de transformation d'huile de palme sont modernisées
	<p align="center">Les filières vivrières et animales (66 453 226 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les sources de croissance et des produits d'exportation sont diversifiées ➤ Les filières non traditionnelles d'exportation dont la banane, la pomme de terre, les fleurs, les fruits, etc. sont promues ➤ Les filières d'import-substitution, en particulier le riz, le blé, le haricot et le manioc sont promues. ➤ Les filières animales en particulier lait, viandes et peaux sont promues. ➤ De nouvelles filières sont promues en fonction de l'importance de certaines cultures dont le macadamia.
	<p align="center">Les infrastructures rurales (93 698 687 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des pistes de desserte sont réhabilitées/ tracées ➤ Des hangars de collecte et stockage des produits agricoles (animaux et végétaux) sont réhabilités/construits ➤ Des infrastructures de transformation et de commercialisation sont réhabilitées/construites ➤ Des marchés modernes sont construits

Programmes	Sous-programmes	Résultats attendus
<p align="center">Programme 4 : <i>Amélioration du cadre institutionnel</i> (71 209 907 000)</p>	<p align="center">Réforme du MINAGRIE (50 171 456 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Engagement du gouvernement concerté avec les acteurs privés et partagé par les PTF sur une nouvelle vision institutionnelle du MINAGRIE aboutit à une adoption : <ul style="list-style-type: none"> - d'un document de stratégie de réforme - d'un plan opérationnel de réforme - d'un calendrier de réforme ➤ Plan de formation adopté ➤ Capacité d'absorption accrue ➤ Production agricole accrue
	<p align="center">Amélioration du cadre et des conditions de travail (8 923 123 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ une revue critique des dispositifs de rémunération à la performance est mis en œuvre par les différentes administrations d'Etat, ➤ une analyse des pratiques des bailleurs de fonds en matière de compléments de rémunération et accessoires de la rémunération est réalisée, ➤ un état des lieux des infrastructures du MINAGRIE est effectué ➤ un inventaire des équipements bureautiques, de communication et de transport du ministère est réalisé
	<p align="center">Appui à la mise en œuvre du PNIA (12 115 328 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Secrétariat Permanent a acquis les compétences et les savoirs faire pour mettre en œuvre le PNIA suivant une approche programme ➤ Les services du SP sont dotés des équipements nécessaires ➤ Les systèmes d'informations indispensables au programme sont en place

Annexe 3 : Cohérence des sous-programmes du PNIA avec les piliers du PDDAA (CAADP)

Les programmes et sous-programmes du PNIA découlent de la SAN et de son enrichissement par les apports du DOS – Elevage. Ils sont donc nécessairement alignés à cette dernière.

Piliers du PDDAA (CAADP)	Sous-programmes du PNIA
<p align="center"><u>Pilier I</u> Etendre les superficies exploitées en gestion durable des terres</p>	<p>SP 1. Protection du capital productif SP 2. Aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués</p>
<p align="center"><u>Pilier II</u> Améliorer les infrastructures rurales et les capacités d'accès aux marchés liées au commerce</p>	<p>SP 6. Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités SP 8. Financement rural SP 10. Filières d'exportation SP 11. Filières vivrières et animales SP 12. Infrastructures rurales</p>
<p align="center"><u>Pilier III</u> Augmenter l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim</p>	<p>SP 3. Intensification des productions agricoles (végétales et animales) SP 4. Développement de la pêche et de la pisciculture SP 5. Sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité SP 7. Développement des services de proximité et de l'innovation</p>
<p align="center"><u>Pilier IV</u> Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies</p>	<p>SP 9. Recherche / Développement SP 13. Réformes institutionnelles du MINAGRIE SP 14. Amélioration du cadre et des conditions de travail SP 15. Appui à la mise en œuvre du PNIA</p>

Annexe 4 : Note sur la conduite des consultations provinciales des OPA et OA

1. Introduction

Les consultations avec les OPA et les Organisations d'Appui aux OPA (ONG, ASBL) ont été organisées à travers toutes les provinces du pays. Elles ont été une bonne occasion donnée aux organisations professionnelles agricoles (OPA) pour contribuer pleinement dans le processus d'élaboration du PNIA et ainsi compter sur leur appropriation et leur adhésion massive dans sa mise en œuvre. Un atelier national de consolidation des résultats de ces consultations provinciales a été également organisé à la suite de ces dernières. C'était également une occasion d'échanger sur les résultats de ces consultations provinciales et il a vu la participation des représentants des OPA, des organisations d'appui aux OPA ainsi que certains cadres du MINAGRIE participant dans le processus d'élaboration du PNIA.

Les objectifs principaux de ces consultations étaient :

- i) d'informer/sensibiliser les OPA sur le processus PNIA qui est un prolongement de la Stratégie Nationale Agricole, qui est elle-même une émanation du CSLP pour le secteur agricole ;
- ii) Les faire participer dans le processus d'élaboration du PNIA en les faisant participer dans la détermination des priorités du secteur agricole et ;
- iii) les amener à adhérer au programme depuis sa conception (processus d'élaboration), son exécution ainsi que son suivi et évaluation (appropriation du PNIA). Le processus d'élaboration du PNIA se voulant le plus inclusif possible.

En effet, le principal reproche fait à la SAN était que son élaboration n'a pas été suffisamment participative et qu'elle n'a pas été largement vulgarisée depuis son adoption par les instances habilitées à telle enseigne que certaines OPA ne s'y reconnaissaient pas alors qu'il s'agit d'un instrument puissant de développement de l'agriculture burundaise. L'organisation de ces consultations a donc permis de rectifier le tir et de combler grâce à la participation au PNIA le manque de mobilisation des OPA et autres acteurs du secteur agricole autour de la SAN.

Le processus inclusif d'élaboration du PNIA a permis ce qui suit:

- Tous les PTF du secteur agricole sont associés au processus et des rencontres régulières d'information sur son avancement sont périodiquement organisées.
- Les services techniques du Minagrie sont associés dans son élaboration et leurs services déconcentrés sont informés et ont été consultés au cours des ateliers provinciaux.
- Les OPA, les OSC et autres intervenants (secteur privé ; etc.) sont été également sollicités pour apporter leurs contributions au processus d'élaboration du PNIA à l'occasion de ces ateliers provinciaux organisés.

2. Résultats attendus des consultations provinciales

- Une liste hiérarchisée des actions prioritaires à inclure dans le PNIA
- Une sensibilisation/mobilisation pour l'exécution du PNIA ainsi que son appropriation par les différents acteurs dont les OPA.

3. Organisation des consultations

Pour assurer une large contribution et une adhésion des OPA dans le processus PNIA, les actions suivantes ont été réalisées :

- Sensibiliser les responsables des OPA au niveau provincial à travers les O.A. (organisations d'Appui aux OPA comme la CAPAD et autres ONG qui interviennent sur terrain).
- Les ONG et OPA provinciales ont organisé des rencontres avec les OPA de base pour collecter leurs doléances et propositions d'actions prioritaires à mener pour le développement agricole de leurs entités respectives.
- Les doléances et propositions prioritaires sont remontées au niveau provincial vers les ONG et OPA provinciales.
- Les représentants des ONG et OPA provinciales ont été invités pour participer aux ateliers organisés au niveau de la province.
- Un atelier national de consolidation des résultats provinciaux a été organisé à Bujumbura. Il était spécifique aux OPA et aux structures d'appui sur terrain.

Pour assurer un retour effectif de l'information, des ateliers provinciaux et un atelier national de validation du PNIA ont été organisés à la fin du processus pour s'assurer que les préoccupations des OPA de la base ont été tenues en considération.

4. Responsabilités :

La responsabilité de l'organisation des ateliers de consultation a été répartie entre le MINAGRIE et les Organisations de la Société Civile.

4.1. MINAGRIE :

- Coordination globale du processus de consultations des OPA et autres acteurs
- Lancement des invitations
- Financement des ateliers provinciaux où il n'y a pas d'ONG qui s'est engagé à le faire

- Affecter un facilitateur²¹ par province (ETN élargie²²).

4.2. CAPAD et ONG :

- Sensibilisation/mobilisation des OPA pour répondre massivement aux ateliers provinciaux
- Affecter un co-facilitateur par province
- Financer les ateliers provinciaux tels que convenu

5. Programme indicatif des ateliers provinciaux

9heures	Accueil et installation es participants
9 heures 30	Mot d'accueil par l'ONG en charge (accueillante) + aspects logistiques
9 heures 45	Présentation des participants
10 heures	Présentation de l'objectif de l'atelier et de la méthodologie de travail
10 heures 30	Présentation du PNIA, de la SAN et du PDDAA + discussions en plénière
11 heures 30	Travaux de groupe pour les actions prioritaires à mener
13 heures	Plénière
14 heures	Conclusions et clôture
14 heures 30	Déjeuner
15 heures 30	Fin des travaux

6. Contenu du message des ateliers régionaux :

- Information sur la San et le processus PNIA
- Collecter les doléances et actions prioritaires à mener dans le cadre du PNIA pour le secteur agricole dans les entités respectives.
- Autres aspects à discuter en atelier en fonction des spécificités de chaque province.

7. Participants aux ateliers provinciaux:

Participants : Environ 50 participants par province. C'est-à-dire:

²¹ Les facilitateurs et co-facilitateur devaient maîtriser la méthode MARP qui est l'outil qui sera utilisé pendant les ateliers provinciaux.

²² En plus de l'ETN, on a fait appel aux équipes DES et DEP pour avoir le nombre de 16 facilitateurs correspondant aux 16 provinces agricoles du pays.

- 3-4 délégués des associations d'agriculteurs/ Commune et en fonction du nombre de communes
- 1 technicien communal par commune (agronomes et vétérinaires pour moitié-moitié)
- 5 cadres des ONG/OSC par province
- 3 – 5 du secteur privé (Intrants – transformation – IMF – Confessions religieuses – etc.)
- 3 représentants de l'administration (consEco – 1 admicom – APP)
- 3 cadres de la DPAE /projets

Nombre minimal : 41 personnes (5 communes)

Nombre maximal : 60 personnes (11 communes)

8. Organisation des travaux de groupes

Il est difficile de conduire une animation en plénière d'une cinquantaine de personnes et espérer les faire produire toutes. C'est pourquoi il était nécessaire d'organiser des travaux de groupe afin de permettre à chaque participant de pouvoir contribuer.

Les travaux de groupes (4) ont été organisés autour des grands secteurs du domaine agricole à savoir :

- L'agriculture vivrière
- L'agriculture de rente
- L'élevage
- L'amélioration et la protection des sols

Objectif des Travaux de Groupes :

Faire le tour des actions prioritaires par secteur et en dégager les priorités (classification préférentielle si nécessaire).

9. Canevas de rapport

Il a été proposé un canevas de rapport indicatif avec un minimum d'informations qu'il devait contenir :

- Introduction
- Objectif de l'atelier et méthodologie utilisée
- Participation (analyse des participants –profil – proportions – genre – etc.)

- Résultats des consultations (actions prioritaires par grand secteur (4))
- Annexes
 - Liste des participants
 - Programme de travail de l'atelier
 - Equipe de facilitation
 - Etc.

10. Rôle du facilitateur

Le rôle de facilitateur a été clairement défini afin de ne pas interférer dans la définition des priorités :

- Organiser et animer les séances de consultation en plénière et en groupes de travail
- Faire participer les groupes dans leur ensemble afin de créer une interaction dynamique entre les participants et atteindre les objectifs de la consultation et un consensus sur les résultats atteints
- Utiliser la méthode MARP comme méthode de consultation
- Elaborer des rapports des séances de consultation sur base des résultats et des conclusions et des recommandations

11. Atelier National de validation

Un atelier national de validation des résultats des ateliers provinciaux a eu lieu une semaine après la tenue de ceux-ci. Cet atelier a été une occasion, pour les représentants des OPAs et des Organisations d'appui, de consolider les priorités qui sont ressorties des consultations provinciales et 'échanger sur les autres actions à mener afin de participer pleinement dans le processus PNIA et analyser les voies et moyens de s'impliquer d'avantage dans son exécution.

12. Les Organisations qui ont participé dans le processus de consultations

Les organisations qui ont joué un rôle actif dans les consultations provinciales et l'atelier national sont essentiellement CAPAD, FORSC, OAG, CNAC, ADISCO, CONSEDI, APROPABU, INADES, AFJP, NKORERUMBAZE, OAP, NTUSIGARIYUMA, TURITEZIMBERE, ACORD, OXFAM- INTERMOM, AEPV, LVIA et ESAFF.

Annexe 5. Dispositif de mise en œuvre

Les difficultés liées à l'approche « par projet » et notamment la multiplication des dispositifs institutionnels ad hoc en marge des administrations pérennes ont conduit le gouvernement à opter pour une approche « par programme » avec la constitution d'un dispositif de gestion purement et simplement intégré dans les structures de l'administration.

La coordination des PTF et la concertation avec les acteurs privés sont quant à elles, assurées dans le cadre des dispositifs existants.

Conforme aux dispositions régissant les attributions du gouvernement et du MINAGRIE, le dispositif qui en résulte est à la fois simple et lisible. Il situe bien les responsabilités respectives des parties prenantes du programme et prévient les risques d'interférence. Enfin, il est entièrement aligné sur le Programme de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption.

La mise en œuvre du PNIA par le gouvernement

Le PNIA est un programme du gouvernement et, comme tel, mis en œuvre par le gouvernement suivant les modalités suivantes :

i) Pilotage stratégique

Le pilotage stratégique incombe au Gouvernement mais, s'agissant d'un programme inter sectoriel à caractère économique, le pilotage en revient naturellement à un conseil restreint, présidé par la 2ème Vice-présidence et composé d'un noyau dur de ministères avec le MINAGRIE, le MINEEATU, le MINIPLAN et le MINIFIN

Principal ministère concerné par le PNIA, le MINAGRIE assure le secrétariat du conseil restreint.

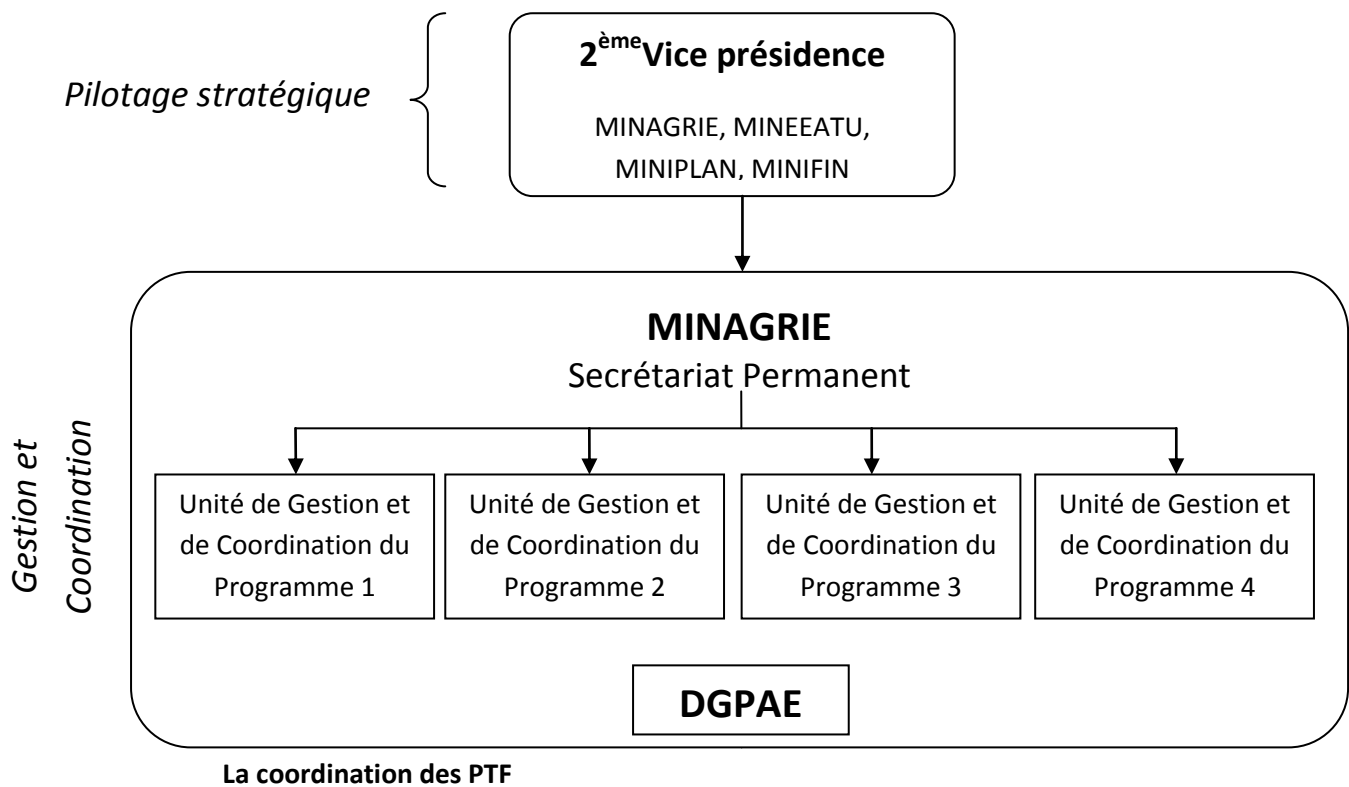
ii) Gestion et Coordination

Le MINAGRIE est chargé de la gestion et de la coordination du Plan dans son ensemble.

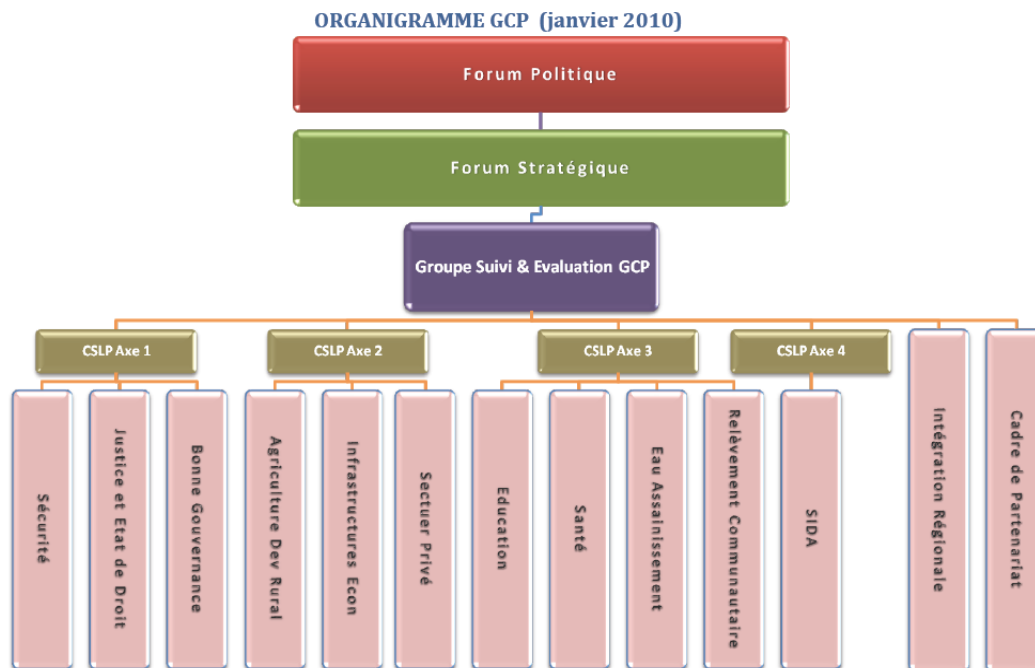
Le Secrétaire Permanent (nouvelle instance prévue par la réforme du cadre organique du ministère) est, conformément à ses attributions, chargé de la coordination globale du programme, de son actualisation et de son évaluation. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il sera secondé par quatre Unités de Gestion et de Coordination de Programme (UGCP), chacune en charge de l'un des sous-programmes. Ces UGCP travailleront en étroite collaboration avec la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage. La création des UGCP procède d'une mesure interne au ministère (ordonnance ministérielle) et ne dénature pas l'esprit de la réforme précitée du MINAGRIE.

Les UGCP seront animées par des Chefs d'Unité désignés parmi le personnel permanent du MINAGRIE

Dispositif de mise en œuvre du PNIA



La coordination des PTF indispensable pour soutenir l'approche programme est assurée dans le cadre des instances du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) aux différents niveaux, Forum Politique, Forum Stratégique, Groupe Suivi-évaluation et groupes sectoriels.



Source : Secrétariat permanent de la coordination des aides

Dans ce dispositif, le Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR) est l'instance toute désignée pour assurer la coordination opérationnelle des PTF impliqués dans le secteur agricole. Il est en effet composé du MINAGRIE, du MINEEATU, des PTF actifs dans le secteur agricole et de représentants du secteur privé. Il se réunit mensuellement et chaque fois que de besoin. Il a constitué en son sein des groupes de travail qui traitent de dossiers spécifiques. Son secrétariat assuré jusque-là par le PAI est en passe d'être transféré aux services du MINAGRIE.

1. La concertation avec les acteurs privés commerciaux et associatifs

Conformément à la stratégie de lutte contre la pauvreté, la concertation entre l'Etat et les acteurs privés est un axe fort du PNIA pour tout à la fois assurer une implication effective du secteur privé dans la mise en œuvre du programme et son suivi évaluation et pour augmenter la contributions des opérateurs privés au financement du secteur notamment au travers de partenariats public/privé.

En l'absence de cadre pérenne de concertation public privé au niveau national, le gouvernement a opté pour une concertation dans le cadre du GSADR déjà ouvert aux représentants du secteur privé. En privilégiant cette instance, le gouvernement entend valoriser l'existant et éviter d'avoir à créer de toute pièce une nouvelle structure. Pour autant, il est admis que la participation encore irrégulière du secteur privé aux travaux du GSADR devra être renforcée pour assurer une réelle concertation.

2. Mise en œuvre des activités du PNIA

Le PNIA portant sur des activités concernant tant le MINAGRIE que les collectivités décentralisées ou encore les acteurs privés, sa mise en œuvre sera décentralisée. C'est ainsi que :

- le MINAGRIE assurera la maîtrise d'ouvrage des activités de son ressort (réalisation d'infrastructures publiques par exemple),
- les communes, les CDC et les CCDC, assureront la maîtrise d'ouvrage des activités leur incombant statutairement,
- les OPA et les opérateurs industriels et commerciaux assureront la maîtrise d'ouvrage des activités de leur ressort comme par exemple les programmes de replantation de café ou de palmier à huile, les activités ayant trait à la structuration des filières ou encore les programmes de structuration et de professionnalisation des organisations de producteurs.

Dans l'hypothèse où les communes ou les acteurs privés n'auraient pas toutes les capacités requises pour assurer la maîtrise d'ouvrage des activités leur incombant, ils pourront, soit faire appel à des opérateurs spécialisés, soit encore déléguer la maîtrise d'ouvrage à un tiers. En tout état de cause, leurs activités seront soumises au contrôle technique et financier de l'Etat.

Annexe 6 : Liste des indicateurs/ Programmes et sous-programmes du PNIA

Programme/sous-programme	Indicateurs
P1. Croissance durable de la production et de la sécurité alimentaire	
<i>SP1.1. Protection du capital productif</i>	Accroissement annuel de 10% des quantités de fumier et d'engrais utilisés
	Accroissement annuel de 20% des bénéficiaires qui adoptent les techniques conservatoires
	5% des surfaces des BV sont reboisés
	500 000 ha de bassins versants aménagés
<i>SP1.2. Aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués</i>	4 barrages et 40 retenues collines construites en 6 ans
	10% d'augmentation annuelle de la production des principales cultures vivrières,
	20% d'augmentation annuelle de la production de paddy dans les zones aménagées
	80% des besoins internes sont satisfaits par la production locale.
	Tous les marais et périmètres aménagés sont organisés et gérés par des AUM.
<i>SP1.3. Intensification des productions agricoles (végétales et animales)</i>	500 ha/an sont irrigués sur les collines
	1 Boutique d'intrants dans chaque commune en fin de période
	10% annuels d'augmentation de la consommation moyenne d'engrais
	Accroissement annuel de 10% des rendements des principales cultures
	20% par an d'accroissement du nombre de producteurs utilisant des techniques améliorées
<i>SP1.4. Développement de la pêche et de la pisciculture</i>	Progression de 8% par an du taux de satisfaction des besoins en lait
	Elimination des importations de riz en fin de période
	Les berges et les bassins versants autour des lacs et étangs piscicoles tous sont protégés en 6 ans
<i>SP1.5. Sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité</i>	Le tonnage des captures augmente de 20 % par an
	Les ménages de pêcheurs augmentent leurs revenus de 20 % par an
	% de ménages souffrant de déficit alimentaire pendant 3 mois ou plus
	% de réduction du volume d'aide alimentaire
<i>SP2.1. Organisation des producteurs et renforcement de leurs</i>	% d'accroissement des réserves alimentaires
	Nombre de ménages vulnérables touchés
P2. Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation	
<i>SP2.1. Organisation des producteurs et renforcement de leurs</i>	réduction annuelle de 3% du nombre d'enfants de 5 ans en sous poids
<i>SP2.1. Organisation des producteurs et renforcement de leurs</i>	Nombre d'organisations faïtières fonctionnelles dans les filières thé, coton, palmier, riz, lait, etc.

Programme/sous-programme	Indicateurs
<i>capacités</i>	Nombre de représentants des OP membres des différents cadres de prise de décision
	Nombre de textes légaux et réglementaires promulgués en faveur des OP
	Taux de satisfaction des membres des OP quant aux services rendus à leur filière.
	Qualité et nombre de prestations livrées au secteur privé agricole
<i>SP2.2. Développement des services de proximité et de l'innovation</i>	Réduction du nombre d'agents de vulgarisation et d'appui. Nbre de boutiques d'intrants créées Nombre de centres de services créés
	Nombre et qualité d'innovations introduites
	Nombre de CEP organisés Nombre d'agriculteurs (trices) formés dans les CEP et adoptant les nouvelles techniques
<i>SP2.3. Financement rural</i>	Augmentation progressive annuelle de 20 % du financement des activités agricoles. Nbre de filières organisées accédant au crédit Nbre de groupes de vulnérables dans des AGR
	Nbre de produits nouveaux Volume de crédits octroyés Nbre d'agriculteurs bénéficiant de services financiers
	50 % des sujets de recherche sont basés sur les besoins immédiats bien exprimés des producteurs.
<i>SP2.4. Recherche / Développement</i>	La production des cultures, objet de recherche, augmentent de 20 % par an Au moins une innovation technologique est diffusée chaque année
P3. Développement des filières et de l'Agri –business	
<i>SP3.1. Filières d'exportation</i>	5% d'augmentation annuelle de la production
	8% par an d'augmentation du revenu des ménages impliqués.
	Pourcentage d'augmentation des rentrées de devises
	20% par an d'augmentation du taux d'utilisation des intrants agricoles.
<i>SP3.2. Filières vivrières et animales</i>	Les filières lait, viande, peaux et cuirs ainsi que les filières vivrières (pomme de terre, manioc, riz, banane, blé, etc.) et les fruits et légumes sont organisées.
	% d'augmentation des revenus des ménages
	Taux de diminution des importations alimentaires
	Les recettes d'exportation ont doublé en 6 ans.
<i>SP3.3. Infrastructures rurales</i>	Taux d'accroissement de la capacité de stockage de conservation
	km de pistes réhabilitées et/ou créées
	Nbre de marchés ruraux construits

Programme/sous-programme	Indicateurs
P4 : Renforcement des institutions publiques.	
<i>SP 4.1. Réforme du MINAGRIE</i>	Adoption : <ul style="list-style-type: none"> – d'un document de stratégie de réforme – d'un plan opérationnel de réforme – d'un calendrier de réforme
	Plan de formation adopté
	Taux d'accroissement de la capacité d'absorption Taux d'accroissement de la production agricole
<i>SP4.2. Amélioration du cadre et des conditions de travail</i>	Nombre d'outils de suivi de performance (Grille d'évaluation des performances, etc.)
	Nombre de locaux réhabilités
	Taux d'équipement des services centraux et déconcentrés du MINAGRIE
<i>SP4.3 Appui à la mise en œuvre du PNIA</i>	Nombre de personnes formés à l'approche programme
	Nombre et types d'équipements acquis
	SGI opérationnel Site Web réactivé
	Nombre de rapports produits

Annexe 7 : Financement acquis par bailleur

Sources de financement		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2012-2017	
GOUVERNEMENT		30 379	17%	29 411	25%	29 936	33%	30 040	41%	30 690	49%	31 203	61%	181 659	31,5%
FIDA		18 995	10%	13 473	11%	19 233	21%	18 722	26%	14 414	23%	12 232	24%	97 069	16,8%
BELGIQUE		27 367	15%	20 990	18%	17 787	20%	13 772	19%	9 906	16%	1 645	3%	91 467	15,9%
UNION EUROPEENNE		25 319	14%	12 180	10%	4 819	5%	4 342	6%	4 363	7%	4 324	8%	55 346	9,6%
IDA		24 970	14%	16 315	14%	6 812	8%		0%	0	0%	0	0%	48 097	8,3%
USAID		21 197	12%	11 100	9%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	32 297	5,6%
OPEP		7 388	4%	3 727	3%	3 362	4%	2 614	4%	1 379	2%	816	2%	19 286	3,3%
BAD		12 840	7%	3 632	3%	2 147	2%	305	0%	0	0%	0	0%	18 924	3,3%
PAM		2 688	1%	3 458	3%	3 784	4%	2 242	3%	1 233	2%	650	1%	14 055	2,4%
PRIVES		5 344	3%	2 773	2%	1 778	2%	691	1%	391	1%	189	0%	11 166	1,9%
HOLLANDE		1 565	1%	507	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2 072	0,4%
SUISSE		1 444	1%	468	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1 912	0,3%
ALLEMAGNE		1 535	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1 535	0,3%
CHINE		240	0%	270	0%	269	0%	319	0%	0	0%	0	0%	1 098	0,2%
GEF		375	0%	266	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	641	0,1%
FAO		232	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	232	0,0%
FRANCE		127	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	127	0,0%
TOTAL		182 005	100%	118 569	100%	89 928	100%	73 047	100%	62 375	100%	51 060	100%	576 983	100%

Annexe 8. Evolution des rendements et des productions des principales cultures

Tableau 1: Evolution des rendements des principales céréales et tubercules vivrières (en T/ha)

Années	Riz (10 %)	Maïs (10 %)	Sorgho (10%)	Blé (10%)	Pomme de terre (30%)	Banane (30 %)	Manioc (30%)
2011	3	2	1.5	1	6	9	9
2012-2013	3	2	1,5	1	6	9	9
2013-2014	3,3	2,2	1,7	1,1	7,8	11,7	11,7
2014-2015	3,6	2,6	2,0	1,3	9,4	14,0	14,0
2015-2016	4,4	3,2	2,4	1,6	11,2	16,8	16,8
2016-2017	5,2	3,8	2,9	1,9	13,5	20,2	20,2
Rendement Potentiel M Rural	7	4	3	3	25	30	30

Source pour 2011: ISABU + Estimations pour les années suivantes

Tableau 2: Evolution des rendements des principales cultures oléagineuses et légumineuses (en T/ha)

Années	Arachides (10%)	Soja (10%)	Huile de Palme (10%)	Haricot (10 %)
2011	1	1.5	2	0,8
2012-2013	1,1	1,7	2,2	0,9
2013-2014	1,2	1,8	2,4	1,0
2014-2015	1,3	2,0	2,7	1,1
2015-2016	1,5	2,2	2,9	1,2
2016-2017	1,6	2,4	3	1,3
Potentiel M Rural	3	3	3	3

Source pour 2011: ISABU + Estimations pour les années suivantes

Tableau 3: Evolution des rendements des principales cultures de rente (en Kg/ha)

Années	Café (15%)	Thé (05%)	Coton (15%)	Macadamia (15%)
2011	800	1000	1000	4500
2012-2013	800	1000	1000	4500
2013-2014	920	1050	1150	5175
2014-2015	1058,0	1102,5	1322,5	5951,3
2015-2016	1216,7	1157,6	1520,9	6843,9
2016-2017	1500	1500	3000	9000

Source pour 2011: ISABU + Estimations pour les années suivantes

Tableau 4 : Évolution probable des productions agricoles avec et sans PNIA (2012-2017)

CULTURES	Moyenne* 2000-2009	tx (%) par an	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Avec PNIA	Sans PNIA	Production Additionnelle
									Total /6 ans	Sur 6 ans	
Maïs	120 207	5	120 207	126 217	132 528	139 155	146 112	153 418	817 638	721 242	96 396
Blé	7 907	5	7 907	8 302	8 717	9 153	9 611	10 092	53 783	47 442	6 341
Riz	66 113	10	66 113	72 724	79 997	87 996	96 796	106 476	510 102	396 678	113 424
Sorgho	75 098	5	75 098	78 853	82 796	86 935	91 282	95 846	510 810	450 588	60 222
Éleusine	10 564								0	63 384	
Haricots	215 083	5	215 083	225 837	237 129	248 985	261 435	274 506	1 462 976	1 290 498	172 478
Petit pois	32 359	5	32 359	33 977	35 676	37 460	39 333	41 299	220 103	194 154	25 949
Igname	9 809								0	58 854	
Pomme de terre	24 555	15	24 555	28 238	32 474	37 345	42 947	49 389	214 948	147 330	67 618
Patate douce	771 957	10	771 957	849 153	934 068	1 027 475	1 130 222	1 243 244	5 956 119	4 631 742	1 324 377
Manioc	605 124	10	605 124	665 636	732 200	805 420	885 962	974 558	4 668 901	3 630 744	1 038 157
Colocase	64 964	5	64 964	68 212	71 623	75 204	78 964	82 912	441 879	389 784	52 095
Banane	1 541 541	5	1 541 541	1 618 618	1 699 549	1 784 526	1 873 753	1 967 440	10 485 427	9 249 246	1 236 181

Source : Tableau N°5 – MINAGRIE et Projections pour les années 2012-2017

- L'amélioration de toutes ces productions est permise par l'aménagement des bassins versants combiné avec une bonne gestion de l'exploitation, au chaulage et au repeuplement du cheptel (plus de fumier, meilleure gestion de l'environnement, stabulation permanente), etc.
- Les cultures comme l'igname et l'éleusine sont des cultures marginales et ne vont pas être traitées par le PNIA.
- Les racines et tubercules (pomme de terre, patate douce et manioc) ont un potentiel de croissance élevé et, avec le PNIA, leurs rendements pourront progresser rapidement.
- La pomme de terre aura le plus fort taux de croissance car c'est une culture spéculative.
- Sans PNIA, il y'a peu de chances que la production actuelle augmente (tendance des dix dernières années – cf. Evolution des productions vivrières 2000-2009).
- La pomme de terre connaîtra une croissance plus élevée par rapport aux autres cultures (culture très fortement commercialisée).

Tableau 5 : Evolution des productions agricoles sur 10 ans (2000 – 2009)

CULTURES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	%	Total	Moyenne	%
Maïs	117840	124395	126799	120575	123199	123407	110904	115507	117681	121767	10	1202074	120 207	4
Blé	6097	8667	8290	8092	7493	7756	8007	7987	8094	8583	1	79066	7 907	0
Riz	51678	60920	62648	61256	64532	67947	68311	70911	74492	78432	7	661127	66 113	2
Sorgho	60980	69074	73246	71471	74171	77231	78249	85565	79818	81176	7	750981	75 098	2
Eleusine	9465	10589	10706	10597	10597	10597	10756	10741	10742	10846	1	105636	10 564	0
Haricots	187437	248934	244659	230241	220218	214206	203005	205196	189661	207272	18	2150829	215 083	6
Petit pois	29787	33174	33330	33091	32819	32735	32459	32557	30938	32698	3	323588	32 359	1
Igname	9628	9924	9924	9912	15973	9912	9901	9901	9901	3109	0	98085	9 809	0
Pomme de terre	24039	27319	27994	26330	26091	25534	23273	26693	28900	9373	1	245546	24 555	1
Patate douce	687382	780859	833470	807940	834394	866605	843976	873663	900415	290864	25	7719568	771 957	23
Manioc	656656	716731	749938	736012	709574	630734	531921	558557	577063	184049	16	6051235	605 124	18
Colocase	80734	84700	85705	82907	61703	60786	58248	58125	58341	18391	2	649640	64 964	2
Banane	1513997	1549164	1602979	1168358	1586536	1615635	1600258	1700597	1759961	1317920	112	15415405	1 541 541	45
Total	3435720	3722460	3870318	3366782	3767300	3743085	3579268	3756000	3846007	1178551	100	34265491	3 426 549	100

Source : MINAGRIE

Annexe 9 : Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2011-2013

1- INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi s'est donné comme objectif principal de stabiliser et d'accélérer la croissance économique afin de combattre la pauvreté et permettre au pays d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015. A cette fin, le cadrage macro du CSLP 2007-2009 visait un taux moyen de croissance économique de l'ordre de 6,6%, soit près de 4 points au-dessus de la tendance moyenne de la croissance de la population.

Toutefois, la réalisation de cet objectif a été sérieusement contrariée par deux obstacles majeurs. D'une part, les difficultés inhérentes à la sortie de crise politique et à la consolidation de la paix et les dépenses concomitantes de remise à niveau (dans les secteurs de la défense et de la sécurité, les secteurs sociaux et les infrastructures de base) ont engendré des tensions budgétaires et limité la capacité du Gouvernement à financer les dépenses de développement du CSLP. De surcroît, la crise économique mondiale de 2008-2009 a affecté de façon adverse les ressources internes et externes de l'Etat, limitant davantage sa capacité à financer sa stratégie.

La reprise attendue de l'économie mondiale entre 2010-2013, et l'accélération du programme de consolidation de la Gouvernance et de la Paix, permettront de soulager les contraintes budgétaires liées aux dépenses de sécurité et accroître le financement des programmes des autres axes prioritaires du CSLP en cours et du CSLP-révisé, actuellement en préparation. Le renforcement de la gouvernance et la poursuite des réformes contribueront aussi à améliorer le dialogue avec les partenaires et à renforcer les capacités de mobilisation de l'aide extérieure. Dans le même cadre, le Gouvernement entend également redoubler d'efforts pour entreprendre les réformes structurelles afin d'améliorer le cadre des affaires et inciter les investissements directs étrangers (IDE).

Afin de se donner les moyens d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement a mis en œuvre un vaste programme de renforcement des capacités au niveau de la planification stratégique et des réformes des finances publiques. Par ailleurs, en vue d'améliorer l'efficacité dans l'allocation des ressources de l'Etat, le Gouvernement est déterminé à exploiter les instruments de planification existants pour améliorer l'allocation des ressources attendues. Aussi, l'exploitation de ces instruments se traduira-t-elle par la mise en place principalement d'un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour mieux aligner le budget de l'Etat sur les priorités du CSLP.

²³ République du Burundi (2010) : *Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté : CDMT 2011-2013, Ministère du Plan et de la Reconstruction en collaboration avec le Ministère des Finances.*

Le présent rapport sur le cadre macroéconomique et budgétaire s'inscrit dans cette perspective. Il a pour objet de donner (i) un aperçu synthétique sur la situation macroéconomique récente (2007-2009), (ii) d'analyser les perspectives macroéconomiques (2010-2013) et (iii) de proposer une allocation des ressources budgétaires qui en résulteraient (Cadre des Dépenses à Moyen Terme) en relation avec les défis de la réduction de la pauvreté et du développement social.

A cet effet, un CDMT a été élaboré. Il s'articule autour des chapitres suivants :

(i) Le premier chapitre est consacré au contexte économique et social, et rappelle les choix stratégiques adoptés par le Gouvernement à travers les différents documents d'orientation, ainsi que les défis majeurs à relever ;

(ii) Le second chapitre fait le point des développements économiques récents et des perspectives macroéconomiques sur les 4 années à venir (2010-2013) ;

(iii) Le troisième chapitre fait d'abord le point sur la performance budgétaire en recettes, dépenses et financement des trois dernières années (2007-2009), avant de proposer des allocations budgétaires pour les années à venir (2011-2013) en cohérence avec les capacités macroéconomiques et tenant compte de défis majeurs à relever ;

(iv) Le quatrième et dernier chapitre du rapport est consacré à la présentation du processus d'élaboration, de la méthodologie de travail, et fait la description des instruments d'appui utilisés.

2- CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME DU MINAGRIE

Les financements accordés aux sous-secteurs agriculture et élevage pour les années 2007 à 2009 ont été présentés dans le CDMT (2011-2013).

L'observation des tendances budgétaires est toujours à la baisse comme les chiffres de 2009 l'illustrent. Les investissements ont été revus à la baisse, respectivement à 24,75% pour les investissements et à 51,77% pour le fonctionnement, malgré la faiblesse du budget antérieurement accordé. Le manque de moyens reste un facteur déterminant dans la révision du budget à la baisse. Globalement, le niveau des dépenses ordonnancées se situe à hauteur de Bif 42.826.300.000, pour l'année 2009.

Au cours de l'exercice, le secteur de l'agriculture et de l'élevage a bénéficié d'un flux de ressources financières qui en termes courants est estimé à Bif 19. 949. 418. 111.

Globalement le niveau des dépenses ordonnancées se situe au 31 août 2009 à Bif 6 469 088 768, soit un taux des engagements correspondant à environ 32,43%.

Ce taux d'absorption du budget très faible s'explique par la non maîtrise des procédures nouvelles d'attribution des marchés au niveau des frais de fonctionnement spécialement dans les approvisionnements. Pour les autres lignes budgétaires, il y a le problème des débuts des procédures pour les dépenses qui suivent les procédures des études de faisabilité préalables et

pour les dossiers qui doivent être analysés aux marchés publics.

Le niveau d'exécution pour l'année 2009 avoisine 24,75 % pour l'investissement, 51,77 % pour le matériel, 52,51 % pour les transferts et 71,67 % pour le personnel.

Le niveau d'absorption ou de réalisation pourrait atteindre environ 90 % en fin d'exercice.

Au niveau sectoriel, la gestion financière et comptable est fortement centralisée, la qualité de la dépense assurée et le processus de budgétisation nécessitent des améliorations.

Les nouvelles procédures de passation ont été à la base de certains retards surtout en approvisionnement du matériel.

L'Autorité de régulation des Marchés Publics s'est dotée de nouvelles règles que les gestionnaires des crédits doivent mettre en application et les apprentissages ont retardé l'engagement des crédits.

La revue des dépenses 2009 montre que le non déblocage des crédits à temps constitue un frein à l'amélioration de la qualité des appuis. Il convient d'accorder, de plus en plus une grande importance aux aspects ci-après : (i) la disponibilité des ressources qui tiennent compte du calendrier agricole ; (ii) le renforcement de la formation et la qualité du personnel (qualité et disponibilité des ressources humaines) ; (iii) la disponibilité des intrants agricoles ; (iv) les programmes orientés vers l'augmentation de la production.

Annexe 10 : Note de réflexion de la Chambre de l'Agri-business sur le PNIA

1. Introduction

La Chambre de l'Agri-business a été consultée lors de l'élaboration et de la validation du PNIA. Elle saisit cette occasion pour apprécier cette nouvelle démarche participative qui reconnaît notre Chambre comme un partenaire à part entière. C'est cette volonté qui nous a encouragé à donner notre contribution formelle sur ce programme combien important pour le développement agricole et économique de notre pays.

2. Quelques constats

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de noter que :

- Le PNIA est un programme national d'investissement et devra, en tout état de cause, comporter un volet d'investissements publics et privés ;
- Le secteur privé n'a pas attendu le PNIA pour investir dans le pays pendant les périodes difficiles. Ces investissements se chiffrent au moins en dizaines de milliards dans les secteurs aussi variés que l'agro-industrie, la production et la fourniture d'intrants agricoles, l'élevage, la pêche, les grandes plantations agricoles et filières de cultures industrielles et traditionnelles, les unités de transformations agricoles, les productions en associations agricoles et dans de petites unités de caractère familiale et artisanal etc. ;
- Ces investissements ont été réalisés souvent sur fonds propres, avec crédits bancaires à des conditions draconiennes, sans appuis des bailleurs et fonds extérieurs de promotion du secteur privé ;
- L'appui de l'Etat burundais a été peu visible (absence d'une politique de promotion de l'investissement agricole) et les programmes conçus à ce jour ne tenaient aucunement en compte le rôle du privé ;
- L'imposition de la TVA sur les intrants agricoles (supprimés dans les pays voisins comme le Rwanda et la Tanzanie) depuis Juillet 2009 constitue un frein aux initiatives privées dans le domaine de l'agriculture.

3. Préalables

Il ressort de ce qui précède que la réussite du PNIA ne produira les effets escomptés que si certains préalables sont levés :

- L'Etat doit comprendre que le secteur agricole, secteur primaire par excellence, est le point de départ de tout développement d'un pays à 95% agricole comme le Burundi. Nous

devons passer par les mêmes étapes que ceux qui s'en sont sortis avant, sans tenter de réinventer la roue.

- L'implication du secteur privé doit être clairement exprimée et soutenue par une forte volonté politique de promotion des initiatives privées dans ce domaine avec des incitants volontaristes par des mesures fortes dans le sens d'attirer les investisseurs dans ce secteur. Ces incitants devraient s'inspirer de l'étude menée par le Ministère de l'Agriculture qui passe en revue plusieurs mesures potentielles mises en œuvre dans plusieurs pays qui ont cherché à promouvoir l'investissement agricole (Ile Maurice, Rwanda, Viet Nam etc.).
- Les fonds prévus dans le cadre du PNIA devront être alloués de manière équilibrée entre le public et le privé, les fonds au public devant être orientés vers les rôles régaliens de l'Etat (infrastructures – routes, recherche, énergie, encadrement etc.) et ceux destinés au secteur privé vers la production, la transformation et l'industrialisation agricole.

4. Propositions de la Chambre

Les Constats et préalables ci-haut nous permettent de formuler les propositions suivantes :

- Les fonds PNIA devraient être répartis entre les investissements publics et le soutien aux investissements privés productifs suivant une clé de répartition qui permette au secteur privé d'être dynamique et non de faire de la figuration ;
- La jeune Chambre demande au PNIA un appui institutionnel pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de courroie de transmission entre le public et le privé et de moteur de la promotion des investissements agricoles. Cet appui portera sur le fonctionnement, l'équipement et le renforcement des capacités ;
- Il est demandé au PNIA d'aider la Chambre à mettre en place un centre de documentation, d'études et de promotion de l'investissement agricole ;
- La Chambre demande qu'une partie consistante des fonds du PNIA soient affectés à l'ouverture de lignes de crédits auprès des banques à des conditions très favorables de taux et de termes réellement incitatifs pour l'investissement privé en attendant la création d'une banque agricole ;
- Une autre partie des fonds devraient servir à mettre en place un fonds de garantie et une assurance agricole ;
- Mettre en place une politique volontariste d'incitation des intellectuels, surtout les agronomes, à se tourner vers l'investissement agricole avec l'appui et l'encadrement de la Chambre (à travers son centre de documentation), de l'Etat et des bailleurs.

5. Mesures d'accompagnement

La mise en œuvre de ces recommandations nécessite une série de mesures d'accompagnement au rang desquels :

- La bonne gouvernance et la création d'un environnement favorable aux affaires dans l'esprit des mesures proposées par "Doing Business" ;
- La mise en œuvre d'une politique forte de promotion des investissements agricoles s'inspirant des incitants qui ont fait leurs preuves ailleurs tels que synthétisés dans une étude du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (2011) ;
- Dans l'immédiat, supprimer la TVA sur les intrants et les produits agricoles, d'élevage et de la pêche ;
- Le respect de la propriété privée et la sécurisation foncière dans l'esprit et la lettre de la Constitution de la République en matière de propriété privée ;
- La disponibilisation des terres pour les investissements agricoles novateurs (plantations industrielles pour cultures industrielles et gros élevages) ;
- Le renforcement du partenariat public privé notamment dans le renforcement des capacités et le transfert de technologies de même que le partenariat avec la recherche et le CNTA dans des innovations susceptibles d'aboutir à des applications agro-industrielles ;

Annexe 11 : SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PNIA

1. LE CADRE DE REFERENCE.

Le PNIA a pour l'objectif global d'assurer la sécurité alimentaire pour tous, augmenter les revenus des ménages, procurer des devises, fournir la matière pour le secteur industriel et créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture.

Il a quatre objectifs spécifiques à savoir (i) l'accroissement durable du capital productif et de la production ; (ii) la professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation ; (iii) le développement des filières et de l'Agro-business et (iv) amélioration du cadre institutionnel.

Quinze résultats (15) sont retenus pour lesquels **quatre-vingt-sept (87)** indicateurs permettront de suivre et d'évaluer la réalisation du PNIA.

2. ORGANISATION GENERALE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

2.1. Organisation générale.

Dans les provinces, le suivi évaluation du programme est assuré par les services du suivi évaluation des DPAE et au niveau national par le département du suivi évaluation de la Direction Générale de la Planification Agricole (DGPAE) rattachée au Secrétariat Permanent du MINAGRIE (coordonnateur principal). Le suivi-évaluation préconisé est participatif et inclusif et incombera à tous les intervenants. Il comprendra le suivi technique et financier et l'évaluation des effets et impacts.

Les indicateurs principaux retenus pour le suivi-évaluation sont indiqués dans la description des programmes et sous-programmes et repris dans le tableau du cadre des résultats.

La chaîne des résultats qui permet de mieux percevoir la cohérence entre les activités, les produits, les effets et l'impact d'une démarche est utilisée dans la conception du présent système de suivi-évaluation du PNIA.

Dans le cadre du PNIA, cadre de référence du système de suivi-évaluation, les activités retenues permettent d'atteindre les 15 produits (résultats) correspondant aux 15 sous-programmes du PNIA.

Ces résultats permettent d'atteindre les 4 objectifs spécifiques (effets ou résultats à moyen terme) qui sont (1) l'accroissement durable du capital productif et de la production, (2) la professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation, (3) le développement des filières et de l'Agro-business et (4) l'amélioration du cadre institutionnel.

L'atteinte des quatre objectifs spécifiques du PNIA, permettra l'atteinte de l'objectif global qui est d'assurer la sécurité alimentaire pour tous, augmenter les revenus des ménages,

procurer des devises, fournir la matière pour le secteur industriel et créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture.

2.2. Indicateurs du SSE

Un système de suivi-évaluation est bâti sur une série d'indicateurs dont il faut assurer le renseignement avec une périodicité pertinente pour permettre une analyse et en dernière instance, une prise de décisions. Ces indicateurs tirés du PNIA et surtout de la matrice de son cadre logique.

A partir du cadre de référence (PNIA), et du cadre logique élaboré, on peut extraire **quatre-vingt-sept (87) indicateurs** regroupés par type :

1) Les indicateurs d'impact, au nombre de 5, permettent d'évaluer la contribution du PNIA à l'objectif global. Les cinq indicateurs retenus sont :

- 100% de la population est en sécurité alimentaire dans 6 ans
- Le revenu annuel moyen a augmenté de 100 % dans 6 ans
- La balance commerciale agricole est équilibrée à la fin du PNIA
- Le secteur agro-industriel a évolué de 60% en 6 ans
- Le PIB du secteur agricole a augmenté de 100% en 6 ans %
- Taux d'accumulation de biens des groupes vulnérables

2) Les indicateurs d'effets, au nombre de 13, permettent de mesurer les résultats du PNIA, c'est-à-dire le degré d'atteinte des objectifs spécifiques qui lui sont assignés (effets attendus). Pour chacun des quatre objectifs spécifiques, des indicateurs d'effet ont été retenus :

- Croissance durable du capital productif et de la production (3 indicateurs)
- Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation (2 indicateurs)
- Développement des filières et de l'Agro-business (4 indicateurs)
- Amélioration du cadre institutionnel (4 indicateurs)

3) Les indicateurs de produits (résultats), le reste des quatre-vingt (68) permettent de suivre le niveau de réalisation des produits (les 15 résultats immédiats) attendus de la mise des activités prévues.

Pour renseigner ces indicateurs, il est nécessaire de définir les modalités de collecte des données de base à partir du cadre de mesure du rendement ci-dessous.

2.3. Cadre de mesure du rendement

Le cadre de mesure du rendement est un outil qui permet de planifier systématiquement la collecte des données pertinentes en vue d'illustrer le degré d'avancement d'un programme ou d'une initiative par rapport aux résultats escomptés. C'est un élément important du suivi de la

performance. Il permet aux acteurs, de s'entendre sur la méthode et le calendrier de collecte des données sur la performance.

Pour cela, il identifie pour chaque indicateur:

- Le mode de collecte
- Les données de base
- La fréquence de collecte
- Les ou les responsables de la collecte

Cet outil devra être développé dans le cadre du présent PNIA et acquis un consensus avant la mise en œuvre de celui-ci.

3. LES SUPPORTS

Des supports sont indispensables à l'activité de suivi-évaluation. Ils comprennent :

- Les supports de collecte comme les fiches / Formulaire de collecte
- Les supports de diffusion comme le tableau de bord et les rapports annuels
- Les procédures du suivi technico-financier, le suivi des résultats et la mesure de l'impact de la stratégie nationale.

4. SUPERVISION, SUIVI ET COMPTE RENDU

Divers actions devront être faites pour alimenter le dispositif de suivi-évaluation interne et externe. Il s'agit :

- **Des rapports d'avancement:** en collaboration avec tous les partenaires un rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre du PNIA sera rédigé selon le format convenu.
- **De la revue tripartite :** Au moins une fois les douze mois, le PNIA fera l'objet d'une revue tripartite du PNIA par les représentants du Gouvernement, des bailleurs(PTF) et de la Société Civile.
- **Des rapports techniques et final:** Des rapports techniques seront produits par les exécutants des programmes en collaboration avec les responsables des DPAEs et consolidés par la Direction du suivi Evaluation.
- **De l'évaluation :** Le PNIA fera l'objet d'une évaluation externe à mi-parcours, 2ans après son lancement effectif et une évaluation finale indépendante.

Un plan de communication sera préparé pour servir de cadre aux activités d'information et de sensibilisation sur l'Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAB).